



ÉVALUATION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENÇALES

Atelier de projet

2025/2026



Une autre vie s'invente ici

RÉALISATION

Ce travail a été réalisé par une partie des étudiants de M1 et de M2 du Master Ingénierie du Développement et de l'Aménagement des Territoires en Transition de l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine dans le cadre d'un atelier de projet. Il a débuté en septembre 2025 et finalisé en mars 2026.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

À LA RÉALISATION :

Master 1 IDATT

Malo Archambault - Liselotte Bellin - Inés Billotte-Dighiero - Clément Chesneau - Estelle Falisz - James Joseph - Darine Ouahouah - Charlotte Poussier - Ambre Stagnoli - Thomas Venditti

Master 2 IDATT

Juliette Bohland - Anas Bricha - Fanny Brulas - Yanis Clermont - Benoit Utzmann-North

À L'ENCADREMENT:

Emmanuel Roux - Achille Warnant

REMERCIEMENTS

Nous tenons tout d'abord à exprimer notre sincère gratitude à Emmanuel Roux et Achille Warnant, enseignants-chercheurs à l'Institut d'Urbanisme et de Géographie Alpine de l'Université Grenoble Alpes pour leur accompagnement, leurs conseils avisés, leur soutien indéfectible tout au long de cet atelier. Leur disponibilité et leurs remarques ont largement contribué à orienter et enrichir notre réflexion.

Nous adressons également nos remerciements à l'ensemble de nos interlocuteurs au sein du Parc naturel régional des Baronnies provençales pour leur accueil, leur disponibilité et la qualité des échanges que nous avons pu avoir. Leur réactivité et leur écoute ont été précieuses pour la bonne réalisation de ce travail.

Nous remercions par ailleurs toutes les personnes qui ont accepté de nous accorder du temps lors des entretiens menés dans le cadre de cette étude. Leurs retours d'expérience, leurs éclairages et leurs contributions ont permis d'alimenter notre analyse et de faciliter l'avancement de notre travail.

Enfin, nous tenons à remercier le LabEx ITTEM (Innovation et Transition Territoriale En Montagne) pour le soutien financier qu'il nous a accordé, qui a contribué à la réalisation de cet atelier et à la conduite de ce projet dans de bonnes conditions. Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme « France 2030 » portant la référence ANR-15-IDEX-0002 via le LabEx ITTEM.



maison du
PARC



SOMMAIRE

Introduction	P6
Caractéristiques du territoire	P8
Contexte de la commande	P10
Méthode évaluative	P12
TerriScore	P16
Les enjeux de l'interterritorialité	P18
Évaluation des indicateurs :	P25
Planification territoriale	P26
Energie	P36
Habitat	P46
Mobilité	P54
Synthèse de l'évaluation	P65
Tableau de notation des indicateurs	P67
Analyse du TerriScore par thématiques	P70
Recensement d'actions du Parc	P71
Orientations pour la future Charte	P76
Annexes	P79
Atlas cartographique	P87



Introduction : le territoire des Baronnies provençales

1996

Idée de création d'un Parc naturel régional pour le territoire des Baronnies provençales

2003

Étude d'opportunité et de faisabilité

2007

Syndicat Mixte de préfiguration du PNR et d'aménagement des Baronnies provençales

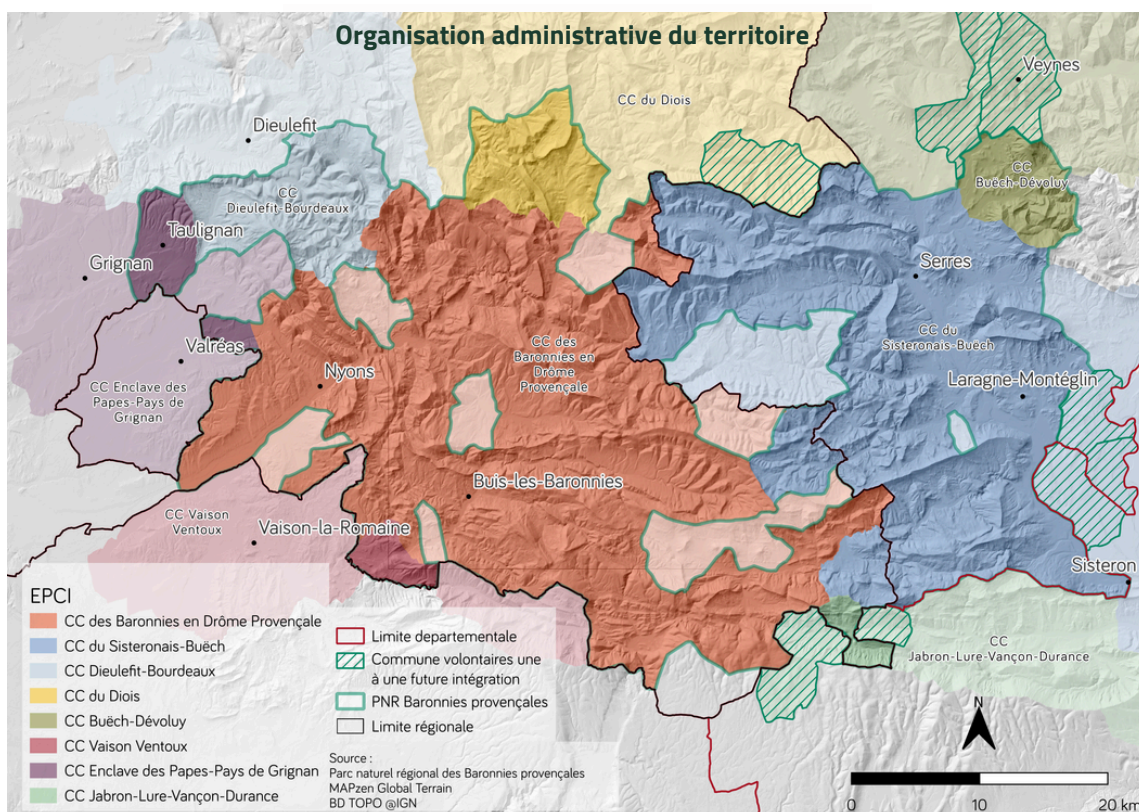
Le Parc naturel régional des Baronnies provençales

Le Parc naturel régional (PNR) des Baronnies provençales se situe à l'interface de deux départements (Drôme, Hautes-Alpes) et de deux régions (Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur). Le périmètre retenu rassemble 104 communes (72 dans la Drôme, 32 dans les Hautes-Alpes), pour une superficie de 1 818 km² et un peu plus de 35 000 habitants.

Pour la période 2015-2027, celle-ci fixe l'objectif de "répondre aux objectifs de revitalisation et de dynamisation des Baronnies provençales au moyen d'une politique partagée de développement durable". Elle organise l'action du PNR autour de trois ambitions, déclinées en douze mesures et trente-sept orientations :

- I - Fonder l'évolution des Baronnies provençales sur la préservation et la valorisation des différents atouts naturels et humains ;
- II - Relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales ;
- III - Concevoir un aménagement cohérent, solidaire et durable des Baronnies provençales.

La mise en œuvre de cette stratégie repose sur une gouvernance partenariale associant l'État, les Régions, les Départements, les intercommunalités et, selon les thématiques, un ensemble d'acteurs locaux.



2 Régions

2 Départements

5 SCOT

8 EPCI

104 Communes



2015

Création du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et mise en œuvre de la Charte

2022

Évaluation à mi parcours

2027

Révision de la Charte

La commande : participer à l'évaluation de l'ambition III de la charte

La charte actuelle arrivant à son terme, le Parc naturel régional des Baronnies provençales mène un travail de révision de cette dernière en vue de son renouvellement pour la période 2030-2045. Un premier travail d'évaluation à mi-parcours se focalisant sur les actions des ambitions I, et II réalisées entre 2015-2022 a déjà été conduit. C'est donc dans la continuité de cette démarche évaluative que nous avons été missionnés pour évaluer l'ambition III de la charte actuelle qui n'avait pas encore été abordée.

Pour rappel, l'ambition III s'intitule « Concevoir un aménagement cohérent solidaire et durable des Baronnies provençales ». Elle se décline en quatre grands axes :

1. Préparer et accompagner un urbanisme rural durable
2. Impulser et développer une politique énergétique territorialisée
3. Rééquilibrer l'offre culturelle pour en favoriser l'accès
4. Faire reconnaître le Parc comme fédérateur des politiques territoriales

En accord avec la commande, notre travail se focalise sur les axes 1, 2 et 4.

Cette démarche évaluative dans sa globalité est l'occasion d'identifier les actions sur lesquelles le syndicat mixte du Parc et ses partenaires sont efficaces, mais aussi celles sur lesquelles peu de choses ont été faites et, le cas échéant, de comprendre pourquoi. De plus elle permet également de renouveler le dialogue territorial entre les différents signataires et partenaires de la charte autour des engagements pris lors de la signature.

À terme, ce travail contribuera à actualiser le diagnostic de territoire, évaluer les actions de la charte, cibler les enjeux actuels, définir le cadre pour le contenu du nouveau projet de territoire et définir les nouveaux objectifs pour la future charte.

Caractéristiques du territoire

Un territoire peu dense à dominante rurale

Le territoire des Baronnies provençales se caractérise par une forte ruralité, avec, en 2019, une densité de population de 18 habitants au km². En comparaison, la densité moyenne française est de 27 habitants au km². 80% de la population locale habite dans une commune rurale, soit 15 points de plus que la moyenne française.

La ville la plus peuplée est Nyons, qui comptabilise un peu moins de 7 000 habitants. En dehors, la population moyenne des communes est inférieure à 100 habitants (Insee, 2019).

Aux abords du Parc sont situées 7 villes portes importantes : Montélimar (26), Veynes (05), Dieulefit (26), Sisteron (04), Vaison-la-Romaine (84), Valréas (84) et Grignan (26). Même si ces dernières représentent des pôles d'emploi et de services importants (par rapport aux territoires dans lesquels elles sont situées), l'analyse des trajets domicile-travail met en avant le fait que ces dernières ne captent pas toute l'activité des habitants du PNR. En effet, les deux tiers de ces trajets restent internes au territoire du PNR, ce qui montre que la majorité de la population y vit et y travaille (Insee, 2019).

Une population vieillissante et plutôt modeste

En parallèle, le territoire connaît un vieillissement important de sa population, avec 31% des habitants âgés de plus de 64 ans et 35% de la population étant retraitée, contre 30% pour la moyenne nationale. Entre 2013 et 2019, ce vieillissement de la population s'accroît encore davantage que pour le reste du territoire français. Les moins de 20 ans, eux, concernent 18% de la population (Insee, 2019). De plus, le bilan migratoire des jeunes de 18 à 24 ans est déficitaire, contribuant à une diminution de 4% de la population de cette classe d'âges entre 2014 et 2015. Cependant, le bilan migratoire des 25-34 ans est positif, avec une augmentation sur le territoire de cette classe d'âges (Insee, 2019).

La population du territoire se caractérise également par un taux de pauvreté assez élevé. Selon l'Insee, en 2019, 20 % des habitants du Parc vivaient en dessous du seuil de pauvreté contre 15 % concernant la moyenne nationale. Le taux de chômage au sens du recensement est lui de 15 %. Cela s'explique notamment par le fait que le territoire concentre des emplois précaires, 30 % sont des emplois à temps partiel et 17 % sont des contrats à durée déterminée. De plus, les secteurs d'activités les plus présents sur le territoire, soit l'agriculture et l'hébergement et la restauration, proposent des revenus peu élevés, avec la moitié des habitants ayant un niveau de vie inférieur à 1 600 euros par mois en 2015 (Insee, 2019).

35 855



Nombre d'habitants en 2019

+7,6%

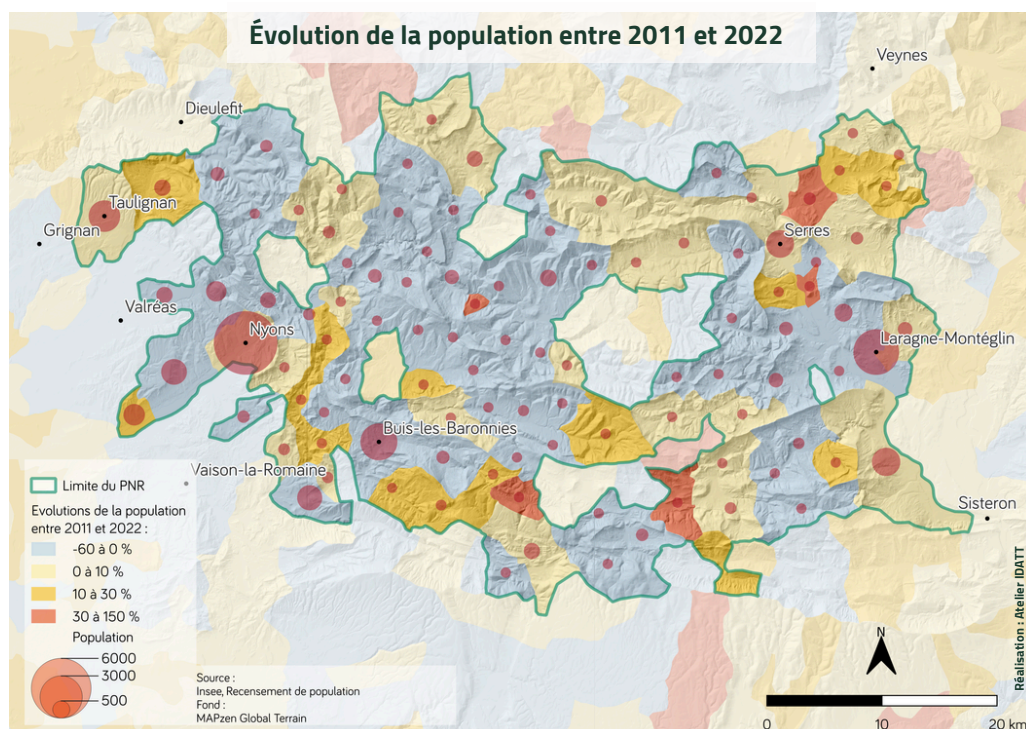


Évolution moyenne de la population entre 2011 et 2024

31%



Part des plus de 64 ans en 2019

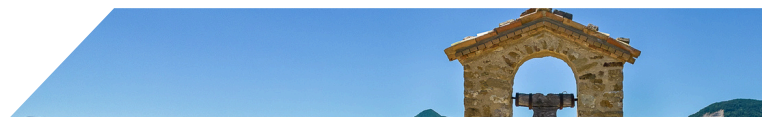




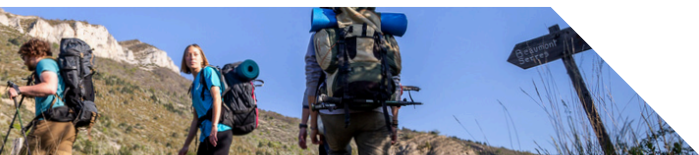
Un territoire reconnu pour la richesse de son patrimoine naturel...

Le territoire des Baronnies provençales se caractérise par un réseau hydrographique dense structuré autour de cinq rivières majeures (l'Eygues, l'Ouvèze, le Lez, l'Oule et le Buëch). Il est fortement boisé (80 % de la surface), ce qui en fait un territoire exposé au risque d'incendies, et marqué par des paysages pentus variés. Ce territoire compte également de nombreux espaces protégés (sites Natura 2000, réserve biologique) ainsi que des espaces naturels sensibles ou encore des espaces inventoriés, reconnus pour leurs qualités environnementales, floristiques ou faunistique. Le territoire du Parc naturel régional constitue ainsi un réservoir majeur de biodiversité. Enfin, le ciel nocturne préservé, sans pollution lumineuse, constitue un patrimoine environnemental remarquable, renforcé par le projet de Réserve Internationale de Ciel Étoilé.

... et son patrimoine bâti



Les Baronnies provençales disposent d'un patrimoine culturel et bâti riche, fortement lié à l'histoire agricole et médiévale du territoire. Le territoire présente une grande diversité de formes villageoises (villages perchés, de versant ou de vallée) et d'aménagements agricoles adaptés à un relief contraignant. On y trouve ainsi de nombreux sites remarquables comme les châteaux de Cornillon-sur-l'Oule ou celui d'Arzeliers, les bourgs anciens de Serres, d'Orpierre ou de Nyons, certains ont même été reconnus pour leur intérêt archéologique comme le site de la Bâtie-Montsaléon ou celui de l'abbaye de Clausonne au Saix ou encore des villages perchés comme le vieux village de Béconne, l'église et le vieux village de Saint-Cyrice ou encore le château de La Roche-sur-le-Buis. On retrouve aussi tout un patrimoine rural en pierre sèche (terrasses agricoles, murs, bergeries), témoin d'une occupation ancienne et intensive des espaces de moyenne montagne.



Un territoire tourné vers le tourisme et l'agriculture

Cette activité agricole, couplée à la richesse de son patrimoine naturel, paysager et culturel et à son offre en sport nature, rend le territoire des Baronnies provençales très attractif au niveau touristique, notamment sur la période estivale. Cette activité touristique est très importante puisque 12 % des emplois y sont liés contre 6 % au niveau national. On observe cependant une certaine saisonnalité dans ces emplois avec 2,4 fois plus d'emplois touristiques en juillet/août qu'en janvier/février. Les deux principales sources de revenus pour le territoire sont l'agriculture et le tourisme. Au vu de sa dominante rurale, le Parc a développé une activité agricole riche et diversifiée, reconnue au niveau national (12 signes de qualité AB, AOP, IGP, label rouge, etc.). Les filières emblématiques concernent les olives de Nyons, le petit épeautre, le tilleul, la lavande, les pommes, les abricots et l'agneau.

Des enjeux importants à traiter sur les années à venir



Le territoire des Baronnies provençales fait aujourd'hui face à plusieurs enjeux majeurs, à la fois environnementaux, sociaux et démographiques. La fermeture des milieux, liée au retrait progressifs d'activités agricoles entraînant sur certains secteurs une évolution des paysages, davantage boisés, susceptible d'être soumis aux risques d'incendies. Par ailleurs, les tensions sur la ressource en eau, particulièrement marquées en période estivale, s'intensifient sous l'effet du changement climatique et de la pression saisonnière. Sur le plan résidentiel, la progression des résidences secondaires contribue à un déséquilibre de l'accès au logement, compliquant l'installation et le maintien des jeunes actifs et des familles. Enfin, le territoire est marqué par un vieillissement de la population, ce qui pose la question de l'attractivité résidentielle et de l'accueil de nouveaux habitants afin de préserver le dynamisme local et le maintien des services.

Contexte de la commande : contribution à l'évaluation de la charte



La charte est un projet collectif entre les membres du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et les acteurs locaux, qui se décline en 12 mesures et 37 orientations.

Une charte, trois ambitions

AMBITION I

Fonder l'évolution des Baronnies provençales sur la préservation et la valorisation des différents atouts naturels et humains

AMBITION II

Relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales

AMBITION III

Concevoir un aménagement cohérent, solidaire et durable des Baronnies provençales



Des besoins formulés par le PNR des Baronnies provençales :

- actualiser le diagnostic de territoire
- évaluer des actions de la charte
- cibler les enjeux actuels
- définir le cadre et le contenu d'un nouveau projet de territoire

Contexte de la commande :

- révision du périmètre du PNR
- évaluation finale de la charte actuelle
- contribution de la révision de la charte en vue du renouvellement de la future charte 2030-2045

Temps forts du projet :

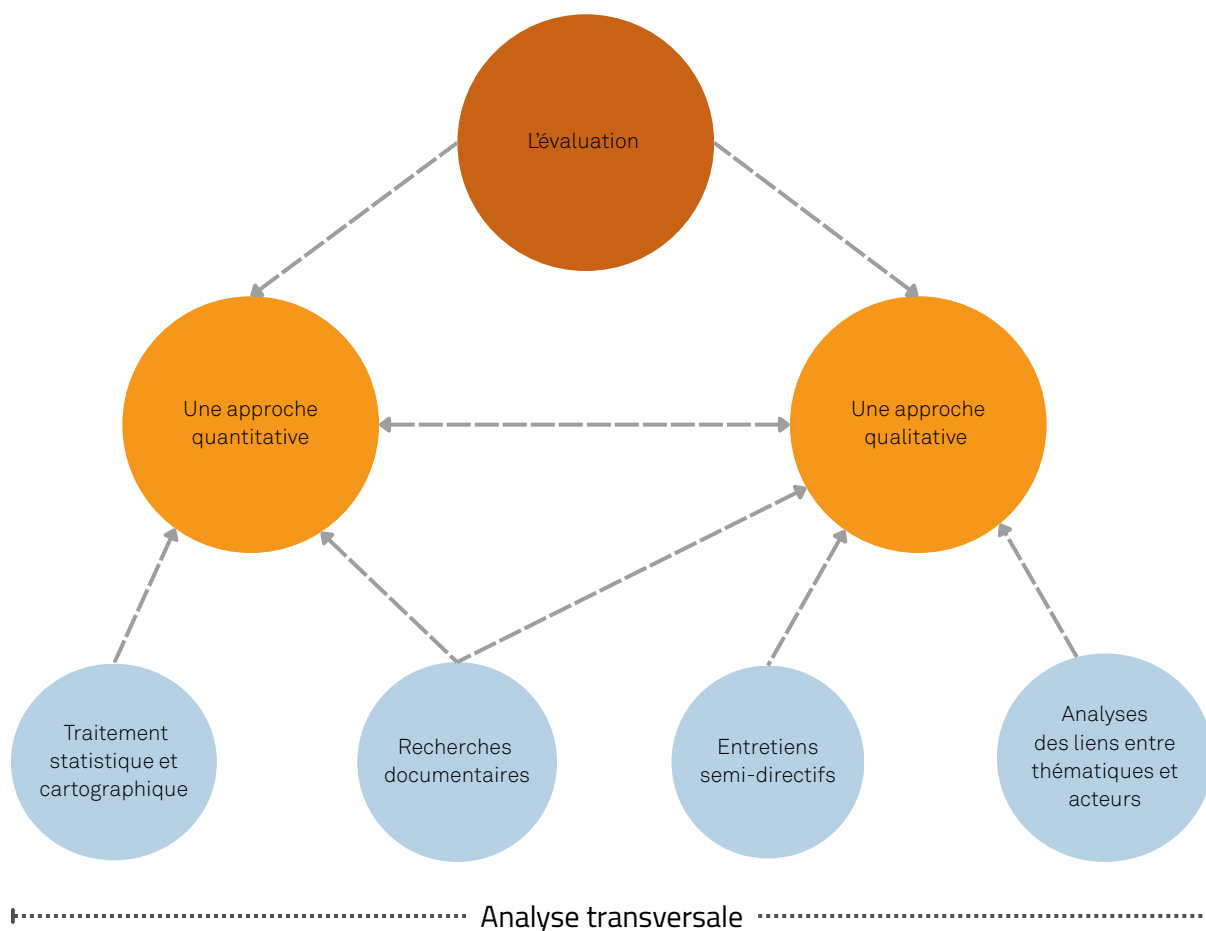
- présentation et appropriation de la commande
- entretiens sur le territoire du Parc
- restitution intermédiaire
- rédaction du présent document
- restitution finale du projet

Méthode évaluative

Une évaluation se portant sur la vision évolutive du Parc

Les orientations intégrées aux ambitions de la charte présentent : les objectifs, le contenu de la mesure, le rôle et les engagements du Syndicat Mixte du parc, les engagements des partenaires et les indicateurs de résultat et de réussite. Dans cette démarche évaluative, une entrée par les indicateurs de la charte (voir annexes) a été privilégiée. Les recherches et outils d'évaluation ont été déclinés en différentes étapes de septembre 2025 à mars 2026 : les recherches documentaires, un traitement statistique et cartographique, des entretiens semi-directifs et une analyse transversale.

Méthode d'évaluation :



Il a ensuite été question de l'analyse et de la forme du rendu de l'évaluation. L'analyse par indicateur a été une étape centrale et complexe de l'évaluation et celle-ci a été, au fil des recherches, doublée d'une analyse transversale. La forme finale de l'évaluation s'est enrichie au cours de l'évaluation, le format livret et les fiches actions par indicateur s'est montré le plus pertinent pour la lecture des résultats.

L'évaluation des indicateurs a été organisée en 4 thématiques qui seront détaillées tout au long de la démarche : la planification territoriale, l'énergie, les mobilités et l'habitat.



Une entrée par l'analyse documentaire

Dans un premier temps, une veille documentaire approfondie a été menée afin d'acquérir une connaissance globale et structurée du territoire. Cette phase initiale s'est appuyée sur l'analyse de documents de cadrage relatifs au Parc naturel régional, tels que les rapports d'activités, la charte du Parc, l'évaluation à mi-parcours ainsi que différents diagnostics territoriaux préexistants. Ces éléments ont permis de comprendre les grandes orientations, les enjeux majeurs et les dynamiques à l'œuvre sur le territoire. Ensuite, l'analyse s'est approfondie à travers la consultation des documents d'urbanisme intercommunaux, afin d'affiner la compréhension des différents territoires constituant le Parc. Cette étape a permis d'aborder le territoire à une échelle plus opérationnelle et plus précise.

Par ailleurs, un travail d'analyse thématique a été conduit à partir de documents spécialisés (PLU, SCOT, etc.), sélectionnés en fonction des thématiques étudiées. À titre d'exemple, les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET) ont été mobilisés pour la thématique énergie, tandis que les atlas de la biodiversité ont été exploités pour les enjeux paysagers et environnementaux. Cette approche a permis de croiser les sources et de renforcer la cohérence de l'analyse. Au total, ce sont près d'une quarantaine de documents qui ont été mobilisés pour contribuer à l'analyse et à l'évaluation de la charte (Cf : Bibliographie).

Un cadrage statistique et cartographique

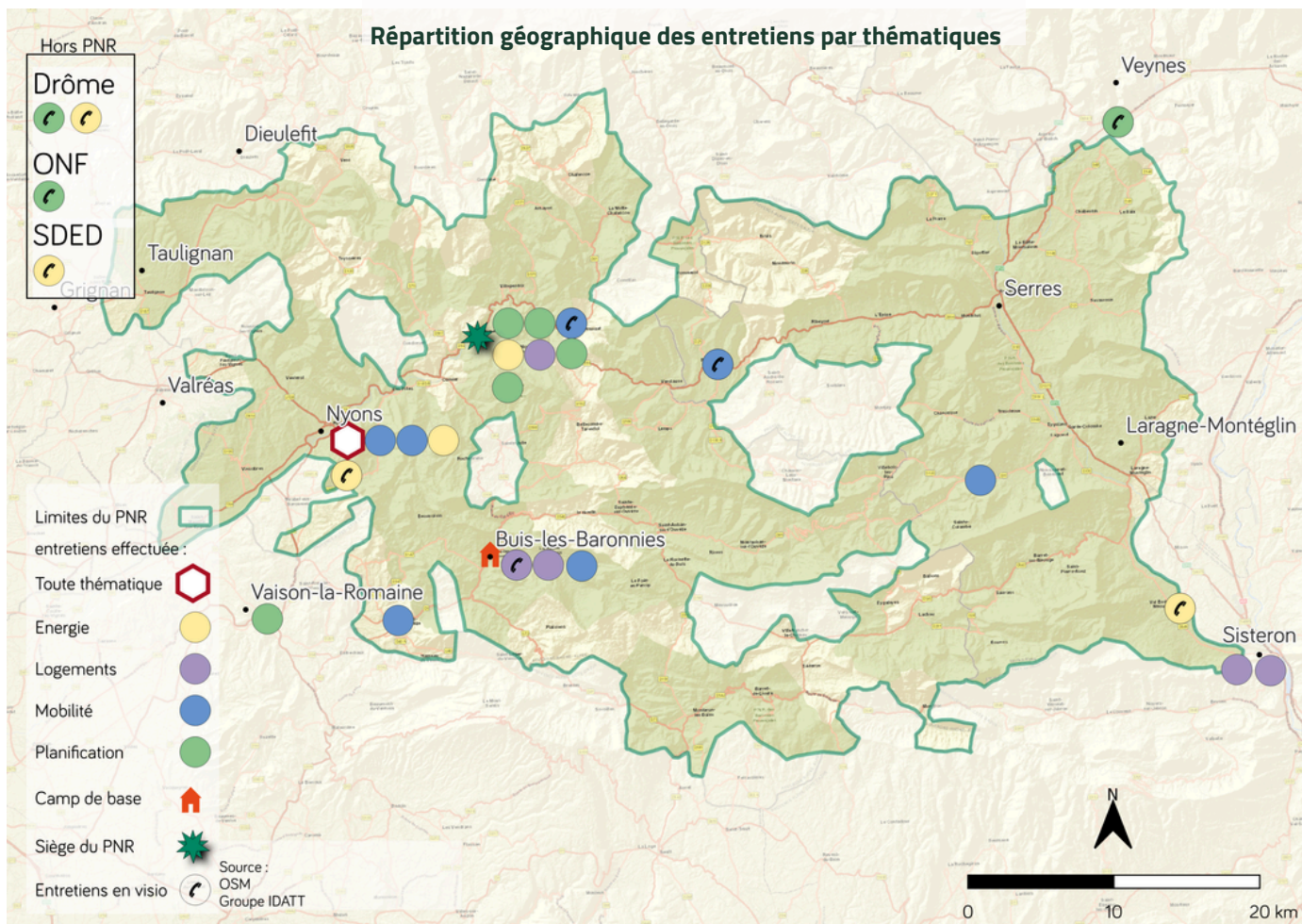
Le traitement de données statistique et cartographique a été privilégié dans le dispositif d'évaluation :

- L'approche statistique traduit les données recueillies de différentes sources : Insee et observatoires (annexe). Elles ont été un point de départ important dans la compréhension du territoire et dans l'analyse d'indicateurs quantitatifs. Les résultats ont permis de définir les grands enjeux et de se familiariser avec le périmètre du Parc. La division du territoire en différentes collectivités (dont deux départements) nous a conduits à regrouper des bases de données pour faciliter leur exploitation (TerriStory, DataSud).
- La représentation cartographique propose une présentation visuelle et composite. Elle propose une synthèse analytique de nos résultats, et peut être partagée avec divers acteurs et partenaires signataires de la charte. Elle permet, au regard des indicateurs, de représenter des inégalités territoriales potentielles. La représentation composite des données permet de montrer les liens entre les actions mises en place et les résultats (ex : rapport commune RICE et PLU).

Cette première étape a permis de mettre en évidence les principaux enjeux liés à l'évaluation. Elle met en exergue la diversité des acteurs et des échelles d'intervention, ainsi que les modalités d'adhésion différenciées des communes au sein du périmètre du Parc. Ces éléments constituent des dimensions structurantes du fonctionnement et des missions du PNR des Baronnies provençales. Ils ont été intégrés tout au long du travail d'analyse et feront l'objet d'un approfondissement dans la suite de ce rapport.

Une enquête approfondie par des entretiens

Pour la suite de l'évaluation, 26 entretiens semi-directifs ont été menés avec des signataires de la charte, certains ont été réalisés sur le territoire du 18 au 21 novembre 2025 et d'autres par visioconférence (voir annexe). Les acteurs sélectionnés et interrogés ont été sollicités pour leur connaissance du territoire. Les questions posées découlent de leur niveau d'implication aux différents objectifs de la charte. L'entrée s'est faite par les indicateurs. La carte suivante indique les lieux où se sont déroulés des entretiens dans le périmètre du PNR.



Notre venue sur le terrain s'est déroulée en novembre 2025 et février 2026. Elle a permis d'acquérir une compréhension plus fine et sensible du territoire du Parc, grâce aux rencontres avec les acteurs locaux, les partenaires institutionnels et les habitants, ainsi qu'aux déplacements réalisés sur l'ensemble du territoire. Ces séquences de terrain ont permis de mettre en lumière les contraintes morphologiques et d'accessibilité et la richesse des paysages et du patrimoine.

Dans le cadre de la démarche évaluative menée sur le territoire des Baronnies provençales, la réalisation d'entretiens auprès d'acteurs locaux a constitué une étape essentielle. Ces échanges visaient à compléter l'analyse documentaire par une connaissance fine, actualisée et opérationnelle du territoire, en croisant des regards politiques, techniques et associatifs. Le choix des acteurs rencontrés répond ainsi à une volonté de couvrir l'ensemble des échelles de décision et d'action, ainsi que la diversité des thématiques abordées par la charte du Parc naturel régional.



Acteurs de la vie politique locale

Les maires et les maires-adjoints des communes ont été sollicités pour apporter une vision stratégique du territoire.

Leurs connaissances historiques et politiques ont permis d'identifier les grands enjeux locaux, les dynamiques passées et actuelles et les orientations politiques et projets en cours à l'échelle communale.

Agents du Parc naturel régional des Baronnies provençales

Les agents du PNR ont joué un rôle important dans la démarche. Ils ont apportés un appui méthodologique à la mise en œuvre de l'évaluation. Les chargés de mission du Parc ont constitué des interlocuteurs privilégiés, tant pour préciser les attendus de l'évaluation que pour orienter vers les acteurs et structures pertinentes à contacter selon les thématiques et les indicateurs étudiés.

Techniciens des collectivités territoriales - intercommunalités

Rencontrés afin d'appréhender l'opérationnalisation des politiques publiques, les chargés de mission en charge du SCoT, de l'habitat, de la mobilité, de l'aménagement ou encore de la transition énergétique ont apporté des réponses techniques et détaillées. Ces échanges ont permis de mieux comprendre les actions engagées, les projets en cours et leur articulation avec les objectifs et indicateurs de la charte du PNR.

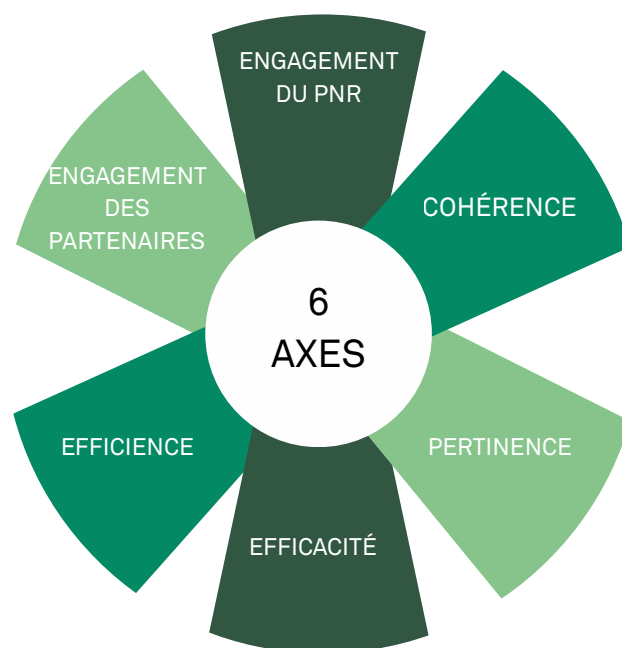
Partenaires associés et associations locales

Sollicités pour leur rôle complémentaire dans la mise en œuvre des politiques publiques, les partenaires associés et les membres d'associations locales ont permis de recueillir des données quantitatives et qualitatives, mais également d'identifier des programmes et des actions conduites avec le Parc.

D'un point de vue méthodologique, les premiers échanges ont été conduits avec les membres du Parc naturel régional, afin d'adapter le cadre d'évaluation et d'affiner les outils mobilisés. Les chargés de mission référents pour chaque thématique ont ensuite assuré un suivi régulier de la démarche. Dans un second temps, les acteurs du territoire ont été sélectionnés et contactés, et les entretiens ont été réalisés en présentiel ou en visioconférence, selon les disponibilités, afin de garantir une couverture équilibrée des thématiques et des échelles territoriales.

Le TerriScore Baronnies provençales constitue un indicateur composite visant à offrir une lecture synthétique de l'ambition III de la charte du PNR. Il s'inscrit dans une démarche d'évaluation structurée, ce qui facilite l'analyse globale des actions à l'œuvre sur le territoire.

Il est construit à partir de six dimensions qui permettent d'apprécier la mise en œuvre des actions



Chaque dimension est notée sur une échelle de 0 à 20, soit un total maximal de 120 points. Ce total est ensuite normalisé sur 100 afin de permettre une lecture simplifiée. Cette notation (sur 20 pour chaque dimension) a été effectuée par nos soins pour chacune des "fiches indicateurs" à partir des analyses réalisées (précisées ci-après). L'attribution de chacune des notes sur 20 a été effectuée individuellement (3 regards évaluatifs à minima par indicateur), puis contrôlée (contrôle de la variance de la note affectée) pour obtenir une note moyenne affectée collectivement pour chaque dimension évaluative.

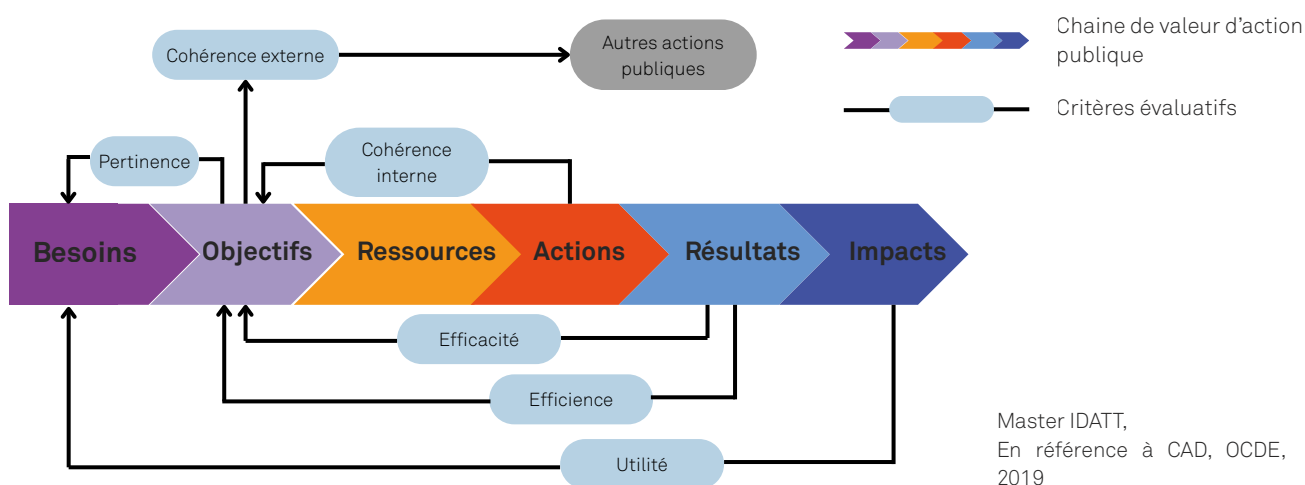
Le score est ainsi construit à partir d'un croisement de sources qualitatives et documentaires, incluant :

- des entretiens semi-directifs menés auprès d'acteurs,
- l'analyse de documents stratégiques et opérationnels (rapports, conventions, bilans, données internes),
- l'exploitation de la fiche de l'indicateur, formalisant les critères d'appréciation points forts et points faibles,
- la prise en compte d'un temps de travail partagé sur la cartographie participative.

Cette approche permet de combiner des données objectives et compréhension des dynamiques territoriales.

La construction du TerriScore s'appuie sur quatre critères du «Réseau du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE sur l'évaluation (EvalNet, 2019)», ces critères sont reconnus internationalement pour structurer les démarches évaluatives:

- Pertinence,
- Cohérence,
- Efficacité,
- Efficience



Les deux dimensions “engagement du Parc” et “engagement des partenaires” complètent ce cadre et apportent des éléments spécifiques au fonctionnement du PNR et de ses partenaires sur le territoire.

Interprétation du score

Le TerriScore vise à fournir une vision synthétique de l'état et de la dynamique d'un indicateur associé à des actions réalisées.

Il ne doit pas être interprété comme une mesure exhaustive ou définitive de la performance territoriale. Il doit être envisagé comme outil de mise en discussion des processus à l'œuvre.

Pour rendre le score plus lisible et appropriable, il est exprimé selon 5 catégories, présentées dans le tableau ci-dessous, ainsi que par une jauge présente sur chacune des fiches indicateur.

Interprétation	Très peu	Peu satisfaisant	Assez satisfaisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Score	0-20	21-40	41-60	61-80	81-100



Un tableau synoptique du TerriScore et des indicateurs est proposé en synthèse de l'analyse par ambitions.

Précautions et limites

Comme tout indicateur composite, le TerriScore présente plusieurs limites méthodologiques :

- il simplifie des réalités complexes,
- il dépend de la qualité et de la disponibilité des données,
- il nécessite une interprétation contextualisée, en articulation avec l'analyse qualitative.

Le score ne se substitue pas à l'analyse approfondie; il en constitue un complément, il est destiné à renforcer la lisibilité et la compréhension globale des résultats de l'évaluation.

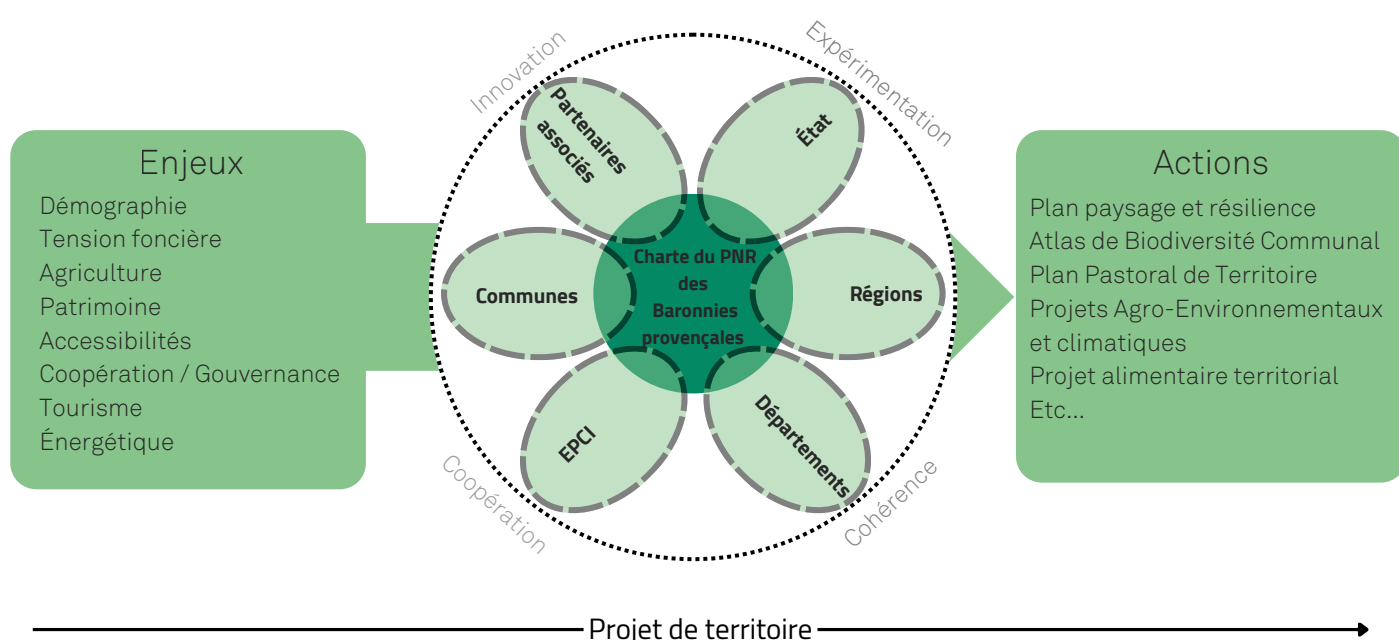
Entre interterritorialité et enjeux locaux

Le PNR au cœur de l'interterritorialité

La démarche de création du Parc naturel régional sur les Baronnies provençales procède d'une forte volonté locale de redonner une cohérence et une organisation à ce territoire autour d'un projet fédérateur. Le PNR sert ainsi d'espace de mise en dialogue et d'action pour les différents acteurs qui participent à la vie du territoire, dans une dynamique interterritoriale, logique qui se traduit "par la capacité des collectivités territoriales à travailler ensemble sur des questions d'aménagement et à dialoguer avec les instances des échelons institutionnels supérieurs et inférieurs" (Vanier, M. 2008)*

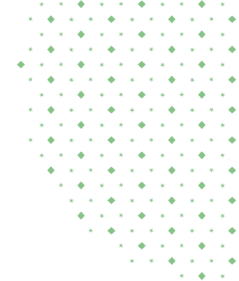


Dans ce contexte, le Syndicat Mixte représente un intérêt évident pour le territoire et ses acteurs qui voient en lui un moyen de faciliter les coopérations et le portage de projets à des échelles plus large. Cet entrelacement des territoires (Roux, E, 2006)*, s'il peut s'avérer fécond, produit cependant de la complexité susceptible de « brouiller » la lisibilité des actions portées par le PNR, être source de difficultés pour les acteurs et de rendre plus délicate l'évaluation des actions mises en œuvre.



* Vanier.M, 2008. "Le pouvoir des territoires : essai sur l'interterritorialité", Economica, anthropos, géographie, 159 p.

*Roux.E, 2006. "Figures et composition de l'entrelacement des territoires : l'exemple des Baronnies (Drôme, Hautes-Alpes)" Rives Nord Méditerranéennes p. 93-107



LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES BARONNIES PROVENÇALES, ACTEUR DE LA MISE EN DIALOGUE INTERTERRITORIALE

Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales sert la mise en dialogue inter-territoriale. Il permet une meilleure connaissance des paysages et des patrimoines du territoire. Le Parc regroupe des données (statistiques), des documents (diagnostics territoriaux, paysagers, etc.) et des liens privilégiés des habitants aux échelles institutionnelles sur un territoire rural de montagne. Le Parc apporte une vision d'ensemble aux différents enjeux du territoire, nous allons voir que ce statut demande d'innover et entretenir des liens à différentes échelles et de soutenir les communes les plus isolées dans leur développement.

Une charte fédératrice qui permet la mise en place d'actions collectives

La charte est un outil d'action collective, elle est ratifiée par les acteurs du territoire à différentes échelles (des communes aux Régions, ainsi qu'à l'État). Elle prend en compte les éléments spécifiques du territoire et propose des objectifs et dynamiques communes. Elle précise les orientations à prendre, les différentes thématiques et enjeux sociaux qui sont mis en avant dans les grandes ambitions. La charte a pour but de rassembler et de mettre en discussion, tout en étant en veille continue sur ce qu'il se fait sur le territoire, car il est entendu que ces actions n'émanent pas seulement des acteurs du Syndicat Mixte mais de tous les acteurs signataires.

“Le PNR permet aux communes d'avoir une vision plus large, plus stratégique des enjeux du territoire”

Agent d'une communauté de communes



Un support pour des communes rurales

Le Parc constitue le cœur d'un territoire assez peu densément peuplé, situé entre deux espaces dynamiques à l'ouest (vallée rhodanienne) et à l'est (val de Durance). Il joue un rôle structurant en favorisant l'émergence d'un projet commun fondé sur des problématiques partagées. Ces enjeux constituent le socle de la charte et orientent les actions menées par le Parc. Parmi eux, la préservation des espaces naturels occupe une place centrale dans la protection et la valorisation du territoire. Cette thématique rejoint directement les préoccupations des communes rurales, où l'agriculture et le tourisme représentent souvent des activités essentielles au service du développement local. Il apporte également une ingénierie technique grâce à des professionnels disposant de compétences spécifiques. Leur expertise vient compléter celle des communes et des intercommunalités afin d'accompagner les dynamiques locales et le développement territorial.

Par ailleurs, il constitue un levier financier important en facilitant l'accès à des fonds et à des subventions dédiées aux projets territoriaux. Des dispositifs comme le programme LEADER 2023-2027 permettent ainsi de soutenir et de concrétiser des initiatives locales.



Un espace propice à l'innovation et à l'expérimentation

Les Parcs naturels régionaux (PNR) sont des instruments d'aménagement du territoire et de protection des espaces naturels et culturels. Ils ont également pour vocation d'être des terrains d'expérimentation locale, favorisant l'innovation au service du développement durable des territoires ruraux. Selon la Fédération des Parcs naturels régionaux, cette innovation peut se décliner à différents niveaux : territorial, sociétal, organisationnel et technologique. Dans le contexte spécifique des espaces ruraux de montagne peu peuplés, les parcs visent à créer des outils d'analyse et à développer des projets favorisant la transition et le développement local.

Le Parc des Baronnies provençales traduit les ambitions propres à son territoire dans sa charte, qui se concrétise par des actions locales. Parmi celles-ci, les projets liés à l'énergie, au paysage et au patrimoine sont particulièrement marquants, comme l'a montré notre travail sur l'Ambition III. Son statut particulier lui permet de soutenir des initiatives variées : accompagnement de projets citoyens autour du photovoltaïque, valorisation et prévention dans les espaces touristiques estivaux (prévention des incendies, éco-guides), mise en place d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) et expérimentation de caisses locales d'alimentation en collaboration avec les acteurs du territoire. Le Parc explore également des solutions innovantes à l'image de la mise en place d'une cabane pastorale mobile, un habitat temporaire conçu pour minimiser son impact environnemental.

L'innovation et l'expérimentation se construisent au contact des habitants, dans une démarche participative, sur des enjeux partagés tels que la biodiversité, l'éducation, l'environnement, l'agriculture, la culture, la géologie, le patrimoine, le pastoralisme ou encore la gestion des risques naturels.

En ce sens, le Parc favorise la mise en œuvre de projets dans des communes rurales faiblement peuplées. Il représente un espace d'action consacré aux enjeux locaux et un relais de proximité essentiel pour les habitants.





UNE DYNAMIQUE INTERTERRITORIALE PORTEUSE, MAIS SOURCE DE DIFFICULTÉS

La démarche de mise en dialogue interterritorial portée par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales se heurte néanmoins à plusieurs difficultés structurelles. D'une part, l'enchevêtrement des périmètres institutionnels et des cadres d'intervention contribue à rendre parfois peu lisibles les actions portées par le Parc. D'autre part, la multiplicité des échelles d'action, conjuguée à des moyens limités et à une appropriation inégale de la charte par les acteurs locaux, constitue un ensemble de facteurs propres au fonctionnement du Syndicat Mixte qui complexifie la mise en œuvre opérationnelle des initiatives portées dans ce cadre.

Un territoire morcelé qui complique l'implication des acteurs



Même si la dynamique interterritoriale du Parc est souvent présentée comme un atout, elle constitue aussi une source importante de difficultés, en grande partie liées à la morphologie même de son territoire. En effet, le périmètre du Parc est morcelé et marqué des discontinuités, avec des « trous » (communes non adhérentes) au sein de son périmètre. De plus, ce périmètre du Parc n'est pas « calé » sur le périmètre des EPCI, qui sont pourtant des acteurs de l'interterritorialité de plus en plus importants, notamment en raison du nombre grandissant de compétences qui leur sont attribuées. Certaines communautés de communes ne comptent ainsi qu'une partie de leurs communes dans le périmètre, parfois seulement une ou deux. Dans ces conditions, il est souvent difficile pour ces intercommunalités de se sentir pleinement concernées par les projets du Parc, alors même qu'elles en sont partenaires et signataires de la charte. Cette situation se traduit par des niveaux d'implication très inégaux entre les territoires et rend la gouvernance plus complexe, car lorsque seul un fragment du territoire est concerné, l'engagement des élus et des services tend à être plus limité.

Une coordination rendue difficile par la multiplicité des échelles

Ce morcellement territorial complique également la mise en cohérence des actions à l'échelle du Parc. Le dialogue entre les deux régions concernées n'est pas toujours fluide, notamment sur des enjeux transversaux comme les mobilités, pour lesquels la mise en place de projets réellement partagés restent limités. Par ailleurs, le Parc se situe à l'articulation de plusieurs échelles institutionnelles (communes, intercommunalités, départements et régions) ce qui rend la coordination plus complexe et plus contraignante sur le plan opérationnel, chaque niveau disposant de ses propres compétences, priorités et contraintes.



Des moyens limités face à des ambitions élevées

À ces difficultés s'ajoutent des moyens financiers et humains restreints, qui constituent un frein important (voire peut-être le plus important) à l'action du Parc. Le manque de personnel limite sa capacité à accompagner les projets, à en assurer un suivi régulier et à développer de nouvelles initiatives. Par ailleurs, certaines ambitions inscrites dans la charte apparaissent en décalage avec les ressources réellement disponibles, rendant leur mise en œuvre partielle ou progressive. Ce manque de moyens conduit parfois à l'abandon de certains projets ou à un ralentissement de la dynamique engagée.



Une charte ambitieuse mais parfois difficile à s'appropriier

La charte du Parc apparaît également comme un document complexe et particulièrement ambitieux, rassemblant de nombreux objectifs couvrant des domaines variés, sans toujours proposer une hiérarchisation claire. En l'absence de priorités clairement identifiées, les acteurs peuvent avoir des difficultés à s'approprier les orientations du Parc et à les intégrer dans leurs pratiques. De plus, les entretiens menés montrent que la charte est parfois mal connue, voire reléguée au second plan, au profit des contraintes quotidiennes et des stratégies propres à chaque territoire. De plus, une charte de PNR étant établie pour 15 ans, on remarque parfois un gouffre entre les objectifs fixés lors de la rédaction de la charte et la réalité du terrain sur un temps plus long. Dès lors, il paraîtrait intéressant de revenir à cette charte, en tant que référentiel, de manière régulière afin de permettre l'évolution de la charte au regard de son évaluation.

Enfin, l'enchevêtrement des territoires et la diversité des parties prenantes rendent l'évaluation des actions du Parc délicate par moment. La dispersion des données et la pluralité des approches compliquent l'identification précise de la contribution du Parc aux projets menés. Il devient alors difficile de mesurer réellement son impact et de rendre lisible son action. Cette situation souligne l'importance de renforcer les outils de coordination, de suivi et d'évaluation afin d'améliorer la cohérence et la visibilité des projets et actions mises en œuvre.



Contribution à l'évaluation finale de l'AMBITION III de la charte

RÉPARTITION SOUS 4 GRANDES THÉMATIQUES :



THÈME 1

PLANIFICATION TERRITORIALE



THÈME 2

ÉNERGIE



THÈME 3

HABITAT



THÈME 4

MOBILITÉ



THÈME 1

PLANIFICATION TERRITORIALE

Grands enjeux du territoire :



Fermeture des milieux corrélée à une déprise agricole importante sur le territoire.



Tension autour de la ressource en eau, surtout en période estivale.



Préservation des patrimoines bâtis et naturels

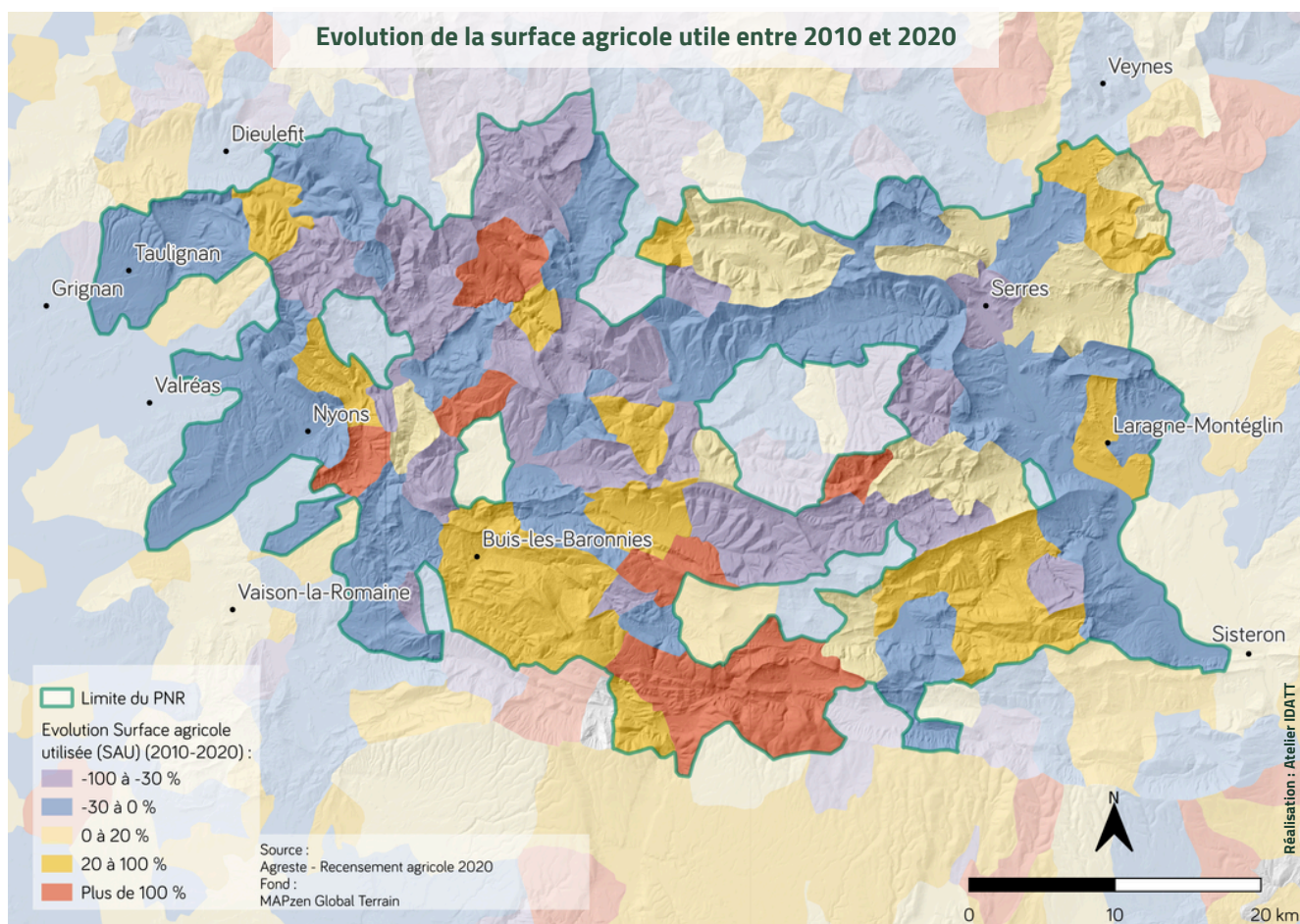


Les communes du Parc sont aujourd'hui confrontées à plusieurs enjeux majeurs, qui conduisent à s'interroger sur la manière d'adapter le Parc de logements à la croissance démographique et d'accompagner le dynamisme des territoires, tout en préservant les qualités paysagères des Baronnies provençales ainsi que les activités agricoles qui structurent ces espaces.

La planification territoriale constitue un levier important pour répondre à ces défis. Les documents d'urbanisme, par exemple, jouent un rôle central dans l'encadrement du développement urbain : ils permettent d'anticiper et d'organiser la construction afin de répondre aux besoins du territoire, en matière de logements, d'équipements ou de services, tout en veillant à la préservation du patrimoine, des paysages et des espaces agricoles. Toutefois, dans ce processus, le Syndicat Mixte du Parc naturel régional n'est pas toujours positionné comme un acteur clé de la planification, ou n'est pas systématiquement identifié comme tel par les autres acteurs du territoire.

Le Syndicat Mixte du Parc peut pourtant être associé à l'élaboration des documents d'urbanisme, soit directement, soit de manière indirecte, notamment à travers la production de porter-à-connaissance, de diagnostics territoriaux ou d'expertises mobilisés dans ces démarches. Néanmoins, ses moyens humains et techniques ne lui permettent pas toujours d'intervenir de façon systématique sur l'ensemble du territoire, même lorsque sa contribution pourrait être pertinente. Par ailleurs, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ne l'identifient pas toujours comme un acteur moteur de la planification territoriale et ne l'associent pas systématiquement à l'élaboration ou à la révision de leurs documents d'urbanisme, même si le Syndicat mixte du Parc est identifié par la loi comme étant une "Personne Publique Associée" devant être sollicitée pour formuler un avis consultatif.

Cependant, certaines évolutions récentes tendent à nuancer ce constat. Dans plusieurs situations, le rôle du Parc dans les démarches de planification apparaît davantage reconnu et mobilisé. Par ailleurs, les événements et rencontres organisés par le Syndicat Mixte constituent des espaces d'échanges entre les différents acteurs du territoire. Ces temps de dialogue favorisent la mise en réseau, la circulation d'informations et les discussions autour des enjeux de planification territoriale et de développement du territoire.



Objectifs de la charte :

- Doter l'ensemble du territoire de documents de planification et d'urbanisme de qualité, qui déclinent les orientations de la charte de manière adaptée, en fonction des enjeux respectifs du cœur des Baronnies provençales et des marches est et ouest du territoire, en privilégiant les approches intercommunales.
- Viser une mise en cohérence du territoire pouvant conduire à l'élaboration d'un SCOT.
- Assurer un aménagement équilibré du territoire, en confortant un réseau de bourgs et villages ruraux structurants et attractifs, par la mobilisation de dispositifs d'accompagnement des investissements.
- Favoriser les complémentarités et les partenariats entre le Parc et les différents acteurs dans la mise en œuvre de la charte.
- Coordonner, articuler et optimiser les politiques territoriales.
- Renforcer le sentiment d'appartenance des habitants au Parc naturel régional des Baronnies Provençales.
- Organiser et déployer une ingénierie territoriale publique et partenariale.
- Éviter la banalisation et l'artificialisation du territoire en préservant la diversité et la représentativité des éléments paysagers représentatifs.
- Veiller à la préservation du patrimoine routier inscrit historiquement dans son paysage.
- Élaborer et mettre en œuvre une charte de publicité couplée à la charte graphique et sémantique du Parc.



Les principaux engagements du Syndicat Mixte du Parc

- Apporter son expertise et animer des concertations intercommunales.
- Promouvoir la charte départementale de la Drôme.
- Porter et animer la réalisation de diagnostics environnementaux, patrimoniaux et paysagers.
- Réaliser en amont de toute procédure d'élaboration ou de révision d'un document d'urbanisme communal un porter à connaissance, comprenant un inventaire des milieux, des patrimoines et des recommandations paysagères.
- Assurer un suivi des documents d'urbanisme communaux.



Les principaux engagements des Partenaires

L'État s'engage à :

- Veiller au respect de la compatibilité des documents d'urbanisme avec les orientations de la charte.
- Participer à la création des outils de sensibilisation à destination des élus et relayer les informations auprès des communes.

Les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, et les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes s'engagent à :

- Associer le Parc à la conception et la mise en œuvre de leurs politiques foncières.
- Reconnaître le Parc comme territoire privilégié d'intervention à caractère expérimental pour la mise en œuvre de leurs politiques d'aménagement des bourgs et villages ruraux (Programme régional d'Aménagement Solidaire de la région PACA).

Les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes s'engagent à :

- Appuyer le discours porté par le Parc dans leur avis donné en tant que Personnalité Publique Associée.

Le département de la Drôme s'engage à :

- Accompagner les communes dans le cadre des Approches Environnementales de l'Urbanisme du CAUE de la Drôme.



60/100

LES POINTS-FORTS

- Production régulière de diagnostics territoriaux (environnementaux, paysagers et patrimoniaux) permettant d'améliorer la connaissance du territoire et d'identifier les enjeux locaux.

Exemple : Des diagnostics environnementaux sont régulièrement réalisés sur les zones Natura 2000 par le Syndicat Mixte du Parc; Réalisation d' "Atlas de Biodiversité Communale"

- Diversité des démarches d'étude : inventaires patrimoniaux, diagnostics environnementaux, analyses paysagères ou territoriales, mobilisés dans différents cadres (gestion d'espaces naturels, planification, valorisation patrimoniale).

Exemple : Un plan de paysage et résilience participatif en cours sur le territoire des Baronnies provençales (actions starter menées), réalisé par le Syndicat Mixte du Parc.

- Intégration de ces diagnostics dans les politiques locales (documents d'urbanisme, dispositifs de protection et de valorisation du patrimoine, démarches paysagères), contribuant à orienter les stratégies de préservation et d'aménagement.

Exemple : Le Syndicat Mixte intervient notamment à l'occasion de l'élaboration d' "Aires de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine" (AVAP) pour les communes de Montbrun-les-Bains, Serres ou Rochebrune.

- Rôle d'animation du Syndicat Mixte du Parc, qui accompagne les collectivités et favorise la concertation intercommunale autour des démarches de diagnostic et de planification.

LES DIFFICULTÉS

- Les périmètres paysagers et environnementaux (PPE) ont été abandonnés, donc non mise en place des diagnostics communs (environnement/paysage/urbanisme/architecture) initialement prévus.
- Peu de diagnostics patrimoniaux effectivement réalisés.
- Manque de personnel au niveau du Syndicat Mixte.
- Certains diagnostics deviennent datés, mais il manque de moyens permettant de les actualiser.

Nombre de porter à connaissance (inventaire et recommandations paysagères) réalisés aux bénéfices des communes



73/100

LES POINTS-FORTS

- Réalisation d'inventaires patrimoniaux au bénéfice des communes, permettant d'améliorer la connaissance du patrimoine bâti à l'échelle communale et de constituer une base documentaire structurée (dossiers collectifs et études détaillées de bâtiments).

Exemple : Un inventaire du patrimoine bâti a été réalisé sur le territoire du Parc sur les communes de :

- *Barret-de-Lioure*
- *Val Buëch-Méouge*
- *Rosans*
- *Orpierre*
- *Moydans*

- Déploiement d'inventaires portant à la fois sur les patrimoines culturels et naturels, contribuant à une approche globale de la connaissance territoriale et à l'identification des enjeux locaux.

Exemple : Mise en place d'opérations d'inventaire des patrimoines culturels et de patrimoines naturels dans des communes telles que : Val Buëch Méouge, projet sur Orpierre d'un abécédaire alors qu'il y a eu une opération d'inventaire.

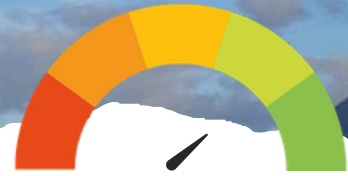
- Production de connaissances sur les enjeux environnementaux, notamment dans le cadre des dispositifs Natura 2000, afin d'accompagner les porteurs de projets et de favoriser la prise en compte de l'environnement en amont des projets.
- Appui technique aux communes dans les démarches de planification et de gestion territoriale, même si l'utilisation de ces outils reste variable selon les communes et leurs documents d'urbanisme.

Exemple : Le parc s'est engagé à réaliser en amont de toute procédure d'élaboration ou de révision d'un document d'urbanisme communal un porter à connaissance, or plusieurs communes n'ont pas de PLU et sont sous RNU.

LA DIFFICULTÉ

- La difficulté à quantifier précisément le nombre de mesures réalisées, il faudrait établir un processus de suivi plus fin.

Nombre de documents communaux ou intercommunaux de planification et d'urbanisme intégrant les recommandations paysagères.



75/100

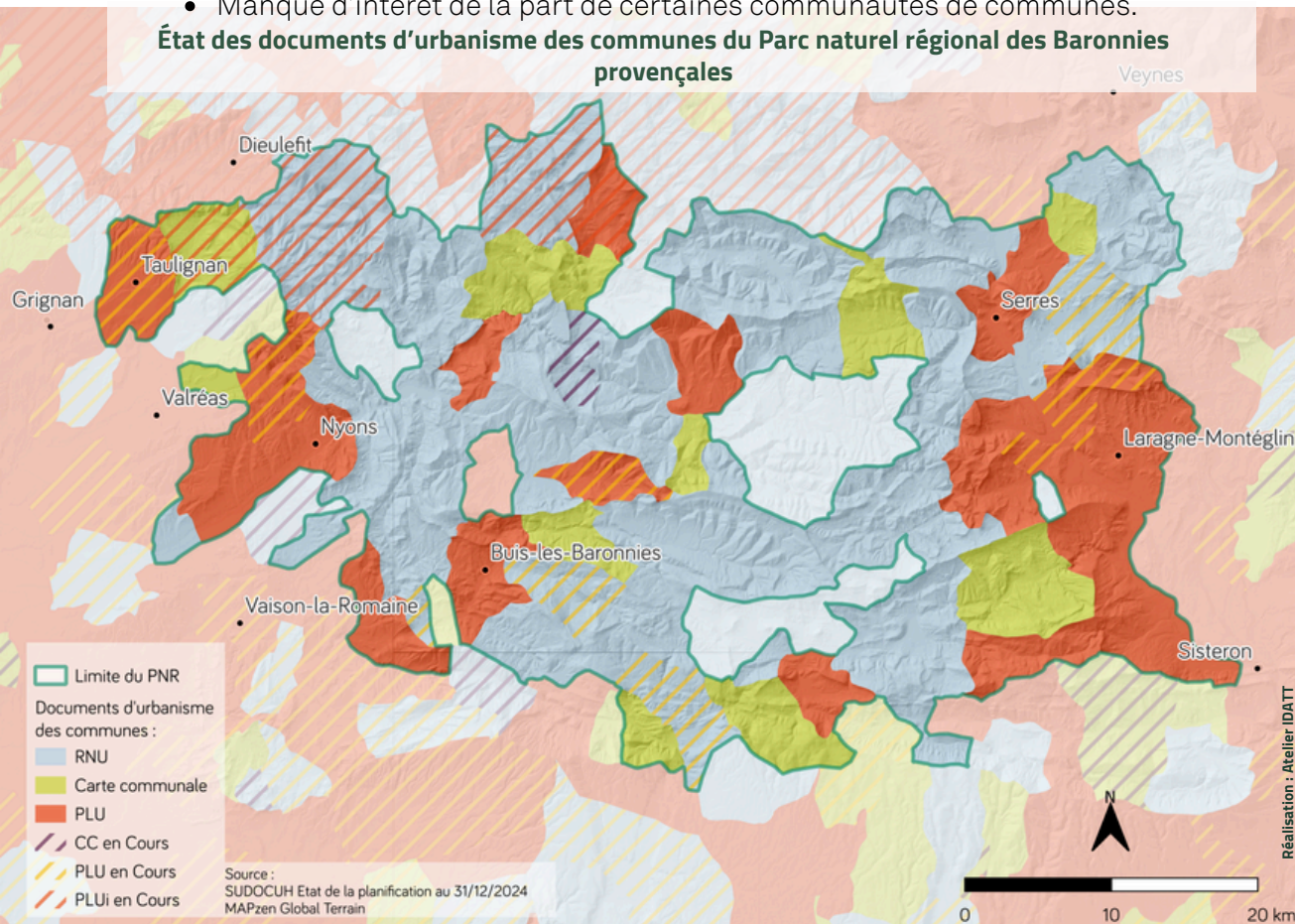
LES POINTS-FORTS

- Augmentation des sollicitations pour des recommandations.
- Meilleure prise en compte des recommandations paysagères par les PLUi et les SCOT de certaines communautés de communes.
- Recrutement d'une chargée de mission aménagement et paysage au sein du PNR depuis 2023.

LES DIFFICULTÉS

- Charte actuelle peu exigeante en termes d'urbanisme.
- Manque d'intérêt de la part de certaines communautés de communes.

État des documents d'urbanisme des communes du Parc naturel régional des Baronnies provençales



CHIFFRES
CLÉS

4
SCoT

21
PLU

ANALYSE DE L'INDICATEUR PAR LA CARTE

Les documents d'urbanisme présentent une grande hétérogénéité entre les communes du Parc naturel régional des Baronnies provençales. En effet, une partie d'entre elles ne dispose pas de Plan Local d'Urbanisme (PLU). La majorité des communes est soumise au règlement national d'urbanisme (RNU), tandis que d'autres ont mis en place une carte communale. Enfin, 21 communes se sont dotées de leur propre PLU.



Les principaux engagements du Syndicat Mixte du Parc

- Initier, réaliser ou faire réaliser des diagnostics paysagers et environnementaux sur les zones d'activité du Parc.
- Accompagner les entreprises désirant améliorer leur performance environnementale et accompagner les collectivités dans leurs projets d'intégration paysagère et environnementale de leur zone d'activités.
- Initier, soutenir et accompagner les communautés de communes ou porter, à leur demande, des programmes exemplaires d'aménagement des bourgs et villages ruraux.



Les principaux engagements des Partenaires

L'État, les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, et les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes s'engagent à :

- Reconnaître le Parc comme interlocuteur privilégié de la mise en cohérence des politiques et

opérations d'aménagement du territoire à l'échelle du Parc (Programme régional d'Aménagement Solidaire de la région PACA).

- Apporter leur appui aux projets locaux qui y contribuent.

Les communautés de communes et les communes s'engagent à :

- Informer et associer le Parc de leurs projets de développement de zones d'activité.
- Informer et associer le Parc de leurs projets d'aménagements des entrées de bourgs, des places de villages, de l'éclairage public, de réhabilitation des patrimoines hydrauliques, de canalisation des eaux excédentaires et de projets d'assainissement.

Partenaires associés :

Pays Une Autre Provence et Sisteronais Buëch, Chambres consulaires, CAUE 05 et 26, FDE 05, Energie SDED 26



LES POINTS-FORTS

- Mobilisation de dispositifs de développement territorial (notamment programmes européens ou nationaux) visant à soutenir l'attractivité et la revitalisation des centres-bourgs ruraux.

Exemples: Coopération du Programme LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) avec le Groupe d'Action Locale (GAL) Drôme entre Rhône et Montagnes piloté par le Parc naturel régional des Baronnies provençales, en partenariat avec 9 EPCI.

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) soutient la communauté de communes des Baronnies en Drome Provençale

Programme Petite Ville de Demain

- Soutien à des démarches globales d'aménagement, intégrant plusieurs leviers d'action tels que l'offre de logements, les services, les équipements et la qualité de vie des habitants.
- Partenariats multi-acteurs à l'échelle intercommunale, permettant de coordonner les initiatives d'aménagement et de développement des bourgs et villages ruraux.
- Appui méthodologique et technique à la revitalisation des centres-bourgs, à travers des programmes d'accompagnement et la diffusion d'outils ou de retours d'expérience pour les collectivités.

LES DIFFICULTÉS

- Les projets d'aménagement de bourg sont diffus et les initiatives proviennent de différentes échelles ce qui complexifie l'implication du Syndicat Mixte du Parc.
- Les dossiers soutenus dans le cadre du FISAC ne concernent que les secteurs d'activité de la restauration et de l'alimentation.

Comme évoqué précédemment, la réalisation de cette évaluation s'est heurtée à certaines limites liées à l'accès à l'information et à la disponibilité des données. Dans plusieurs cas, les informations nécessaires au renseignement des indicateurs n'étaient pas disponibles, n'avaient pas fait l'objet d'un suivi systématique ou étaient difficilement mobilisables dans le temps imparti. Dans ces conditions, et en accord avec la direction du Parc naturel régional (PNR), il a parfois été nécessaire de renoncer à l'évaluation de certains indicateurs.

Par ailleurs, afin de limiter les effets de redondance dans l'analyse, certains indicateurs présentant des objets proches ont été regroupés. Cette démarche visait à conserver la lisibilité du dispositif d'évaluation tout en rendant compte de dynamiques similaires.

Ainsi, les indicateurs "Nombre de diagnostics environnementaux, patrimoniaux et paysagers" et "Nombre de diagnostics paysagers et environnementaux réalisés sur les zones d'activité" ont été combinés.

De la même manière, les indicateurs "Démarches globales d'aménagement de bourgs et de villages ruraux abouties" et "Nombre de projets d'aménagement de bourgs étudiés avec l'appui du Parc" ont été traités conjointement.

Ces regroupements permettent de mieux refléter les actions menées par le Parc tout en évitant une multiplication d'indicateurs aux contenus très proches.

Enfin, certains indicateurs ont fait l'objet d'un traitement partiel mais n'ont pas pu donner lieu à la production d'une fiche d'évaluation complète, faute d'informations suffisamment précises ou quantifiables. C'est notamment le cas de l'indicateur initialement intitulé "Nombre de Forums du Parc réalisés". Cet indicateur s'est révélé difficile à renseigner, dans la mesure où les "Forums du Parc" ne constituent pas un dispositif formalisé et clairement identifié par l'ensemble des acteurs du territoire. Les temps d'échanges organisés par le Parc prennent en effet des formes variées (réunions partenariales, rencontres thématiques, ateliers, événements territoriaux), qui ne sont pas toujours recensées de manière systématique. Ces activités de concertation, de médiation et d'animation constituent une dimension centrale des missions du Syndicat Mixte, mais elles demeurent difficilement quantifiables dans le cadre du présent dispositif d'évaluation.



Nombre de porter à connaissance (inventaire et recommandations paysagères) réalisés aux bénéficiaires des communes	Évalué
Nombre de documents communaux ou intercommunaux de planification et d'urbanisme intégrant les recommandations paysagères.	Évalué

.....

Nombre de diagnostic environnemental, patrimonial et paysager	Combinés
Nombre de diagnostics paysagers et environnementaux réalisés sur les zones d'activités	
Démarches globales d'aménagement de bourgs et de villages ruraux abouties.	Combinés
Nombre de projets d'aménagement de bourgs étudiés avec l'appui du Parc	

.....

Nombre de Programmes Patrimoines et Diversité. charte de publicité (couplée à la charte graphique et signalétique du Parc)	Non évalué
Zones d'activités artisanales et touristiques requalifiées.	Non évalué
Evolution du tissu et de l'offre commerciale.	Non évalué
Qualité paysagère des itinéraires routiers (diagnostic territorial révision de charte).	Non évalué
Nombre de rencontre entre acteurs réalisées	Non évalué
Evolution du nombre d'opérations menées en partenariat avec les communes, les communautés de communes, les villes-portes et les Pays.	Non évalué



THÈME 2

ÉNERGIE

Les grands enjeux du territoire :



Recherche d'une plus grande efficacité énergétique



Développement des ENR, mais des limites techniques ou d'acceptabilité sociale



Implication de multiples acteurs, avec des points de vue convergents ou divergents selon les sujets

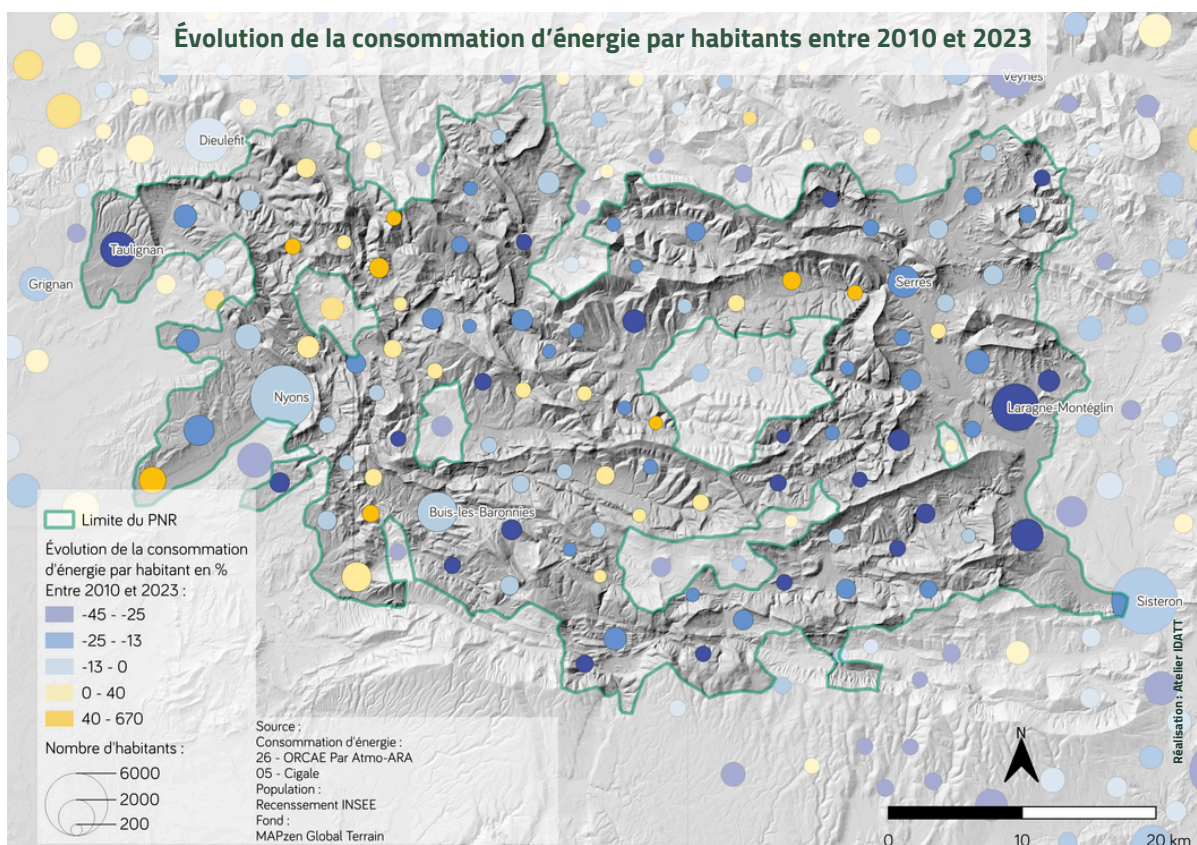


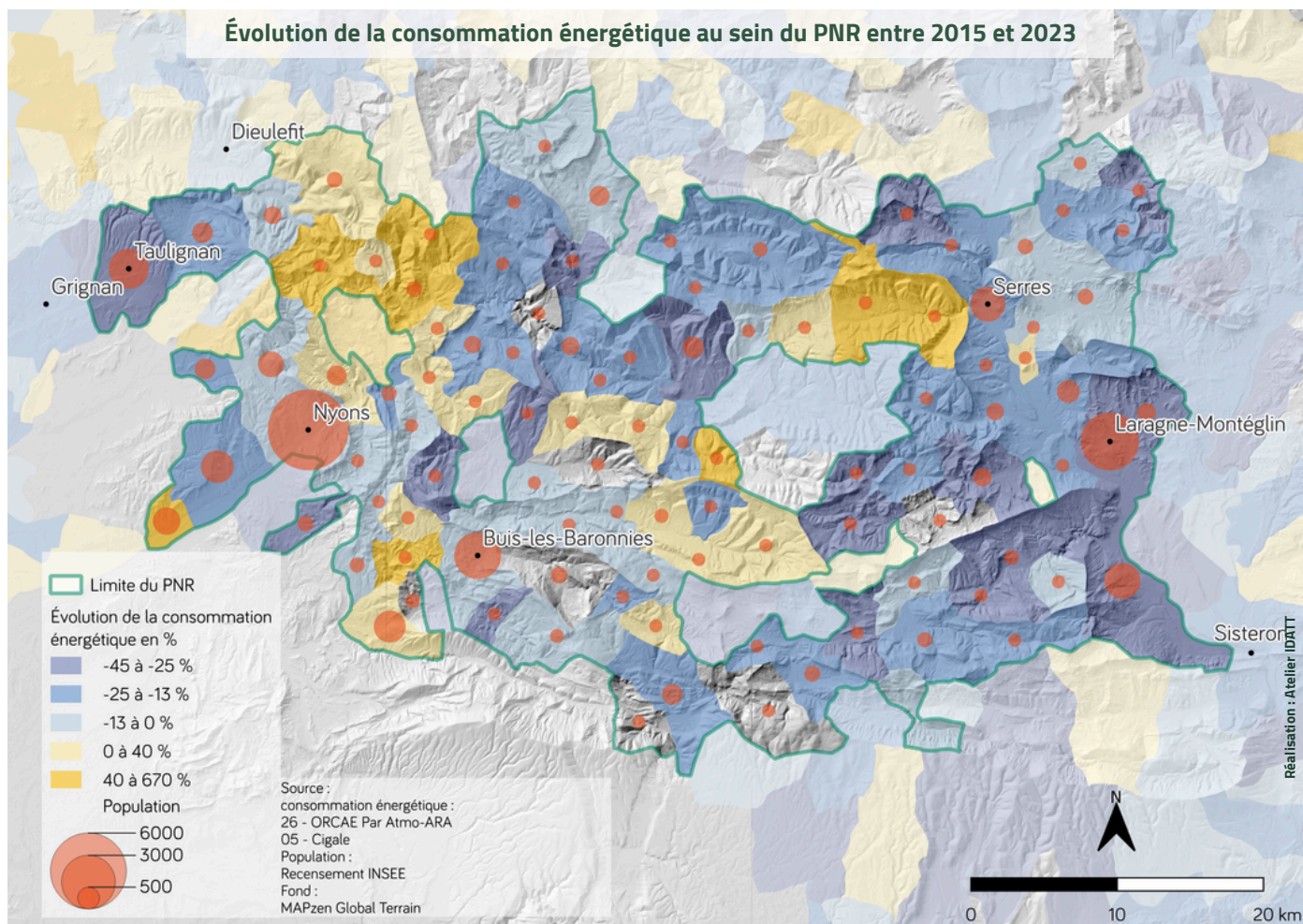
Données parfois partielles et insuffisantes pour la prise de décision



Tendances principales observées

- Les communes progressent sur la maîtrise de l'énergie avec le soutien du SDED (Service public Des Énergies dans la Drôme) et du PNR.
- Une situation différenciée sur la trajectoire des communes en termes de consommation et/ou de production énergétique.
- Soutien du PNR aux projets citoyens (centrales villageoises et mini-centrales hydrauliques).
- Disparités entre les départements sur l'organisation du secteur de l'énergie (avec un prestataire privé jusqu'à récemment dans les Hautes-Alpes et le SDED dans la Drôme).





Objectifs de la charte :

- Développer les énergies renouvelables dans le respect du patrimoine naturel, des paysages et des terres agricoles.
- Créer de la richesse locale en renforçant les capacités d'autofinancement des collectivités locales et en revitalisant les exploitations agricoles et l'artisanat.
- Développer la production de chaleur pour répondre à des besoins locaux, à partir de la valorisation de la ressource forestière, en préservant la pérennité du capital forestier et en intégrant le respect de la limitation des émissions de polluants atmosphériques.
- Concevoir un modèle de développement du solaire photovoltaïque partagé et respectueux du territoire.
- Renforcer les liens sociaux et les rapports de proximité entre acteurs du territoire.



Les principaux engagements du Syndicat Mixte du Parc

- Animer et coordonner la mise en œuvre d'un Plan Climat Énergie Territorial et catalyser les initiatives, prises pour la plupart sous la responsabilité des collectivités locales.
- Travailler sur l'observation et la compréhension des changements climatiques et énergétiques en s'entourant d'appuis scientifiques et techniques pour aider les acteurs à s'adapter.
- Accompagner les communautés de communes et les communes dans l'adaptation de leurs documents d'urbanisme aux enjeux climatiques et énergétiques.
- Mettre en œuvre un fonctionnement exemplaire du Parc et le diffuser à ses partenaires et aux collectivités.
- Le Parc participe aux travaux des différents réseaux et instances : réseaux des Parcs, comité de massif des Alpes, réseau des territoires et collectivités de montagne (convention alpine, Interreg, POIA, etc.), forums régionaux.



Les principaux engagements des partenaires

L'État les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, et les Départements de la Drôme et des Hautes-Alpes s'engagent à :

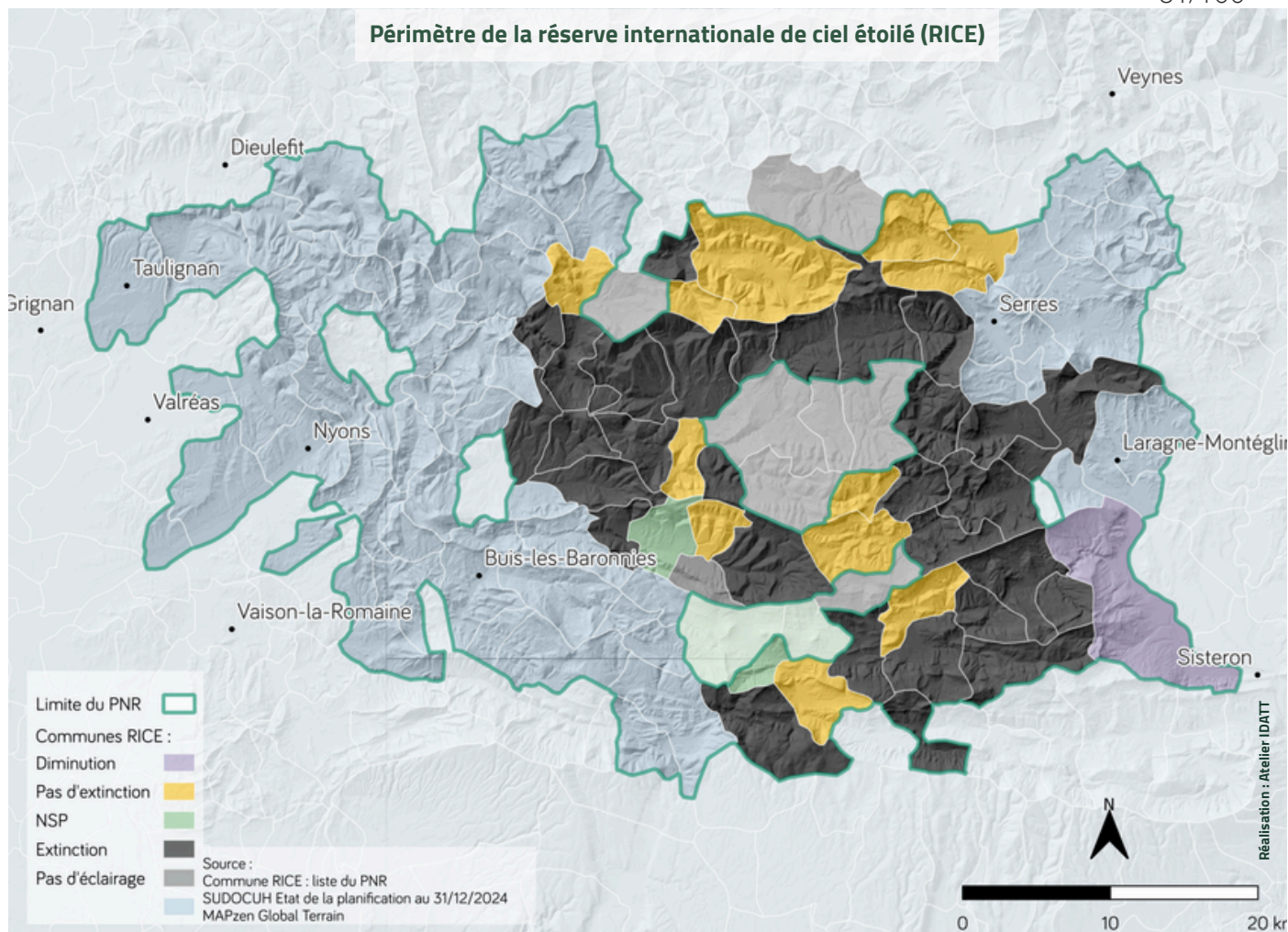
- Accompagner le Parc et ses partenaires, notamment pour la mise en œuvre des plans climat-énergie et d'actions exemplaires.

Les communautés de communes et les communes s'engagent à :

- Participer à la mise en œuvre d'un plan climat énergie.
- Relayer la communication du Parc.
- Saisir les opportunités de rénovation thermique des bâtiments existants.
- Mettre en œuvre pour toute nouvelle construction, dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage, des techniques visant l'objectif zéro énergie ou à énergie positive.



81/100



LES POINTS-FORTS

- Convention de partenariat entre le PNR et le SDED.
- Passage aux éclairages LED et à l'éclairage intelligent dans certaines communes.
- Conduite d'études partagées entre le Parc et les collectivités (avec par exemple un guide de recommandations techniques pour l'éclairage public et privé).
- 4 communes du PNR labellisées "villes et villages étoilés et projet de la RICE.
- Un spécialiste sur la question énergétique dans le PNR.

LES DIFFICULTÉS

- Avis consultatif du PNR, ce qui peut limiter les actions mises en œuvre.
- Des petites communes peuvent être en difficulté sur la gestion de l'éclairage public (toutes ne sont pas membres d'un syndicat d'énergie, celles des Hautes-Alpes ont connu un changement de prestataires il y a peu et les communes n'ont pas forcément les moyens d'assurer la transition aux LED).

Nombre de communes intégrant la sobriété énergétique dans leur document d'urbanisme



73/100

LES POINTS-FORTS

- Le Parc accompagne les 104 communes pour assurer une plus grande efficacité énergétique des bâtiments et pour limiter l'utilisation de la voiture.
- Le chiffre clé : 100 % des nouveaux documents d'urbanisme sont alignés sur les objectifs de sobriété du Parc.
- Un dialogue permanent entre le Parc (apport d'une expertise) et les intercommunalités (qui disposent des moyens d'action).
- Les PCAET (Plan Climat-Air-Énergie Territorial) portés par les intercommunalités incarnent l'outil de la mise en œuvre des objectifs de sobriété.
- Le Parc apporte l'ingénierie technique que les petites communes n'ont pas pour appliquer ces plans climat.
- Mise en place d'une trame noire (extinction nocturne de l'éclairage public). Elle permet aux communes d'économiser l'énergie, ce qui entraîne également des économies budgétaires.
- Une protection du ciel étoilé, qui devient un atout touristique, environnemental et scientifique (Label RICE).
- Actions auprès du grand public (information et sensibilisation, formation de professionnels).

LES DIFFICULTÉS

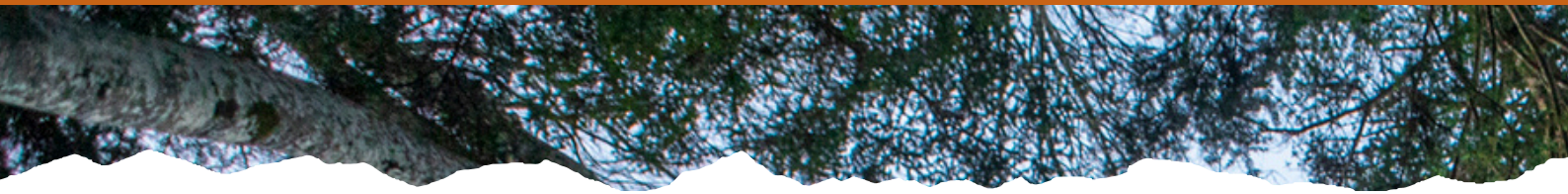
- Fragilité de l'ingénierie : les petites communes manquent de personnel pour traduire les orientations de sobriété du Parc en actions concrètes ou en dossiers de subvention (60% des communes du Parc ont moins de 200 habitants).
- Le poids de la mobilité : même avec un urbanisme sobre, le relief et l'isolement renforcent la dépendance à la voiture, ce qui limite l'impact final des efforts énergétiques du territoire.

Remarque :

Le nombre de communes intégrant la sobriété n'est pas forcément parfaitement représentatif, puisque cet indicateur est de plus en plus intégré dans des PLUi.

Au total, 82 communes n'ont pas de PLU propre. Parmi elles, 13 disposent de carte communale et 69 communes se basent sur le RNU.





Les principaux engagements du Syndicat Mixte du Parc

- Être un outil d'appui pour le dialogue entre acteurs et pour la construction de projets qui respectent les intérêts individuels et collectifs, et s'inscrivent dans une efficacité économique et environnementale globale du territoire.
- Créer les conditions d'un dialogue entre acteurs et accompagner la construction de projets publics ou collectifs de production d'énergies renouvelables.
- Accompagner ou réaliser des campagnes d'information et d'incitation au recours au bois-énergie et à l'énergie solaire.
- Accompagner les projets de structuration de micro-filière d'approvisionnement en bois-énergie dans un objectif de diminution de la dépendance énergétique du territoire.
- Le Parc participe à l'évaluation des potentiels de géothermie profonde sur sites urbains.



Les principaux engagements des partenaires

L'État s'engage à :

- Veiller à la compatibilité des projets de développement des énergies renouvelables avec la charte du Parc.
- Accompagner le Parc dans sa communication en faveur des énergies renouvelables.

Les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, et les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes s'engagent à :

- Avoir recours aux énergies renouvelables dans les bâtiments dont ils ont la charge.
- Participer à la mise en œuvre de projets de centrales villageoises.
- Reconnaître le Parc comme territoire privilégié d'expérimentation de leurs programmes et projets de développement de la production d'énergies renouvelables.

Les communautés de communes et les communes s'engagent à :

- Solliciter le Parc en amont de tout projet de fermes photovoltaïques au sol, d'implantation d'éoliennes et d'installations hydroélectriques.
- Suivre les recommandations du Parc sur ces projets.

Évolution du rapport entre l'énergie renouvelable produite sur le territoire du Parc et la consommation d'énergie du territoire



82/100

LES POINTS-FORTS

- Forte augmentation de la production énergétique issue des énergies renouvelables (une hausse médiane de 30% entre 2015 et 2023 pour l'ensemble des communes du PNR), et qui respecte les objectifs nationaux comme régionaux.
- En parallèle, la plupart des communes du PNR ont connu une baisse de leur consommation d'énergie entre 2015 et 2023 (cf. 1ère carte p. 47).
- Appropriation des objectifs nationaux en matière de développement des énergies renouvelables et d'une coordination territoriale efficace.

Remarque : il existe une différence notable sur la production ENR entre la Drôme et les Hautes-Alpes au sein du PNR. Ainsi, la biomasse pèse beaucoup plus dans les communes drômoises, alors que dans celles des Hautes-Alpes, c'est le photovoltaïque qui s'avère beaucoup plus important.

La directive européenne sur les énergies renouvelables révisée (RED III), publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 31 octobre 2023.

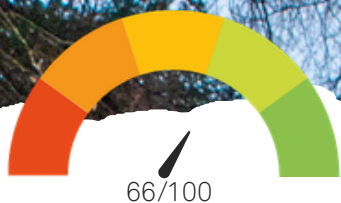
- 25 communes du périmètre du PNR ont déjà identifié des zones d'accélération d'énergies renouvelables (cf. 2e carte p. 47) définies par la loi APER en 2023. Elle se situent surtout dans les Hautes-Alpes, où le photovoltaïque est le plus développé.

LES DIFFICULTÉS

- Une capacité de réseau parfois insuffisante pour la mise en place de nouveaux projets.
- Le patrimoine paysager peut faire l'objet de conflits lors de l'installation d'équipements photovoltaïques.

Points de vigilance sur la filière bois :

- Même si dans le périmètre du PNR des Baronnies il n'existe pas de grande centrale biomasse à proprement parler, certaines installations situées dans des périmètres voisins, comme la centrale de Gardanne, exercent une pression sur la ressource bois ; des coupes à blanc sont déjà recensées sur le périmètre du Parc, d'où la nécessité d'un suivi et de garanties d'approvisionnement renforcés, afin d'éviter que des impacts environnementaux soient engendrés par de telles coupes.



LES POINTS-FORTS

- Le PNR accompagne une dynamique citoyenne et publique qui se traduit par la création de 4 centrales villageoises.
- Mise à disposition de toitures communales pour le photovoltaïque par certaines communes. Les communes participent pleinement au déploiement des ENR par leur volontarisme.
- Le Parc et les syndicats d'énergie travaillent ensemble et accompagnent le développement des ENR. Ils ont pour mission d'aider les communes sur ce sujet.
- Un chiffre clé : au moins 5 communes ont finalisé des études de faisabilité pour des réseaux de chaleur (chaufferies bois).

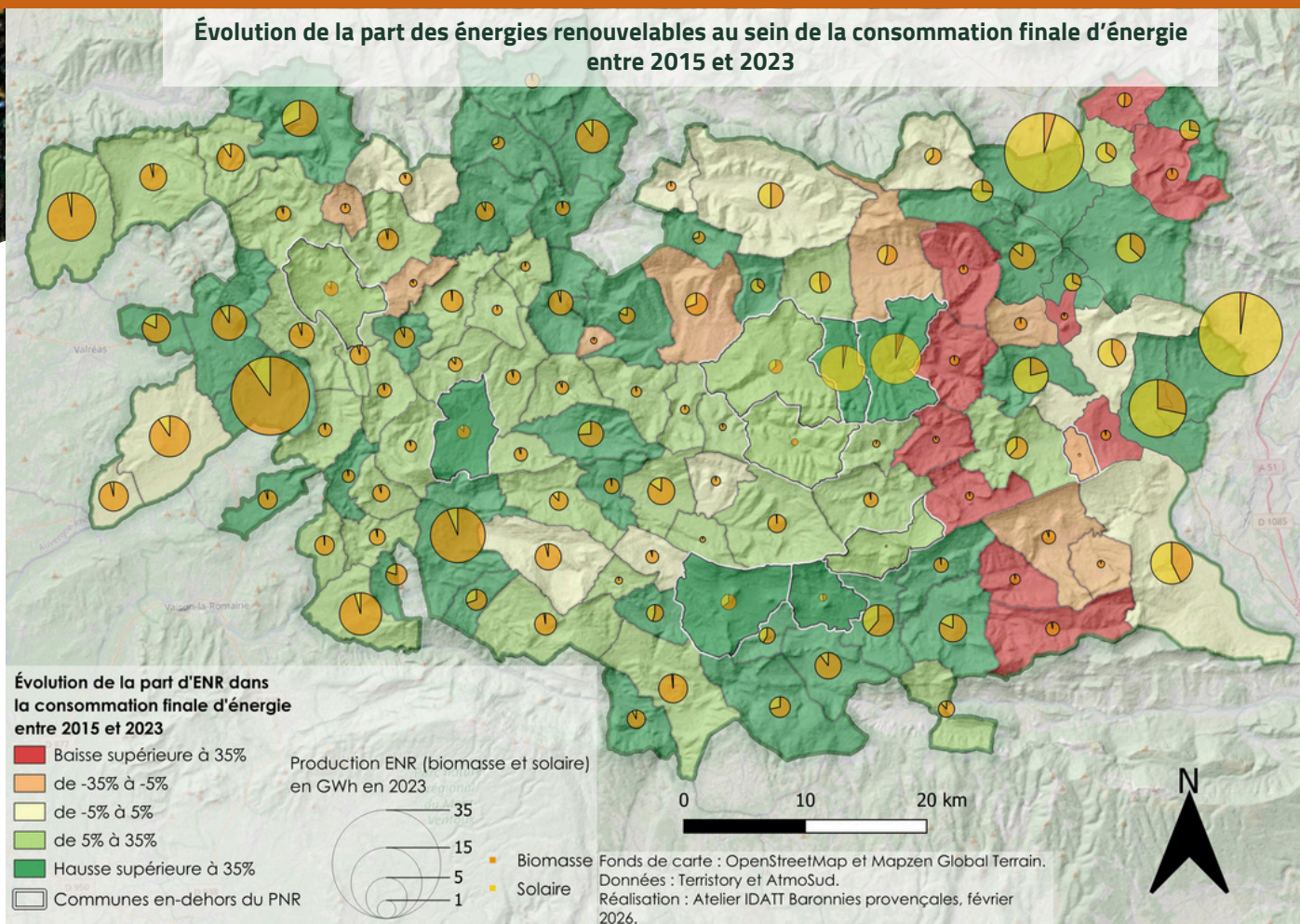
LES DIFFICULTÉS

- Absence de stratégie globale : les projets se font un par un, en suivant les opportunités du moment, sans véritable planification territoriale préalable.
- Limites techniques : saturation du réseau électrique local et difficulté à concrétiser la géothermie (complexité spécifique à cette source d'énergie).
- Freins réglementaires : les délais administratifs peuvent parfois apparaître comme décourageants.
- Conflit autour du patrimoine : les règles de protection paysagère peuvent freiner l'équipement des toitures en photovoltaïque, tandis que l'acceptabilité des projets peut être limitée par l'attachement des habitants au patrimoine paysager.

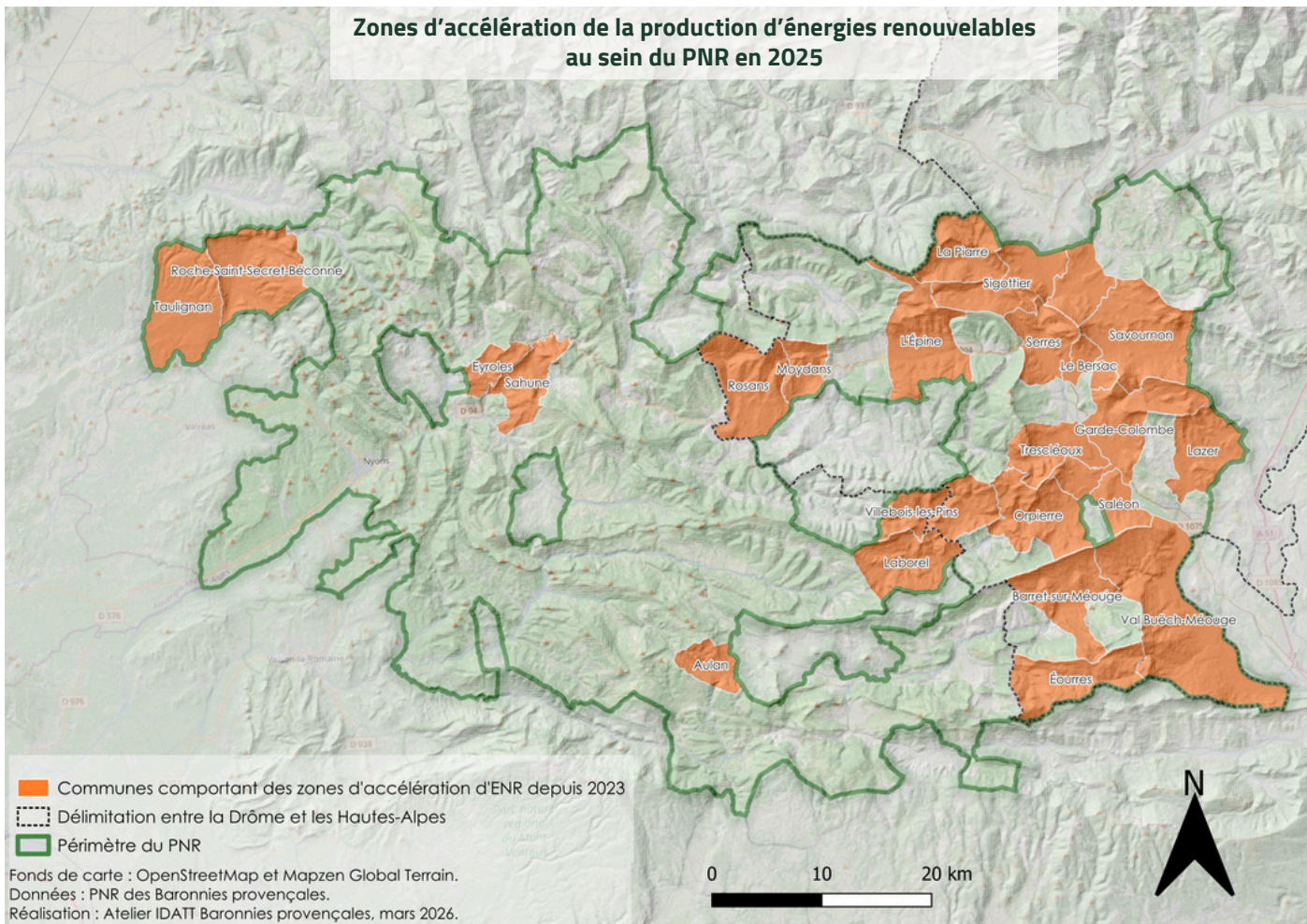
Remarques :

- Avec plus de 50% de forêts privées, il est très difficile de mobiliser le bois de façon coordonnée et durable.
- Concurrence des grandes centrales : les unités biomasse extérieures (en dehors du Parc) cherchent de la matière première, ce qui crée un risque de fuite de la ressource au détriment des chaufferies locales.
- Défi de la gestion : risque de coupes non maîtrisées ou de surexploitation.

Évolution de la part des énergies renouvelables au sein de la consommation finale d'énergie entre 2015 et 2023



Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables au sein du PNR en 2025





THÈME 3

HABITAT

Les grands enjeux du territoire :



L'envie et le besoin des différents acteurs de faire une typologie des logements, de l'habitat, du foncier avec des données annuelles



Tension du foncier due aux logements touristiques



Les logements secondaires et vacants



Parc de logement vieillissant



Entre 2011 et 2022, le territoire des Baronnies provençales a augmenté son nombre de logements de 8%. Le nombre d'habitants a, quant à lui, stagné, avec un solde naturel négatif qui se complète par des migrations extérieures. Cela se traduit par un nombre de résidences secondaires en augmentation qui se concentrent surtout dans le cœur du Parc. En parallèle, le nombre de logements vacants a augmenté de 30%. Ces chiffres doivent être mis en relation avec de grands enjeux sociaux comme la baisse du nombre de personnes par ménage ou le vieillissement de la population.

En mettant en place ces ambitions, le Parc cherche à redynamiser le logement, le foncier et l'innovation sur le territoire tout en prenant en compte les enjeux suivants : le vieillissement du parc de logements, la difficulté des jeunes à se loger et le prix du foncier.

Les projets en place sur le territoire qui répondent à ces enjeux émanent de partenaires extérieurs, tels que les communes, les intercommunalités et les régions qui ont les compétences d'action sur le logement.

Le Syndicat Mixte du Parc soutient les actions mises en place par ses partenaires sur le territoire et permet de créer du lien entre les différents acteurs. Il soutient également l'innovation dans son projet « Plan de paysage et résilience des Baronnies provençales » qui comprend les nouvelles formes d'habiter et le maintien du patrimoine local.

Objectif de la charte :

Répondre aux besoins de la population par le développement de différents types de logements, qualitativement adaptés aux caractères et potentialités des patrimoines et paysages, sociologiquement adaptés aux différents types de ménages présents sur le territoire, financièrement et socialement accessibles, économes en foncier et prenant en compte les enjeux énergétiques.



Les principaux engagements du Syndicat Mixte du Parc

- Collaborer à la création d'un observatoire de l'habitat avec les Pays et sensibiliser à la réalisation de PLH intercommunaux.
- Aider à la réflexion, appuyer les initiatives, soutenir la réalisation et promouvoir les projets d'éco-quartiers ou d'éco-hameaux.
- Assurer un rôle de médiateur et de conseil afin de concilier innovation architecturale et énergétique et préservation des patrimoines.



Les principaux engagements des partenaires

L'État, les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, et les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes :

- Encourager, sur la base des orientations de la charte, le développement qualitatif de l'offre de logement, notamment social, dans le territoire du Parc.
- Transmettre au Parc toute donnée communicable relative à la demande et à l'offre d'habitat, existante ou potentielle.
- Soutenir le Parc et ses partenaires dans la mise en œuvre d'un observatoire de l'habitat et de PLH intercommunaux.

Le département de la Drôme :

- Préserver, dans la limite de sa politique et de ses moyens, les dispositifs d'aide à l'amélioration du logement pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées.

Les communautés de communes et les communes :

- Poursuivre la réhabilitation et la valorisation du patrimoine bâti et le développement d'une offre de logements adaptée aux différents publics, aux enjeux de maîtrise du foncier, de l'énergie et de la préservation des patrimoines et des paysages.

Les autres partenaires :

- Pays Une Autre Provence et Sisteronais-Buëch, villes-portes, organismes du logement,
- OPAC, ADIL, CALD, CAUE 05 et 26, ANAH.

LES POINTS-FORTS

- Une réflexion est en cours entre les différents acteurs du territoire.
- Le patrimoine est une ressource sur le territoire, autant pour la forme architecturale que pour la transformation en potentiel d'habitat. La création d'un observatoire pourrait permettre l'utilisation de cette ressource.
- Intérêt des acteurs du territoire pour la création d'un observatoire.

LES DIFFICULTÉS

- Il n'y a pas de PLH en place sur le territoire, et les modalités de suivi et de création de ce dispositif imposent la mise en place d'un dispositif d'observation de l'habitat mais aussi d'un cadre d'observation.
- Il est compliqué de mettre en place un projet commun d'observatoire coordonné.
- Il n'y a pas de ressource dédiée à la communication entre le Syndicat Mixte du Parc et les départements sur la collecte de données concernant les logements.

“L'Observatoire de l'habitat, qui serait un très bon outil, en fait, et qui est d'ailleurs une obligation, quand on fait un PLH, d'avoir un observatoire de l'habitat et du foncier. Donc, il n'y en a pas, mais c'est aussi parce qu'il n'y a pas de PLH.”

Technicien de CC

ANALYSE DE L'INDICATEUR

La création d'un observatoire présente un intérêt réel, car ses objectifs présumés répondent à des enjeux concrets tels que la question des résidences secondaires ou l'évolution des formes architecturales. Si certaines difficultés peuvent freiner sa mise en place, elles peuvent également constituer des leviers pour sa création. C'est notamment le cas du PLH, qui peut servir de cadre pour orienter les recherches de l'observatoire et témoigner de l'intérêt des communautés de communes, voire à l'échelle départementale, comme l'illustre l'exemple des Hautes-Alpes.

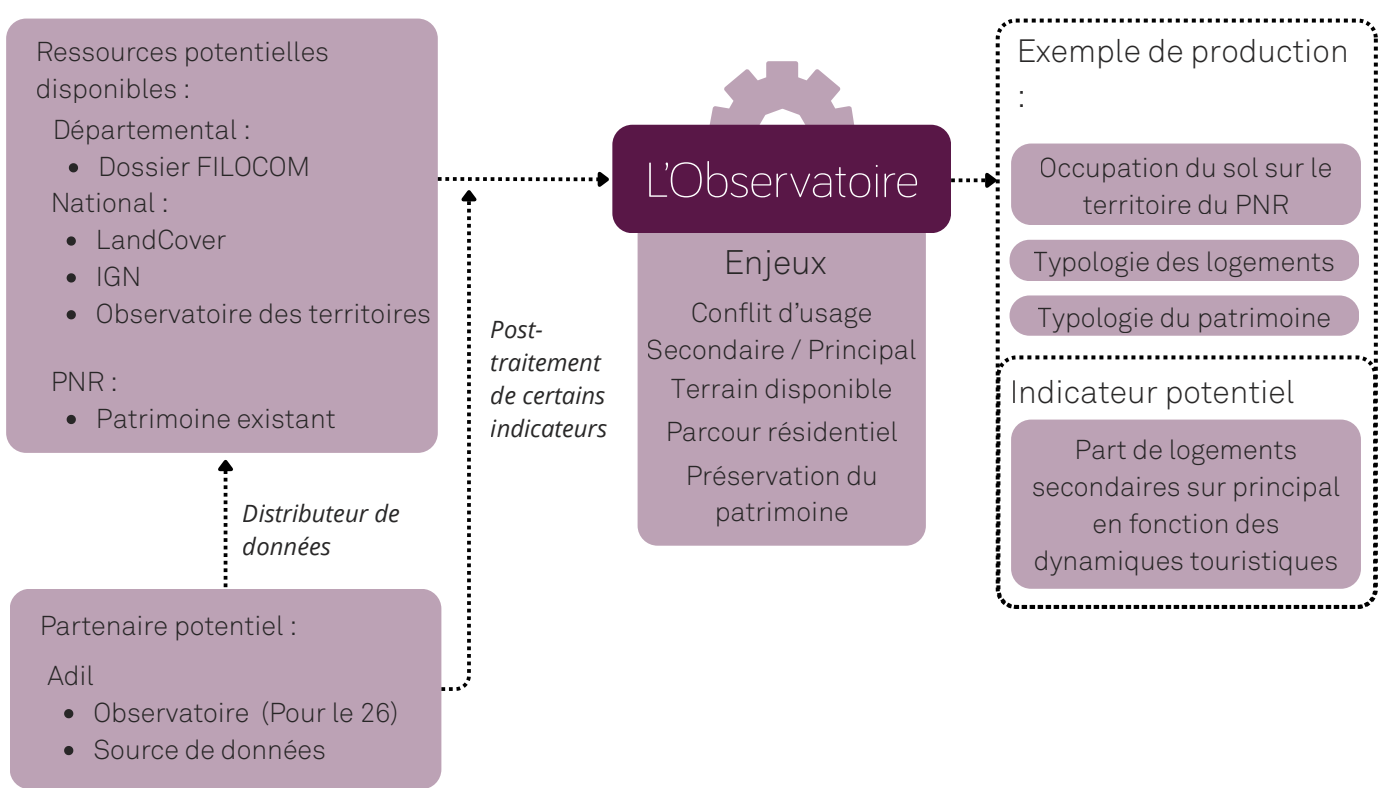
Cet outil d'observation, de collecte de données et d'analyse pourrait ainsi accompagner la mise en œuvre de projets d'habitat à différentes échelles partenariales.



38/100

Selon la charte du Parc, l'observatoire a pour but de répertorier les terrains disponibles, les profils sociologiques des acheteurs, les besoins des actifs, l'évolution des formes architecturales, notamment au regard du patrimoine, ainsi que les conflits d'usage entre résidences secondaires et principales qui constituent un enjeu important et reconnu par les acteurs du territoire.

L'idée ici est de proposer, à titre d'exemple, à quoi pourrait ressembler un observatoire de l'habitat sur le territoire des Baronnies provençales.



Comment le mettre en place ?

- Création d'un microservice au sein du PNR.
- En lien avec les ADIL des deux départements, il serait possible d'accéder à certaines bases de données, notamment FILOCOM. Cela permettrait de récupérer des données déjà traitées (ou en grande partie préparées) et donc de limiter les coûts.
- L'Observatoire pourrait être rattaché aux missions patrimoniales du PNR, en lien avec les enjeux de réutilisation et de valorisation du patrimoine existant au service du logement.
- Il ne semble pas nécessaire de créer de nouveaux indicateurs, puisque les indicateurs standards sont déjà produits par l'ADIL. En revanche, certains indicateurs pourraient être développés en fonction des typologies de logements recherchées.

Evolution de l'offre de logements locatifs (dont logement social) / évolution du nombre de résidences secondaires

Le Syndicat Mixte du Parc n'a pas de personne ressource pour répondre aux enjeux de l'habitat sur le territoire du Parc. Dans la charte, le Parc se positionne comme un soutien aux projets du territoire et aux EPCI qui ont la compétence territoriale de l'habitat. Suite aux entretiens, il a été question de reprendre les différents projets mis en place par les acteurs signataires de la charte. Les indicateurs ont été évalués en sous-partie pour évaluer au mieux les projets en place aux différentes échelles territoriales.

Logement locatif

La communauté de communes des Baronnies en Drôme provençale améliore les logements locatifs pour favoriser le parcours résidentiel, notamment par le biais de l'OPAH (Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat).

Accessibilité sociale à la propriété et loyers maîtrisés

Les intercommunalités et les départements expriment la volonté de racheter du foncier et du bâti avec l'aide de la foncière publique pour permettre de plafonner l'augmentation des prix.

Logements vacants

Les modalités de lutte contre les logements vacants diffèrent entre les intercommunalités : Pour la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (CCSB), la lutte contre les logements vacants est assumée mais expérimentale, en lien avec l'ADIL. Pour la Communauté de Communes de Baronnies en Drôme Provençale (CCBP), la lutte contre les logements vacants est plus directe : il existe une taxe sur les logements vacants à Nyons.

Résidences secondaires

Le sujet n'est pas traité de façon homogène sur le territoire : certaines communes mettent en place des taxes, comme Nyons, alors que le département des Hautes-Alpes n'a pas noté cet enjeu à son agenda.



48/100

LES POINTS-FORTS

- Un besoin partagé de créer une typologie du territoire.
- Patrimoine mobilisable au service du logement.
- Prise en compte des enjeux principaux par les collectivités et mise en place de moyens.

LES DIFFICULTÉS

- Parcours résidentiel qui ne correspond pas à la demande (surtout pour les jeunes actifs qui cherchent du travail). La majorité des logements proposés en locatif sont en mauvais état.
- Pas de ressources dédiées à la question du logement sur le territoire du PNR car ce n'est pas la mission du Syndicat Mixte.
- Les échelles territoriales ne sont pas alignées sur une politique propre aux résidences secondaires.

CHIFFRES CLÉS

9 %

De logements en plus depuis 2011



-0,4 %

de logements secondaires entre 2011 et 2022

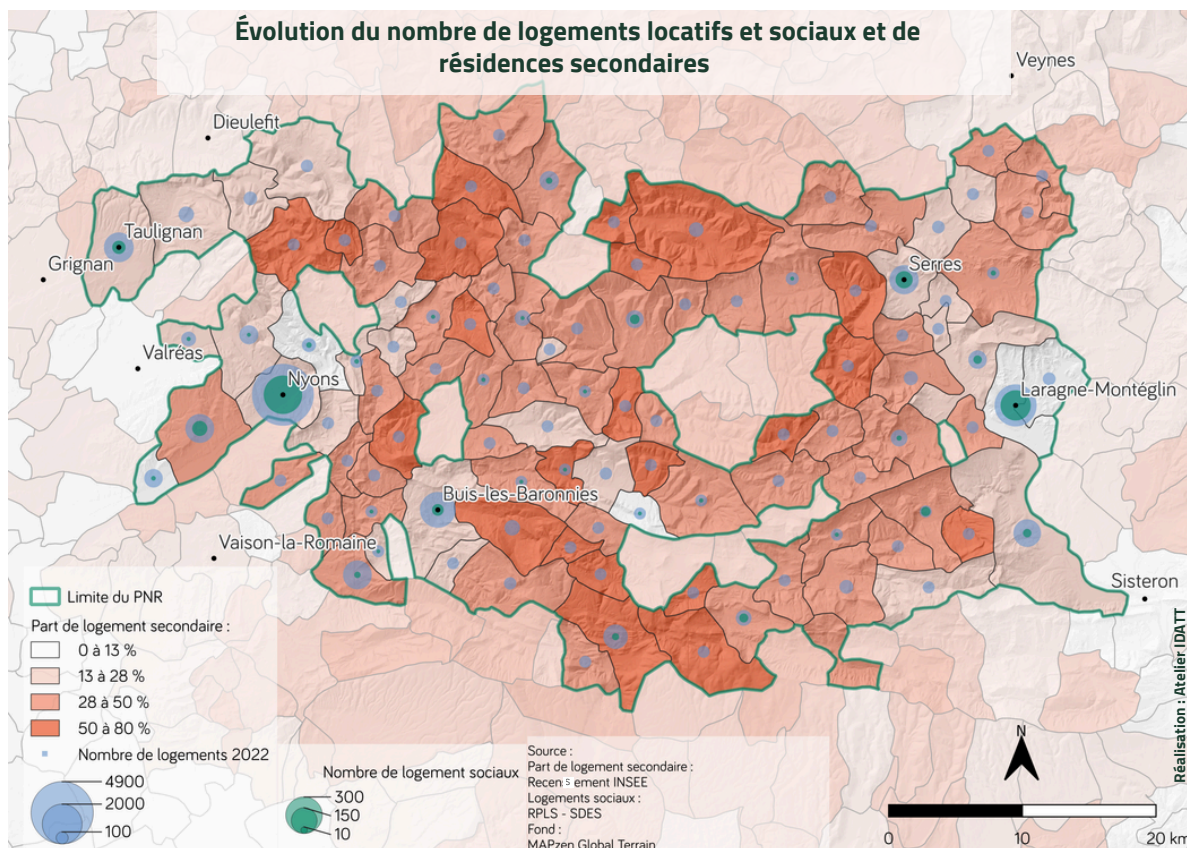
5,58 %
2011

6,88 %
2022

Part de logements vacants

28 %

Part de logements secondaires moyenne des communes



ANALYSE DE L'INDICATEUR PAR LA CARTE

Ce sont les petites communes qui sont le plus en proie au logement secondaire, et notamment celles au cœur du Parc où le nombre de logements dépasse parfois le nombre de logements principaux.

Du point de vue des logements sociaux, il se concentre de façon logique dans les pôles urbains. À noter que Buis-les-Baronnies semble construire moins de logements sociaux que des communes semblables de Laragne-Montéglin.

Les opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat (OPAH)

Les communes du Parc sont couvertes par un programme PIG (Programme d'Intérêt Général) pour la lutte contre l'habitat indigne et indécent et la précarité énergétique ou OPAH pour l'amélioration du logement locatif social dans les EPCI.

Le département de la Drôme possède une couverture PIG et OPAH.

Rénovation du parc de logements anciens

Plusieurs dispositifs sont disponibles : la Prime Rénov+ gérée par l'Anah pour soutenir les travaux de rénovation. L'OPAH de la CCBDP se concentre sur la rénovation du centre ancien, sans réellement notifier les logements anciens ponctuels en dehors des centres urbains. Et la CCSB fait de la rénovation du parc ancien un enjeu avéré, mais ne fait pas de lien avec le patrimoine existant. Le Parc a une réflexion pour rénover les bâtiments patrimoniaux pour transformer en logements les bâtiments patrimoniaux.

Enjeux environnementaux / écoquartiers

Le Parc propose un accompagnement dans la réalisation et la promotion de projets d'éco-quartiers et d'éco-hameaux dans leur plan de paysage. Par exemple, un éco-quartier de 126 logements est en construction à Laragne-Montéglin.

Amélioration des logements pour préserver le maintien à domicile des personnes âgées

L'OPAH de la CCBDP mobilise prioritairement des moyens pour l'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées.

La CCSB veut proposer les logements aux populations vieillissantes pour libérer les grandes maisons du territoire et les ouvrir au marché de la location.



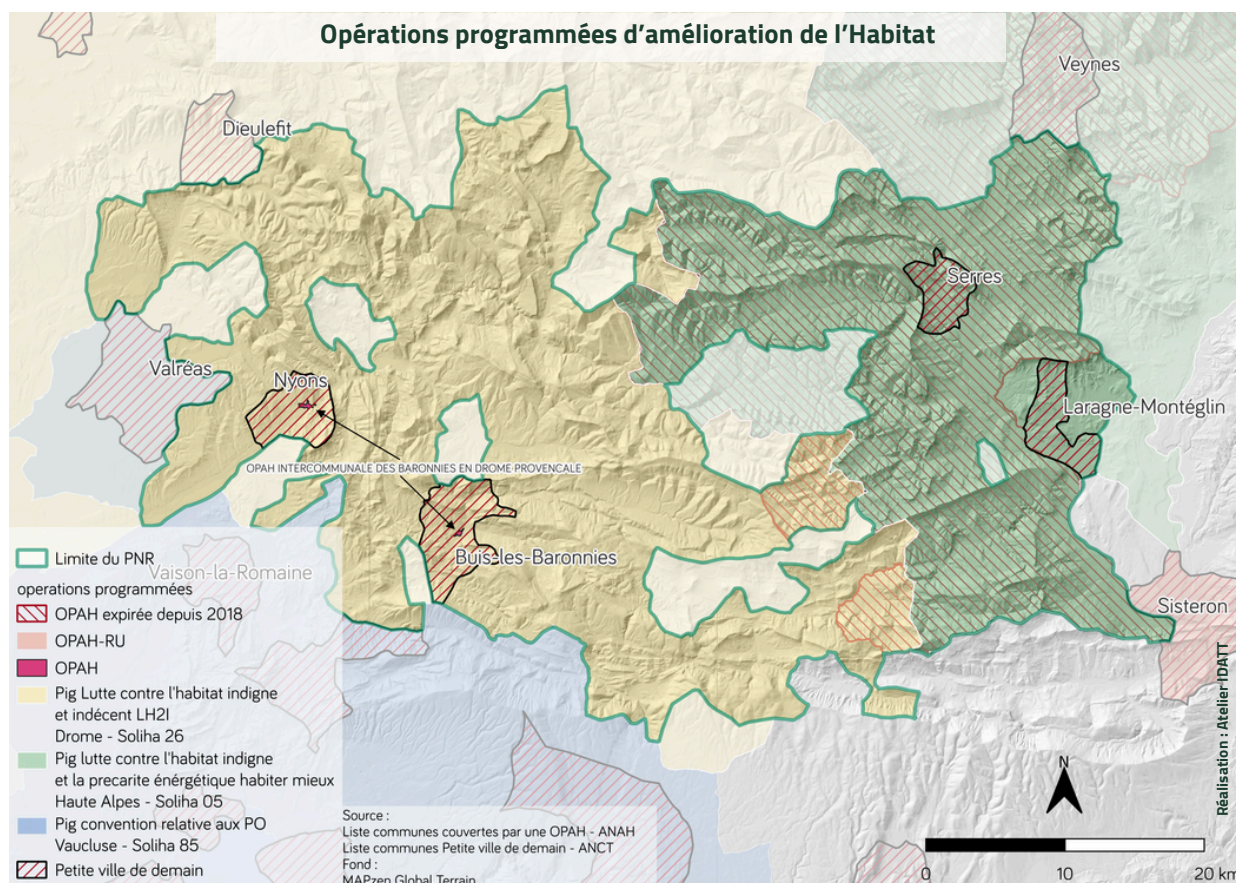
48/100

LES POINTS-FORTS

- Mise en place de programmes nationaux à l'échelle du territoire : OPAH et PIG.
- Le Parc adopte une réflexion en faveur de l'indicateur du point de vue de l'utilisation du patrimoine au service du logement.

LES DIFFICULTÉS

- Les aides comme Prime Rénov+ sont difficiles à obtenir, car il faut d'abord avancer les frais et effectuer plusieurs démarches administratives.
- Par ailleurs, le Syndicat mixte n'est pas directement missionné pour lancer des réflexions ou des actions dans ce domaine. Il ne peut intervenir que par l'intermédiaire d'un médiateur, ce qui n'a pas été mis en place à ce jour.



CHIFFRES CLÉS

2

PIG sur les territoires des communes

217

Logements objectif PIG sur l'ensemble du territoire

1

OPAH en cour

125

Logements objectif OPAH

ANALYSE DE L'INDICATEUR PAR LA CARTE

Plusieurs opérations sont mises en place sur le territoire : OPAH, PIG, PVD. Du côté des Hautes-Alpes, l'OPAH est en cours de réflexion. Les OPAH de la Drôme sont plus ciblées sur les centres urbains. Ces opérations sont doublées du programme Petite Ville de demain (PVD) sur le Parc.



THÈME 4

MOBILITÉ ET SERVICES

Les grands enjeux du territoire :



Vieillesse de la population



Dépendance à la voiture individuelle



Déployer une offre de mobilité et de services cohérente à l'échelle de territoire distinct



La thématique de la mobilité et de l'accessibilité renvoie à l'analyse de deux mesures. La première, « Développer des réponses nouvelles aux besoins de communication et de mobilité », concerne les engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et le développement de pratiques alternatives, plus sobres et moins polluantes, sur le territoire. La seconde, « Irriguer le territoire de services essentiels à sa vitalité et à sa cohésion », s'inscrit dans l'orientation « Faire reconnaître le Parc comme fédérateur des politiques territoriales ». Nous avons choisi d'analyser ces deux mesures conjointement, car elles nous semblent intrinsèquement liées, notamment au regard des spécificités du territoire.

Le territoire des Baronnies provençales se caractérise par plusieurs dynamiques :

- un secteur agricole en déprise depuis plusieurs années,
- une population vieillissante,
- une baisse démographique dans les communes centrales mais une hausse dans les marges du territoire,
- une forte dépendance à la voiture individuelle,
- une offre de soins en déclin et un secteur touristique en croissance durant la période estivale.

L'ensemble de ces facteurs influence les modes de vie sur le territoire, les pratiques de mobilité ainsi que l'accès aux services proposés. Les réponses apportées s'organisent à différentes échelles : de l'échelle locale (par exemple les navettes organisées entre les communes) à l'échelle nationale (notamment à travers le programme Petites Villes de demain).

La démarche de cohésion territoriale, à laquelle contribue le Syndicat Mixte du Parc au travers de la charte, doit donc prendre en compte l'ensemble de ces dimensions transversales. La mobilité et l'accessibilité aux services constituent ainsi une porte d'entrée pertinente pour analyser la cohésion territoriale. Ainsi, les indicateurs que nous évaluons, tant du point de vue de la mobilité que de celui de l'accès aux services, visent à rendre compte de ces différents enjeux.

Objectifs de la charte:



- Développer les modes alternatifs aux déplacements individuels aux véhicules particuliers.
- Expérimentations et adaptations de services à la populations pour réduire la dépendance aux déplacements.
- Inscrire le territoire dans la perspective d'une réduction de ses consommations énergétiques dans le domaine des transports en développant des modes de transports alternatifs.
- Renforcer les services de santé en milieu rural isolé en portant une attention particulière au maintien des services dans les pôles d'activités et de services.
- Maintenir les personnes âgées à domicile le plus longtemps possible, en favorisant le lien familial et le suivi médical grâce, entre autre, à l'équipement en terminaux TIC.
- Renforcer l'offre de services publics, culturels et touristiques, en veillant à un accès équitable aux réseaux (haut débit, téléphonie, télévision, transports).
- Conforter et développer l'accueil des personnes âgées, des handicapées et des enfants et adolescents (ex. : Maisons d'Enfants à Caractère Sanitaire).
- Construire une offre associant tourisme, santé, sport et bien-être.
- Conserver, voire développer, le maillage des commerces et services de proximité dans les pôles d'activités et de services et pôles de proximité.





Credit Photo : Parc naturel régional des Baronnies provençales



Les principaux engagements du Syndicat Mixte du Parc

- Impulser, accompagner voire porter et promouvoir toute nouvelle solution alternative au déplacement individuel en véhicules particuliers.
- Contribuer, aux côtés des Pays qui portent et animent des schémas de services, au désenclavement du cœur des Baronnies Provençales et à la connectivité des services de transport départementaux.



Les principaux engagements des partenaires

L'État, les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, et les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes :

L'État s'engage à :

- Reconnaître le Parc comme territoire privilégié d'expérimentation de solutions permettant d'améliorer l'offre de services de transport collectif en faveur des habitants et des visiteurs.

Les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, et les Départements de la Drôme et des Hautes-Alpes s'engagent à :

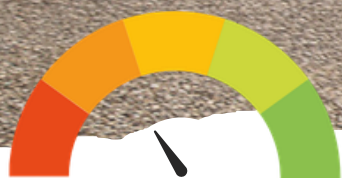
- Associer le Parc à la définition et à la mise en œuvre des schémas de transports et des déplacements, dans le cadre de leurs compétences respectives (ex. : schéma directeur du covoiturage Drôme-Ardèche).
- Reconnaître le Parc comme territoire privilégié d'expérimentation de solutions permettant d'améliorer l'offre de service de transport collectif en faveur des habitants et des visiteurs.

Les communautés de communes et les communes s'engagent à :

- Associer le plus en amont possible le Parc sur tout projet alternatif au déplacement individuel en véhicules particuliers.
- Relayer la communication du Parc, des Régions et des départements, en faveur des transports collectifs, du covoiturage et d'initiatives alternatives nouvelles.

Les autres partenaires:

- Pays Une Autre Provence et Sisteronais-Buëch, villes-portes, Chambres consulaires, Maison de l'emploi 05, Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services, Offices de Tourisme.



33/100

Les initiatives concernant les infrastructures véloroutes et voies vertes sont portées par les communautés de communes (CCBDP), et trouvent le soutien de la région AURA (via le contrat Parc) et du département. Les connexions entre les itinéraires cyclables sont tournées vers la vallée du Rhône, et moins vers le centre du massif.

Des projets ont été menés depuis 2015 : ils ont cependant une visée de pratique plutôt touristique plus que d'évolution des mobilités quotidiennes. La communauté de communes Drôme en Baronnies provençales a mis en place plusieurs voies et véloroutes, dont certaines toujours en cours de réalisation.

LES POINTS-FORTS

- L'implication de la CCBDP, porte des schémas ambitieux pour son territoire.

Exemple: la création de plusieurs vélos routes voies vertes au sein du territoire de la communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale, d'autres sont en projets.

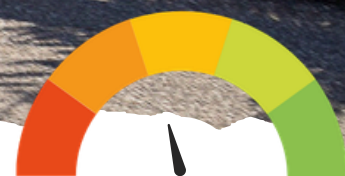
- Le tourisme est un vecteur fort de la promotion de la pratique du vélo.

LES DIFFICULTÉS

- Manque de sollicitations de la part des communautés de communes qui n'intègrent pas le Syndicat Mixte du Parc dans l'élaboration des différents projets en cours ou en réflexion.
- Pas de pistes cyclables qui permettent de relier les CCBDP de la CCSB.
- Peu, voire pas d'itinéraires cyclables mis en place du côté de la CCSB.
- Pas de DATA accessibles pour évaluer concrètement la pratique cycliste sur le territoire.

ANALYSE DE L'INDICATEUR

L'indicateur de réalisation portant sur la création de véloroutes et de voies vertes semble insuffisant pour évaluer pleinement la réussite de la mesure au regard de ses objectifs. Bien que la mise en place d'infrastructures soit un processus long, de nombreuses initiatives sont déployées afin de sensibiliser la population aux mobilités alternatives. La mise en œuvre d'actions de sensibilisation et d'aménagements est souvent accompagnée à l'échelle locale ou territoriale notamment lorsqu'il s'agit du tourisme par le Syndicat mixte du Parc. Néanmoins, les réalités topographiques du territoire demeurent un frein important pour les usagers de la voiture souhaitant modifier leurs pratiques de déplacement



43/100

Evolution de la gamme des services sur les pôles d'activités et de services

Les objectifs de la charte pour cet indicateur sont de créer de la cohérence entre les différents secteurs d'habitabilité au sein du PNR. Il s'agit de renforcer une offre alternative aux déplacements individuels, le but étant d'amorcer des projets censés désenclaver le massif, et de limiter les émissions de GES.

LES POINTS-FORTS

- Une pluralité de réponses sont apportées aux enjeux même dans des communes du centre du massif.
- Des initiatives sont portées pour proposer des modes alternatifs à la voiture individuelle:

Exemples:

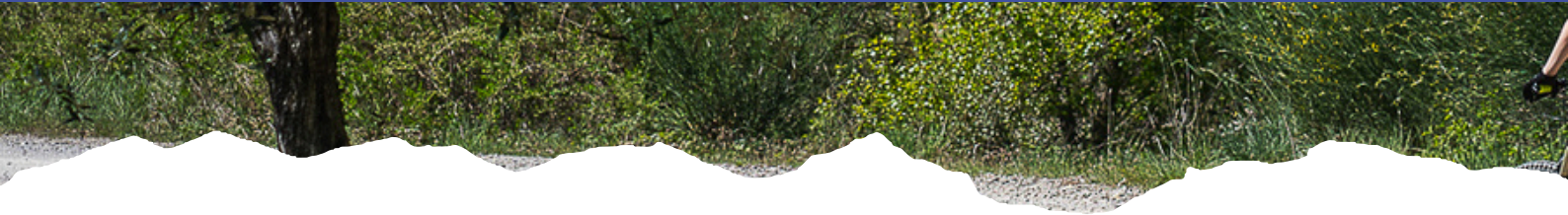
- L'élaboration de projets de covoiturage et d'autopartage sur le territoire de la CCBDP.
- Transport à la demande mis en place par la région AURA.
- Proposition de navettes intercommunales du côté du département des Hautes-Alpes (toutes les communes ne les mettent pas en place car trop coûteuse).
- Développement de l'autostop notamment avec l'application "Rézo Pouces" déjà implantée dans l'ensemble du territoire de la communauté de communes Sisteronais Buëch.

LES DIFFICULTÉS

- L'offre existante reste insuffisante et peu satisfaisante car les horaires sont mal accordés aux correspondances.
- La complexité des différents systèmes, des différents acteurs, rend difficile l'accès aux mobilités.
- Le transport à la demande coûte cher aux communes, qui doivent chercher des subventions et peinent à pérenniser leurs réseaux.
- Le manque de coopération et de dialogue entre les régions organisatrices des mobilités rend la diversification de l'offre compliquée.

ANALYSE DE L'INDICATEUR

L'indicateur met en lumière l'effort fourni par les différents acteurs engagés lors de la signature de la charte pour trouver des réponses aux enjeux de mobilité sur le territoire. Cependant, on observe que plusieurs facteurs, tels que le dialogue entre les acteurs et les spécificités territoriales, compliquent l'élaboration et la mise en place de solutions alternatives au déplacement individuel.



Les principaux engagements du Syndicat Mixte du Parc

- Informer et mobiliser les acteurs concernés et les accompagner dans l'action et la valorisation des initiatives afin de diffuser et assurer le transfert d'expériences réussies.
- Impulser et accompagner la création de services, d'entreprises et d'emplois en lien avec le secteur de la santé (initiatives innovantes, développement d'e-services, etc.).
- Renforcer la visibilité de l'offre de services, de commerces via son site Portail et son Système d'Information Territoriale.
- Travailler en concertation avec les financeurs, les collectivités et les organismes à caractère économique pour l'optimisation du maillage des commerces, des services et de l'artisanat.



Les principaux engagements des partenaires

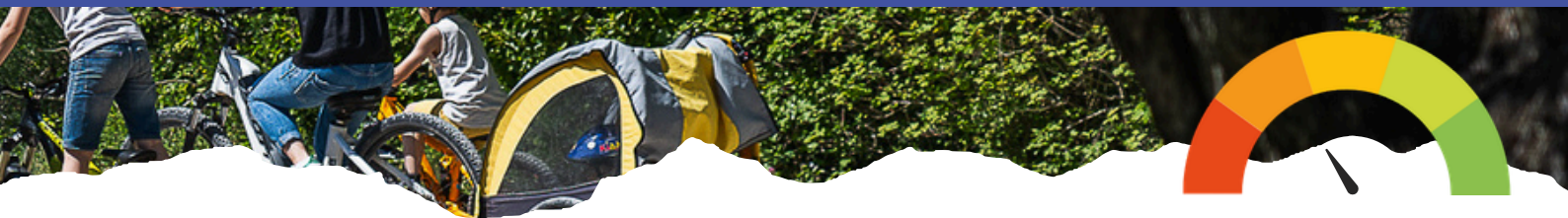
L'État, les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, et les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes s'engagent à :

- Reconnaître le Parc comme territoire privilégié d'expérimentation dans le domaine des services à la population et des services publics en milieu rural de montagne à faible densité.

Les communautés de communes et les communes s'engagent à :

- Communiquer au Parc et aux Pays les informations nécessaires pour anticiper une politique de maintien et de développement des services à la population.
- Contribuer à la mise en œuvre de solutions pour maintenir un équilibre dans la présence de services et de commerces sur leur territoire.

Les autres partenaires : Pays Une Autre Provence et Sisteronais Buëch, Chambres de commerce et d'industrie, Chambres de métiers et de l'artisanat, Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services, Syndicat Ardèche Drôme Numérique, Pôle Numérique 26, Espaces Publics Internet, Réseau National des Télécentres, Centre Régional Rhône-Alpes de Ressources du Développement Rural.



33/100

Les objectifs de la charte sur cet indicateur sont de favoriser l'accès aux nouveaux services en ligne, cela rejoint l'ambition III.4.3. L'intention de développer le numérique (accès, infrastructures, services) veut concilier différents types d'utilisateurs : d'une part promouvoir l'accueil de nouveaux actifs pratiquant le télétravail, d'autre part assurer l'autonomisation des personnes âgées et les maintenir à résidence.

LES POINTS-FORTS

- Permanences France Service : Sahune, Nyons, Taulignan, Séderon, Buis-les-Baronnies, Rosans, Valdoule, Serres, Laragne-Montéglin, certains postes accessibles en mairie sont équipés du serveur France Service et utilisables en autonomie.
- Installation de la fibre dans de nombreuses communes du PNR.
- Programme réalisé par le PNR qui répertorie tous les espaces de coworking et de télétravail au sein du territoire, inventaire réalisé en 2019.
- Le Parc est en lien avec une association qui promeut la destination Sud Provence (site internet).

LES DIFFICULTÉS

- Réduction des services publics sur le territoire (fermeture de postes, de centres des impôts), remplacée par des permanences France Service.
- Les actions sont disparates et ponctuelles.

ANALYSE DE L'INDICATEUR

Nos entretiens sur le terrain nous révèlent qu'il n'y a pas eu de mouvement d'installation significatif de néo-ruraux sur les dix dernières années, malgré des attentes post-covid sur les changements des usages et la pratique du télétravail. Il semblerait que l'offre de services, de logement, de transport et d'activité ne soit pas suffisamment attractive, alors même que l'installation de la fibre jusqu'à certains villages du centre du Parc, et la qualité générale du réseau auraient permis l'accueil de cette population.



Les objectifs de la charte pour cet indicateur sont de créer de la cohérence entre les différents secteurs de l'habitabilité au sein du PNR. Il s'agit de renforcer une offre "associant tourisme, santé, sport et bien-être" et un réseau de communication (transport en commun, haut débit, téléphonie) censé désenclaver le massif. Un enjeu important est celui de la santé, pour la population vieillissante, son accessibilité aux soins, sa capacité à vivre à domicile, mais aussi pour faire du territoire un espace privilégié pour le bien-être.

LES POINTS-FORTS

- Résilience des communes et auto-organisation pour maintenir une offre de santé et d'accessibilité aux soins. Mise en place de navettes communales « transport à la demande » qui assurent le transport de personnes âgées et/ou en situation de handicap vers les pôles de soins ou vers les pôles multimodaux pour l'accès aux soins spécialisés du secteur PACA. Transport à la demande organisé par la région AURA.
- Création de maisons de santé (2015 Nyons, 2019 Buis-les-Baronnies).
- Site internet du tourisme des Baronnies en Drôme provençale qui recense l'offre d'activités, les commerces, promeut une destination sportive et de bien-être et détaille l'offre de transport.
- Création d'un guide des services et soins à la personne « Bien vieillir dans les Baronnies provençales... et chez soi » en 2016, pour renforcer et faire connaître l'offre de services de santé en milieu rural.

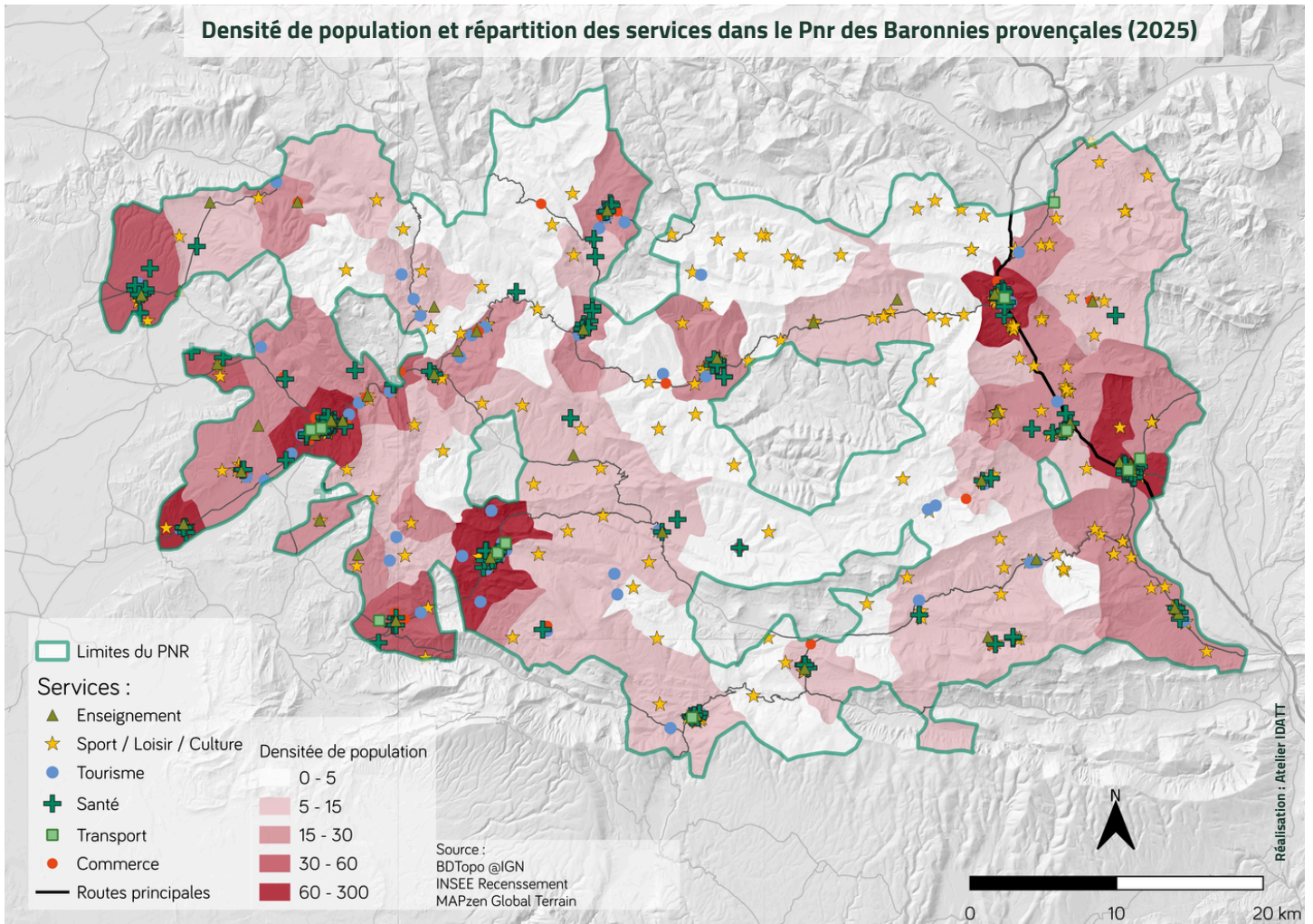
LES DIFFICULTÉS

- Peu de dialogue entre les acteurs et pas d'organisation globale entre l'offre et l'accès aux soins.
- Le programme de recherche-action met en exergue la nécessité du dialogue et de la co-construction de l'offre médicale pour réduire les inégalités sur le territoire. Cependant, on constate que les élus de communes sont souvent livrés à eux-mêmes pour trouver des solutions.
- Le transport à la demande coûte cher aux communes, qui doivent chercher des subventions, ou s'organiser entre communes voisines pour pérenniser l'offre via des conventions peu efficaces.
- On observe un phénomène de polarisation de l'offre de service observable auprès des villes de Nyons et de Laragne-Montéglin ci-après.



32/100

Densité de population et répartition des services dans le Pnr des Baronnies provençales (2025)



ANALYSE DE L'INDICATEUR

Le territoire souffre d'un manque de cohésion pour la mise en place d'offres structurées en termes de santé, de commerce, d'accessibilité aux services. On peut l'expliquer par la répartition des communes du Parc entre deux régions et deux départements, qui freine l'initiation de projets inter-territoriaux. De plus, les évolutions au sein du corps institutionnel ont occasionné des latences dans la mise en place de projets.

On observe davantage d'initiatives à l'échelle locale, qui répondent à des logiques topographiques (organisation dans les vallées) ou institutionnelles (périmètre des communautés de communes). Le Syndicat mixte du Parc peine à trouver sa place dans la mise en lien entre les différents secteurs (santé, tourisme, numérique, etc.) et territoires, mais c'est un repère en tant qu'organisme privilégié pour l'expérimentation, le soutien technique et financier, le conseil et l'accompagnement.

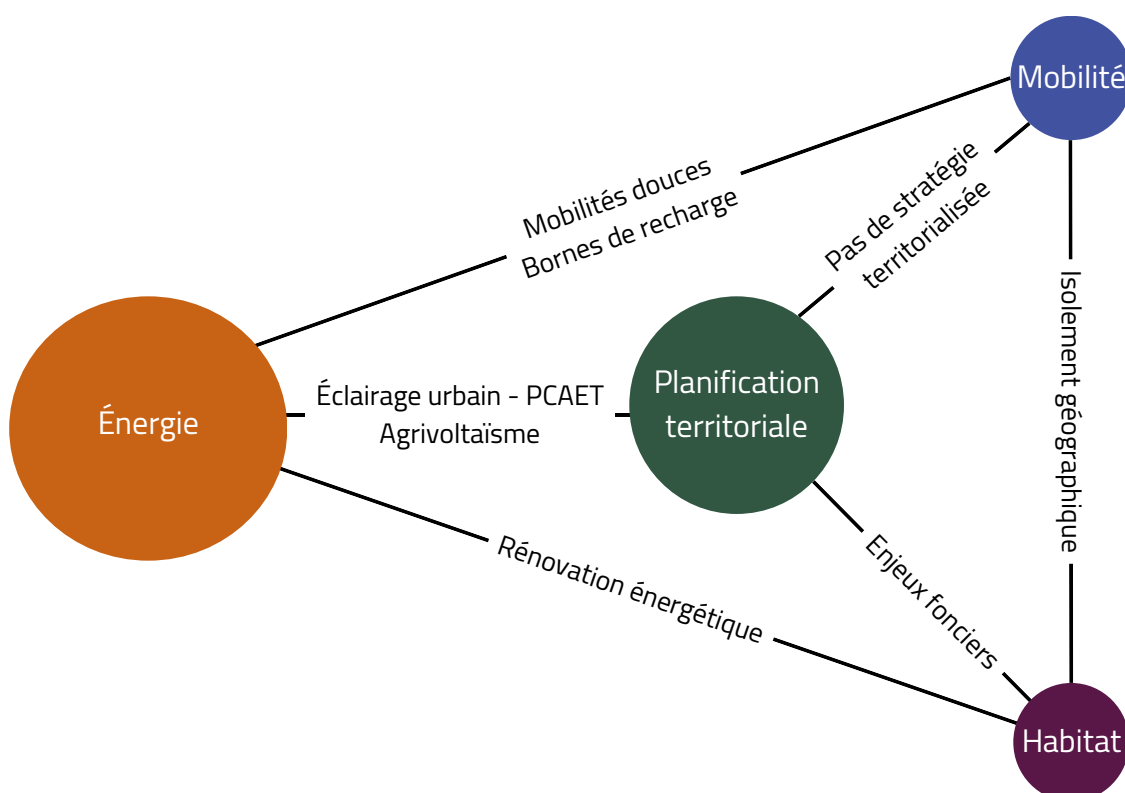
Synthèse de l'évaluation


Ce travail d'évaluation met en lumière la difficulté que le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales peut rencontrer dans l'application de sa charte. Celle-ci contient parfois des mesures visant à répondre aux ambitions fixées, mais qui sont difficiles à articuler avec la mise en œuvre concrète des politiques publiques menées par les différents acteurs (communes, EPCI, Régions, etc.). L'exemple le plus emblématique est le sujet des mobilités, qui est une compétence détenue par les Régions et sur laquelle le Syndicat Mixte n'a que peu de prises.

Pour d'autres politiques publiques, le Syndicat Mixte a un rôle consultatif, mais il n'est pas toujours identifié comme tel par les acteurs qui pilotent les politiques publiques en question. Cet effet est parfois dû à un manque de ressources humaines au sein du syndicat : nous avons constaté que quand un poste est dédié à une thématique au sein du Syndicat Mixte, et donc qu'une personne-relai est présente, le lien avec les partenaires est plus fluide et permet une meilleure application des mesures de la charte.

Comme le montre le schéma ci-dessous, les thématiques abordées dans l'ambition III de la charte sont toutes interconnectées. Ainsi, au travers de son rôle dans la planification territoriale, le Syndicat Mixte a une vue d'ensemble et est en capacité d'articuler les différentes orientations établies dans la charte.

Sur les sujets où le Syndicat Mixte dispose de missions mais où les compétences relèvent d'autres acteurs, il est parfois en capacité de mettre à disposition son ingénierie pour venir en soutien aux acteurs compétents, par exemple les communes.





Pour de nombreuses communes du territoire du Parc l'articulation des enjeux entre logement et énergie est cruciale. Par exemple, la rénovation énergétique des parcs privés et publics en cours contribue directement aux politiques de sobriété énergétique du territoire.

La dispersion des logements sur le territoire et leur isolement influencent également les politiques de mobilité. Ainsi les politiques de revitalisation des centres-bourgs par la création et la rénovation de logements permettraient aussi un moindre recours à la voiture individuelle. Cette articulation des problématiques de logement et de mobilité est aussi essentielle pour le développement économique du territoire. Comme nous l'a été rapporté lors d'un entretien, certaines entreprises souhaiteraient embaucher et ont identifié des candidats mais ceux-ci n'arrivent pas à se loger sur place. En se saisissant du programme Petite Ville de Demain, plusieurs communes du territoire ont pleinement intégré cette transversalité entre les enjeux de logement et de mobilité notamment en repensant l'accès aux services.

Pour le territoire, il est également essentiel de penser les politiques de mobilités en fonction des politiques énergétiques et inversement: Il y a par exemple un fort besoin d'installer des bornes de recharge dû au développement de la voiture électrique mais son impact en termes de production et de consommation d'énergie est à anticiper. Enfin le report de l'utilisation de la voiture individuelle sur des formes de mobilités plus douces aurait aussi un impact considérable sur la diminution de la consommation d'énergie.

La planification comme on l'observe ici est donc centrale pour la mise en place de ces différentes politiques et projets. Concernant la politique énergétique du territoire, le PCAET conditionne celle-ci et inversement. Les intercommunalités cherchent par exemple à préserver le foncier agricole: Si les projets d'agri-voltaïsme peuvent paraître intéressants pour la transition énergétique, ils ne rencontrent pas d'enthousiasme particulier de la part des agriculteurs et les communes favoriseront plutôt l'implantation de panneaux photovoltaïques en toitures.

En termes de mobilité, une planification à l'échelle du territoire du Parc dans sa globalité est compliquée du fait de sa géographie morcelée.

Le dialogue entre les deux régions ayant la compétence mobilité n'est pas toujours fluide et ralentit la mise en place de projets réellement partagés. L'intérêt donc d'avoir un organe cherchant à fédérer les acteurs du territoire et à favoriser le dialogue entre eux prend ici tout son sens. Le Syndicat Mixte du Parc peut donc être un interlocuteur privilégié des Régions au sujet des mobilités sur le territoire.

Enfin la préservation des paysages est en filigrane derrière chacune des thématiques. Au cœur des missions du Syndicat Mixte, elle reflète l'attachement des communes adhérentes à celle-ci.

Le Syndicat Mixte du Parc peut donc jouer un rôle majeur dans la prise en compte de cette transversalité des enjeux, en favorisant le dialogue entre les collectivités territoriales et en garantissant une vision systémique et cohérente sur tout le territoire.

TABLEAU DE NOTATION DES INDICATEURS

Indicateur	
Planification urbaine	Nombre de diagnostics environnemental, patrimonial et paysager réalisés
	Nombre de porter à connaissance réalisés aux bénéficiaires des communes
	Nombre de diagnostics paysagers et environnementaux réalisés sur les zones d'activités.
	Nombre de projets d'aménagement de bourgs étudiés avec l'appui du Parc.
	Nombre de Forums du Parc organisés
	Nombre de Programmes Patrimoine et Diversité. Charte de publicité
	Nombre de documents communaux ou intercommunaux de planification et d'urbanisme intégrant les recommandations paysagères.
	Zones d'activités artisanales et touristiques requalifiées
	Démarches globales d'aménagement de bourgs et de villages ruraux abouties.
	Évolution du tissu et de l'offre commerciale.
	Evolution du nombre d'opérations menées en partenariat avec les communes.
	Moyenne thématique
Habitat	Évolution de l'offre de logements locatifs (dont logement social) / évolution du nombre de résidences secondaires.
	Nombre d'opérations d'amélioration de l'habitat
	Observatoire de l'habitat
	Moyenne thématique

Engagement SMPNR	Engagement partenaires	Pertinence	Efficacité	Efficiences	Cohérence	Note sur 100
12	0	14	14	16	16	60
16	0	20	15	16	20	73
16	16	20	14	15	14	79
17	17	20	16	16	20	88
15	15	8	15	20	17	75
15	10	16	15	17	17	75
0	13	14	5	10	15	48
0	18	15	5	5	15	48
0	10	20	5	10	0	38
0	14	16	5	8	10	44

Indicateur

Énergie

Puissance produite à partir de la valorisation de la ressource forestière.

Puissance produite à partir du solaire photovoltaïque

Nombre de réseaux d'éclairage public adaptés.

Nombre de communes intégrant la sobriété énergétique dans leur document d'urbanisme

Evolution du rapport entre l'énergie renouvelable produite sur le territoire du Parc et la consommation d'énergie du territoire

Moyenne thématique

Mobilité

Projets de vélos routes et voies vertes

Nouveaux services en ligne

Evolution de l'offre et de la fréquentation des services de transports publics ou collectifs

Qualité paysagère des itinéraires routiers (diagnostic territorial révision de Charte).

Evolution de la gamme des services sur les pôles d'activités et de services.

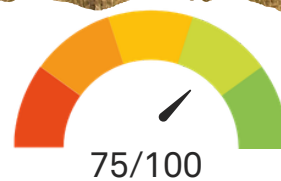
Moyenne thématique

Engagement SMPNR	Engagement partenaires	Pertinence	Efficacité	Efficienc	Cohérence	Note sur 100
11	16	14	10	12	16	66
12	14	15	16	14	16	73
18	16	20	12	14	17	81
11	12	17	13	15	20	73
14	15	18	20	14	17	82
13	15	17	14	14	17	75
0	8	8	7	6	10	33
5	5	0	10	10	10	33
0	9	15	10	8	10	43
8	5	12	5	5	3	32
3	7	9	8	7	8	35

Analyse du Terriscore par thématiques

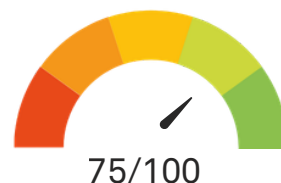


Planification urbaine



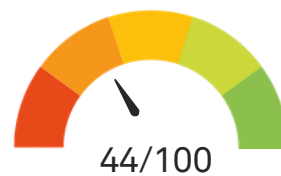
Cette thématique bénéficie d'une forte production de diagnostics, d'une bonne intégration des recommandations paysagères et d'actions d'animation (forums) qui facilitent la mise en œuvre opérationnelle. Il faut souligner que tous les indicateurs de cette thématique n'ont pas été évalués, faute de données (zones d'activité, requalifications), ce qui limite la lecture complète et le suivi. De ce fait, il est nécessaire de renforcer la cohérence entre SCoT, PLU/i et PCAET et d'aligner davantage les actions locales pour améliorer la gouvernance et la planification territoriale.

Énergie



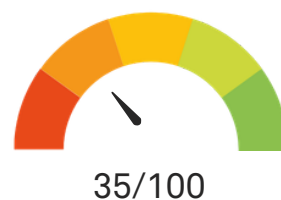
On peut dire que les points forts sont la production solaire, la valorisation forestière, des réseaux d'éclairage adaptés et l'intégration de la sobriété dans l'urbanisme. En revanche, il faut accélérer le déploiement des ENR au niveau local et développer des outils financiers pour monter en puissance. Une meilleure cohérence entre PCAET, PLU/i et actions locales permettra d'augmenter davantage les gains énergétiques.

Habitat



On observe la présence d'opérations d'amélioration et la mise en place d'un observatoire, mais les résultats restent faibles. L'offre locative est insuffisante, la part de résidences secondaires est élevée et le suivi des politiques locales du logement est limité. Il paraît nécessaire de mieux articuler PLH, PLU/i et dispositifs d'aide pour corriger l'offre, favoriser la mixité sociale et renforcer le suivi des actions.

Mobilité



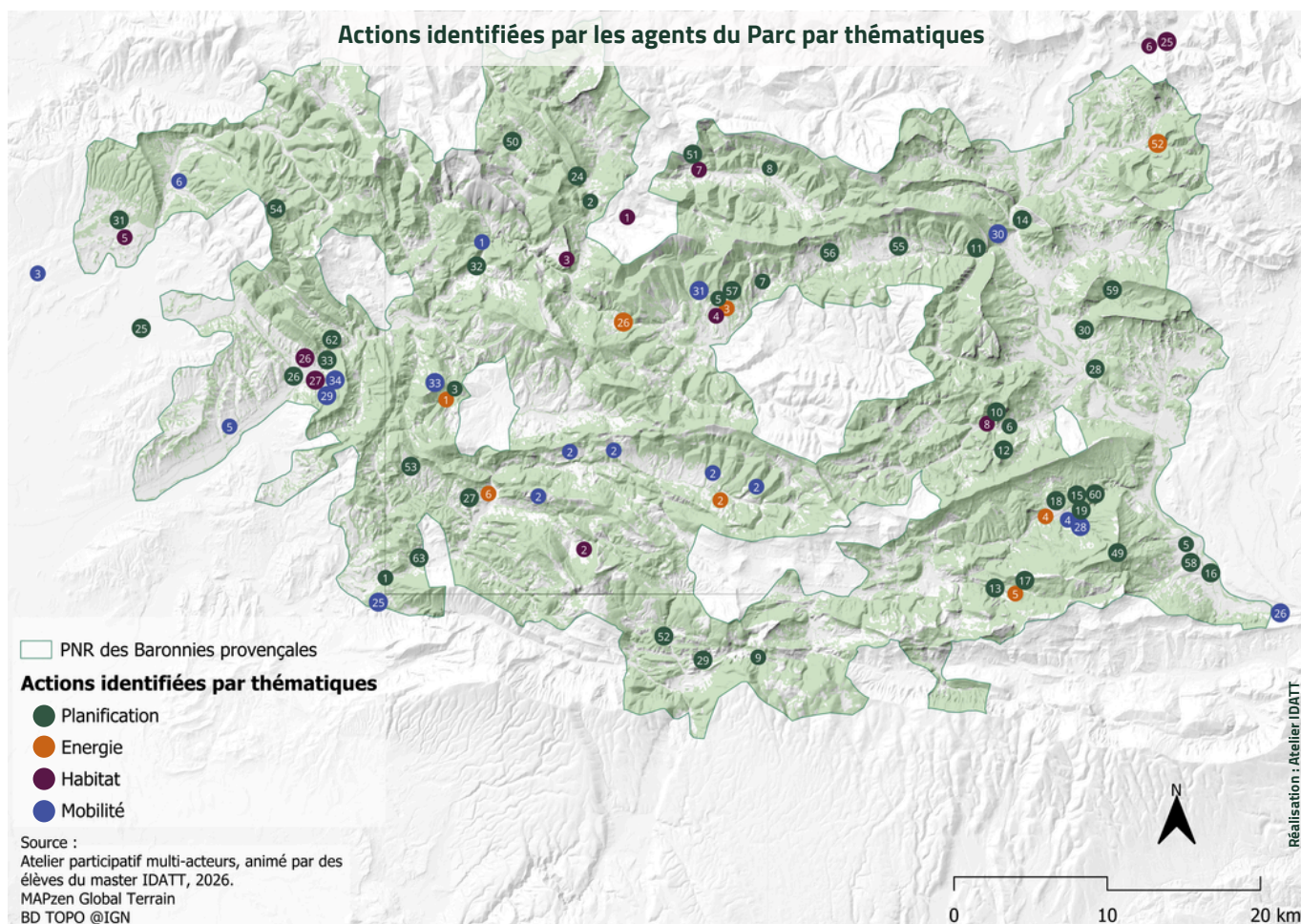
Quelques initiatives numériques et services locaux existent, mais ils restent marginaux. Les infrastructures cyclables sont peu développées, la fréquentation des transports collectifs est faible et l'offre de services est limitée. La transition vers une mobilité durable exige des investissements infrastructurels et une coordination intercommunale renforcée.

Interprétation générale du TerriScore

À l'issue de l'analyse des indicateurs, l'énergie se distingue comme la thématique la plus aboutie, avec une moyenne de 75/100. La planification, qui présente plusieurs points forts, atteint le même score, malgré le fait que tous ses indicateurs n'ont pas pu être évalués. En revanche, les thématiques liées à l'habitat et à la mobilité présentent des résultats moins satisfaisants. Avec des scores moyens situés entre 35 et 45 sur 100, signe que des efforts sont nécessaires pour réduire les inégalités et améliorer la couverture des services.



Recensement d'actions du Parc



Afin de disposer d'une vision plus globale des actions menées sur le territoire du Parc en lien avec les objectifs fixés par la charte, un temps d'échange a été organisé avec les agents du Parc. Cette rencontre avait pour objectif de recenser et de centraliser, sur un même support cartographique, une large part des actions conduites ou accompagnées par le Parc depuis sa création, dont les agents avaient connaissance. Cette démarche repose sur le constat de l'absence de tableau de suivi partagé entre les différents services du Parc. Dans ce contexte, les agents constituent les principaux détenteurs de la mémoire des actions menées dans leurs domaines respectifs.

Ce travail collectif a également représenté un moment d'échange important entre les agents, favorisant le partage d'informations, la mise en perspective des initiatives engagées et la réalisation d'un premier bilan des actions conduites. À notre connaissance, un tel temps d'échange n'avait encore jamais été organisé depuis le début de la mise en application de la Charte.

Compte tenu du temps disponible et du nombre important d'actions menées au fil des années, il n'a toutefois pas été possible d'établir un recensement totalement exhaustif lors de cette séance. Néanmoins, une part significative des actions identifiées a pu être rassemblée et cartographiée.

Par ailleurs, l'analyse des indicateurs présentée dans ce document n'ayant pas vocation à constituer une liste détaillée des actions menées par le Parc, il a été choisi de présenter ces dernières dans les tableaux joints. Cette présentation permet de compléter l'analyse et d'apporter un éclairage plus précis sur les initiatives conduites sur le territoire, tout en offrant au Parc une vision d'ensemble des actions engagées au cours des dix dernières années.

N° de l'action	Nom de l'action
P1 - P2	Obligation légales de débroussaillage (risques incendies zones à enjeux)
P4 - P8	Inventaire patrimoine rural (logique de l'habitat)
P9 - P11	Inventaires pierre sèche liées à la pratique du Bivouac en lien avec le Parc
P12	Résidences d'architectes en lien avec le Parc
P13	Inventaires, liés au tourisme et à l'habitat n'ayant pas d'empreinte sur les milieux, en lien avec le Parc
P15	Georges de la Méouge : accompagnement du Syndicat Mixte du Parc sur l'aménagement de la zone de la Méouge
P16 - P19	Biodiversité communale, inventaire naturel
P20	Accompagnement du Syndicat Mixte du Parc à la création de PLU en lien avec natura 2000
P21	Schéma régional des carrières
P22	Schéma régional de gestion de la sylviculture pour promouvoir les bonnes pratiques
P23	Charte forestière Sisteronais Buëch
P24	Création d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APB)
P25 - 28	Ressource en eau > Planification de plans territoriaux de gestion de l'eau (PTGE)
P 29 - 31	Avis technique du Syndicat Mixte du Parc sur le PLU
P32	Exposition de la maison du Parc-Forêt Invisible
P33	Avis sur les zones d'aménagements concentrés Nyons
P34	SPR à Garde-Colombe, Rosans, et Serres
P49	Création réserve naturel régional sur Val Buëch, Méouge
P51 - 53	Arrêté de protection de Géo Top
P54	Arreté préfectoral de protection Habitat Naturel
P55 à 58	Analyse sur 4 communes : L'Épine, Rosans, Val Buëch, Recheret

	N° de l'action	Nom de l'action
Planification urbaine	P59 - 60	Réserve biologique
	P61	Réaménagement axes de stationnement
	P62 - 63	Plan de massif DFCI
	P64	Schéma Département espaces naturels sensibles
	P62 et 63	Plan de massif DFCI
Énergie	E1	Ligne de hautes tensions (en projet). Mise en place d'un guide méthodologique, l'objectif: comprendre comment un gestionnaire d'énergie développe/ entretien ses infrastructures.
	E2 à E6	Le Syndicat Mixte du Parc accompagne les communes: études de préfaisabilité sur des projets de réseau de chaleur. Seule les vignettes 4 et 5 ont été réalisé aux cotés du Parc.
	E7	Réalisation d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT). Cette mesure concerne l'ensemble du territoire.
	E25	Avis sur les centrales hydroélectriques
	E26	Le Syndicat Mixte du Parc accompagne sur les avis de hangars photovoltaïque à Pelonne (CCBDP)
Habitat	H1	Projet Montagne Raton: établir une évaluation d'incidence Natura 2000. Le but étant d'installer une maison pastorale: garantir un logement décent aux vergers en respectant les enjeux environnementaux.
	H2 - H3	Cabanes pastorales Mobiles, l'ambition est de répondre aux besoins des vergers quand ils se déplacent pour les pâtures.
	H4	Réhabilitation d'un village Archail, il s'agit d'un travail étudiant (analyse, mise en perspective etc). Ce projet est financé par les aides européennes LEADER
	H5	Travail étudiant "Projet Petite Ville Grande Patrie ", projet porté sur les questions de circulation et de réhabilitation des batiments anciens (logements, services et espaces publiques)
	H6 - H8	Convention refuges "chauves souris": les églises, les châteaux ou les moulins sont concernés. Accompagner les propriétaires en cas de réaménagements des bâtiments pour préserver les colonies de "Chauves souris"
	H25	Projet petite ville de demain et OPAH: objectifs élaboration de projet locaux comme "Mieux habiter à Veynes".

	N° de l'action	Nom de l'action
Habitat	H26	Documents d'OPAH à Nyons (CCBDP)
	H28	Étude habitat de la CCBDP, étude, plan d'action, itinéraire qualitatif du foncier
	H29	Guide signalétique à Serres en 2017
	H30	Nyons service infrastructure pour des affichages publicitaires avec la CCBDP
	H31	Rémuzat; La motte Chalancon; Rosans: création d'une maison de Santé communale
Mobilité	M1	Faire valoir les questions environnementales auprès du département (enjeux économiques et environnementaux)
	M2	Expérimentation de camionnette épicerie itinérante, permet de faire du lien entre les habitants dans un espaces rural
	M3	Association pour promouvoir la destination Sud Provence (le parc est en lien avec l'asso)
	M4	Étude du paysage sur les gorges > Aménagement des routes, sécurité sur le secteur (le Syndicat Mixte du Parc améliore les connaissances et stratégies pour la sécurité)
	M5	Réaménagement aire de stationnement
	M6	Ouverture Epicerie / Café / Tiers lieu Associatif le Préau
	M7	Tiers lieu de l'espace coworking, inventaire des lieux et mise en réseaux de ces espaces aux sein du Parc
	M25	Toulourenc : Mise en place de parking
	M26	Voies vertes de Serre à Sisteron
	M28	Navette Gorges Méouge et communes associées (gestion de la fréquentation par le Parc)
	M29	Engagement de la CCBDP pour les mobilités douces au quotidien
	M32	Réseaux d'éco compteurs pour compter la fréquentation
	M33	Rochebrune : Avis du Parc sur des antennes téléphoniques
	M34	Economie circulaire filière textile -> Concerne Nyons ressourcerie
	M35	Autostop partage pour CCSB : Avis émis pour panneaux points de rencontre

ORIENTATIONS POUR LA FUTURE CHARTE

L'Ambition III de la charte comporte 26 indicateurs, qui ont été suivis et évalués tout au long de ce projet. Cette évaluation s'est appuyée sur l'ensemble des éléments disponibles : documents existants, données quantitatives, cartographies, animation d'ateliers et entretiens semi-directifs. Ces différents supports ont permis de croiser les informations et d'obtenir une vision complète des enjeux et des résultats actuels.

À l'issue de cette évaluation, certes non exhaustive, nous formulons des orientations destinées au Syndicat Mixte du Parc. Ces recommandations ne se veulent pas seulement indicatives : elles visent à guider la mise en œuvre effective des orientations de la charte sur le territoire, en tenant compte des moyens disponibles et des priorités stratégiques.

Les observations présentent des degrés variés de faisabilité, d'investissement et d'implication, reflétant la diversité des enjeux identifiés. Certaines portent directement sur le suivi des indicateurs, leur organisation et leur déploiement opérationnel sur le territoire. D'autres concernent la mise en œuvre générale de la charte et l'adaptation des ressources du Parc aux besoins et enjeux spécifiques du territoire.

PRÉCONISATIONS

ÉVALUER "AU FIL DE L'EAU"

Proposer des temps d'évaluation réguliers de la charte du PNR et poursuivre la formalisation du cadre évaluatif

Réaliser un tableau de suivi par ambition

Envisager une priorisation des orientations et des actions sur certaines thématiques

Structurer un dispositif d'observation des enjeux liés à la charte (exemple : observatoire de l'habitat)

Proposer des initiatives locales traduisant des enjeux d'innovations socio-environnementales

Renforcer l'accompagnement dans la mise en œuvre d'expérimentations

AGIR DIRECTEMENT

DÉVELOPPER L'INTER TERRITORIALITÉ

Organiser un rendez-vous annuel animé de suivi de la Charte avec les partenaires

Renforcer le rôle et la posture d'interterritorialité du Parc et sa capacité de dialogue partenarial

Clarifier les formes de contribution (missions) du Syndicat Mixte dans ses actions

Identifier de nouveaux acteurs pour les enjeux de demain



Nos préconisations jouent sur trois grands axes, distincts mais connectés : l'évaluation, l'interterritorialité et les actions directes du Syndicat Mixte.

Nous proposons de revoir le cadre évaluatif, aujourd'hui rythmé par les évaluations à mi-parcours et les révisions de la charte, pour le structurer de manière plus régulière. Cette évaluation "au fil de l'eau" pourrait être appuyée par un tableau de suivi des ambitions, ce qui permettrait de prioriser certaines thématiques.

Des dispositifs d'observation, à l'image de celui que nous avons envisagé pour le logement, permettraient de produire des données pour étayer l'évaluation. Hormis ces dispositifs, nous pensons que le Syndicat Mixte pourrait développer sa posture de soutien aux initiatives d'innovation socio-environnementale et aux expérimentations sur son territoire.

Enfin, nos dernières préconisations visent à développer l'interterritorialité, en impliquant les partenaires dans le processus d'évaluation et en clarifiant les actions, compétences et missions de chacun, dont de nouveaux acteurs qui pourraient émerger.



Crédit Photo : Parc naturel régional des Baronnies provençales

ANNEXES

- ▶ Annexe 1 : Référencement des cartes
- ▶ Annexe 2 : Les entretiens effectués
- ▶ Annexe 3 : Bibliographie / Sitographie
- ▶ Annexe 4 : Atlas cartographique

Référencement des cartes

	Numéro	Titre	Page
INTRODUCTION	Carte 1	Organisation administrative du territoire	p 6
	Carte 2	Évolution de la population du PNR entre 2011 et 2022.	p 8
	Carte 3	Répartition géographique des entretiens par thématiques	p 15
Planification urbaine	Carte 4	Évolution des SAU entre 2010 et 2020	p 29
	Carte 5	État des documents d'urbanisme des communes du Parc naturel régional des Baronnies provençales	p 33
ENERGIE	Carte 6	Évolution de la consommation d'énergie par habitant en % entre 2010 et 2023	p 38
	Carte 7	Évolution de la consommation énergétique	p 39
	Carte 8	Périmètre de la réserve internationale de ciel étoilé (RICE)	p 41
	Carte 9	Évolution de la part des énergies renouvelables au sein de la consommation finale d'énergie entre 2015 et 2023	p 47
	Carte 10	Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables au sein du PNR en 2025	p 47
Habitat	Carte 11	Évolution du nombre de logements locatifs et sociaux et de résidences secondaires	p 53
	Carte 12	Opérations programmées d'amélioration de l'Habitat	p 55
Mobilité	Carte 14	Densité de population et répartition des services dans le PNR des Baronnies Provençales (2025)	p 65
Terrain	Carte 15	Actions identifiées par les agents du parc, par thématique	p 68

LES ENTRETIENS EFFECTUÉS

Planification territoriale

Fonction	Date du RDV
Chargée de mission aménagement, Paysage - PNR	20/11
Chargé de projet Natura 2000 - PNR	19/11
Risque naturel Natura 2000 - PNR	19/11
Chargé de projet Natura 2000 - PNR	19/11
Responsable planification CC Dieulefit-Bourdeau	20/11
Préservation des Espaces Naturels Sensibles – Département Drôme	21/11
Chargé de projet SCoT CC Vaison-Ventoux	20/11

Habitat

Chargé de mission patrimoine PNR	21/11
Cheffe de projet - Soliah Drôme	07/11
Cheffe de service planification, habitat et cheffe de projet ScoT Sisteron	20/11
Chargé de mission habitat et logement CCSB	20/11



Chargée de mission habitat mobilité CCDBP	20/11
--	-------

Energie

Chargée du plan climat CCSB	21/11
Chargée de mission inov et transition énergétique - PNR	21/11
Chargée de mission transition écologique - CC Baronnies en Drôme Provençale	21/11
Chargée de mission transition énergétique	19/11
SDED	19/11
Responsable service éclairage	19/11
Responsable pôle aménagement CCBDP	19/11

Mobilité

Adjoint au Maire de Orpierre	19/11
Chargée de mission inov et transition énergétique - PNR	20/11



Responsable pôle développement - CCBDP	19/11
Chargée de mission habitat mobilité CCBDP	20/11
Maire de Mollans sur Ouveze	21/11
Maire de Buis les Baronnie	21/11
Délégué PNR	17/11
Maire de Rosans	7/11

Planification

- Parc naturel régional des Baronnies provençales (20 mai 2025). Délibération du Bureau Syndical n° 2025-07-05 : Mission d'assistance du Parc auprès des communes – Appui en ingénierie paysagère – Bilan des interventions 2024 et programme d'interventions 2025. Sahune : Bureau Syndical.
- Parc naturel régional des Baronnies provençales (20 mai 2025). Délibération du Bureau Syndical n° 2025-07-06 : Valorisation et réhabilitation patrimoniale – Mission d'assistance du Parc auprès des communes – Bilan des interventions 2024 et programme d'interventions 2025. Sahune : Bureau Syndical.
- Parc naturel régional des Baronnies provençales (17 septembre 2024). Délibération du Bureau Syndical n° 2024-08-09 : Mission d'assistance du Parc auprès des communes – Appui en ingénierie paysagère – Bilan des interventions 2022-2024 et programme d'intervention premier semestre 2025. Sahune : Bureau Syndical.
- Parc naturel régional des Baronnies provençales (16 février 2023). Délibération du Bureau Syndical n° 2023-04-02 : Valorisation et réhabilitation patrimoniale – Mission d'assistance du Parc auprès des communes – Bilan des interventions 2022 et programme d'intervention 2023. Sahune : Bureau Syndical.
- Parc naturel régional des Baronnies provençales (25 février 2022). Délibération du Bureau Syndical n° 2022-03-03 : Valorisation et réhabilitation patrimoniale – Mission d'assistance du Parc auprès des communes – Bilan des interventions 2021 et programme d'intervention 2022. Sahune : Bureau Syndical

Mobilité

- Département de la Drôme. Cartographie bus de la Drôme 2025. Drôme, 2025.
- Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cartographie des transports dans les Hautes-Alpes – ZOU ! au 01/05/2025. 2025.
- Office de Tourisme Baronnies en Drôme Provençale. Carte touristique – Drôme provençale. Décembre 2015.
- INSEE. Accessibilité aux services 2024 – CC Baronnies en Drôme Provençale. Fichier Excel, 2024.
- Parc naturel régional des Baronnies provençales. Guide des services et soins à la personne dans les Baronnies provençales. s.d.



Logement

- Urbanis. Étude pré-opérationnelle d'OPAH / ORT et réalisation d'un PLH – Rapport phase 1 : Diagnostic territorial. Communauté de Communes des Baronnies en Drôme provençale, décembre 2022.
- Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale. Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale 2024-2027. Convention n°026PRO034, signée en 2024
- Observatoire de l'Habitat Drôme-Ardèche (ADIL 26). La fiche habitat territoire – CC Baronnies en Drôme provençale. Version 2025, export du 26/01/2026.
- Agence d'Information sur le Logement des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence (ADIL 04/05). Observatoire des loyers 2019 – Parc locatif privé – Hautes-Alpes. 2019.

PNR

- Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes (1er décembre 2021). Rapport d'observations définitives et sa réponse : Syndicat Mixte de gestion du Parc naturel régional des Baronnies provençales (Département de la Drôme) – Exercices 2015 et suivants.
- Parc naturel régional des Baronnies provençales (juin 2010). Diagnostic territorial : Rapport – Projet de Parc naturel régional Baronnies
- Parc naturel régional des Baronnies provençales (26 janvier 2015). Charte Objectif 2027 : Décret de classement du 26 janvier 2015.
- Tschanz, L. & Hervé, M. (Plantago Consultants) (février 2024). Évaluation de la charte à mi-parcours : Parc naturel régional des Baronnies provençales.
- Parc naturel régional des Baronnies provençales. Bilan d'activité 2024 . Sahune : Parc naturel régional des Baronnies provençales, 2025.
- Parc naturel régional des Baronnies provençales. Bilan d'activité 2023 . Sahune : Parc naturel régional des Baronnies provençales, 2024.
- Parc naturel régional des Baronnies provençales. Bilan d'activité 2022 . Sahune : Parc naturel régional des Baronnies provençales, 2023.
- Parc naturel régional des Baronnies provençales. Bilan d'activité 2019. Sahune : Parc naturel régional des Baronnies provençales, 2020.
- Parc naturel régional des Baronnies provençales. Bilan d'activité 2016 . Sahune : Parc naturel régional des Baronnies provençales, 2017.
- Parc naturel régional des Baronnies provençales. Bilan d'activité 2015. Sahune : Parc naturel régional des Baronnies provençales, 2016.



Énergie

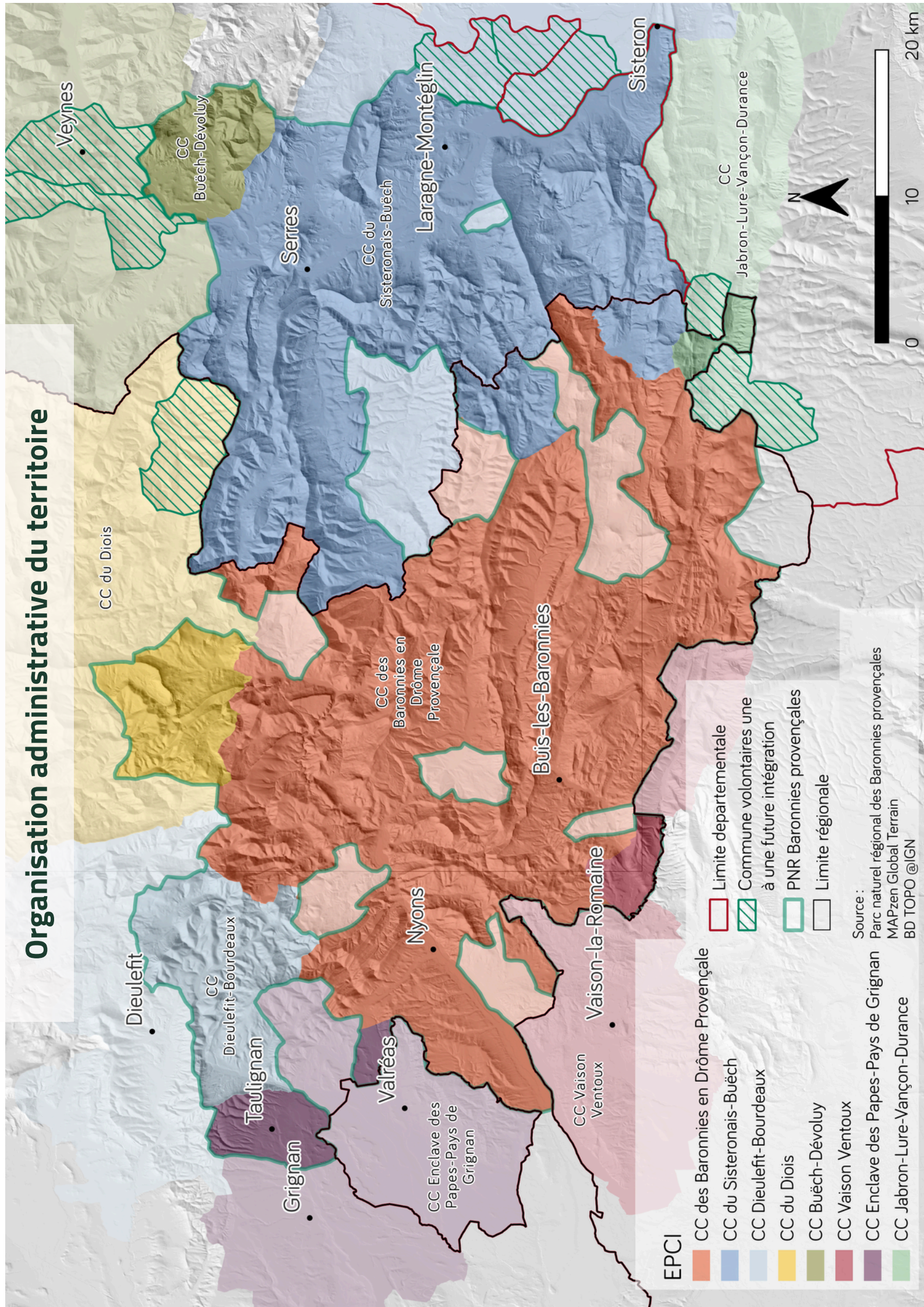
- PCAET_Actions_2025_Sisteronais-Buech. – PCAET Actions 2025, Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch, 2025.
- PCAET_CCBDP. – Plan Climat Air Énergie Territorial, Communauté de Communes des Baronnies en Drôme provençale.
- PCAET_CCBDP_synthèse.– Synthèse du PCAET, Communauté de Communes des Baronnies en Drôme provençale.
- État initial de l'environnement – PCAET CCBDP, 2024.
- Note de position_FBF_Vdef_générale.– Étude Biomasse INRAE – Note de position FBF, 2023.
- INRAE, Biomasse et énergie à horizon 2050, 2023.
- Guide éclairage inter-Parcs, 2024
- Annexe diagnostic PCAET – Étude EnR et potentiels, 2024.
- Roux. E, 2006. “Figures et composition de l'entrelacement des territoires : l'exemple des Baronnies (Drôme, Hautes- Alpes)” Rives Nord Méditerranéennes p. 93-107
- Vanier. M, 2008. “Le pouvoir des territoires : essai sur l'interterritorialité”, Economica, Anthropos, géographie, 159 p.

Toute photo non créditée provient du Parc naturel régional des Baronnies provençales.



ATLAS CARTOGRAPHIQUE

Organisation administrative du territoire



EPCI

- CC des Baronnies en Drôme Provençale
- CC du Sisteronais-Buëch
- CC Dieulefit-Bourdeaux
- CC du Diois
- CC Buëch-Dévoluy
- CC Vaison Ventoux
- CC Enclave des Papes-Pays de Grignan
- CC Jabron-Lure-Vançon-Durance

- Limite départementale
- Commune volontaires une à une future intégration
- PNR Baronnies provençales
- Limite régionale

Source :
 Parc naturel régional des Baronnies provençales
 MAPzen Global Terrain
 BD TOPO @IGN



Évolution de la population entre 2011 et 2022

Veynes

Dieulefit

Taullignan

Grignan

Valréas

Nyons

Buis-les-Baronnies

Vaison-la-Romaine

Laragne-Montéglin

Sisteron

Serres



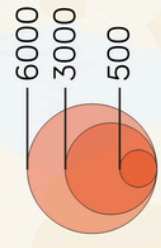
0 10 20 km

Limite du PNR

Evolutions de la population entre 2011 et 2022 :

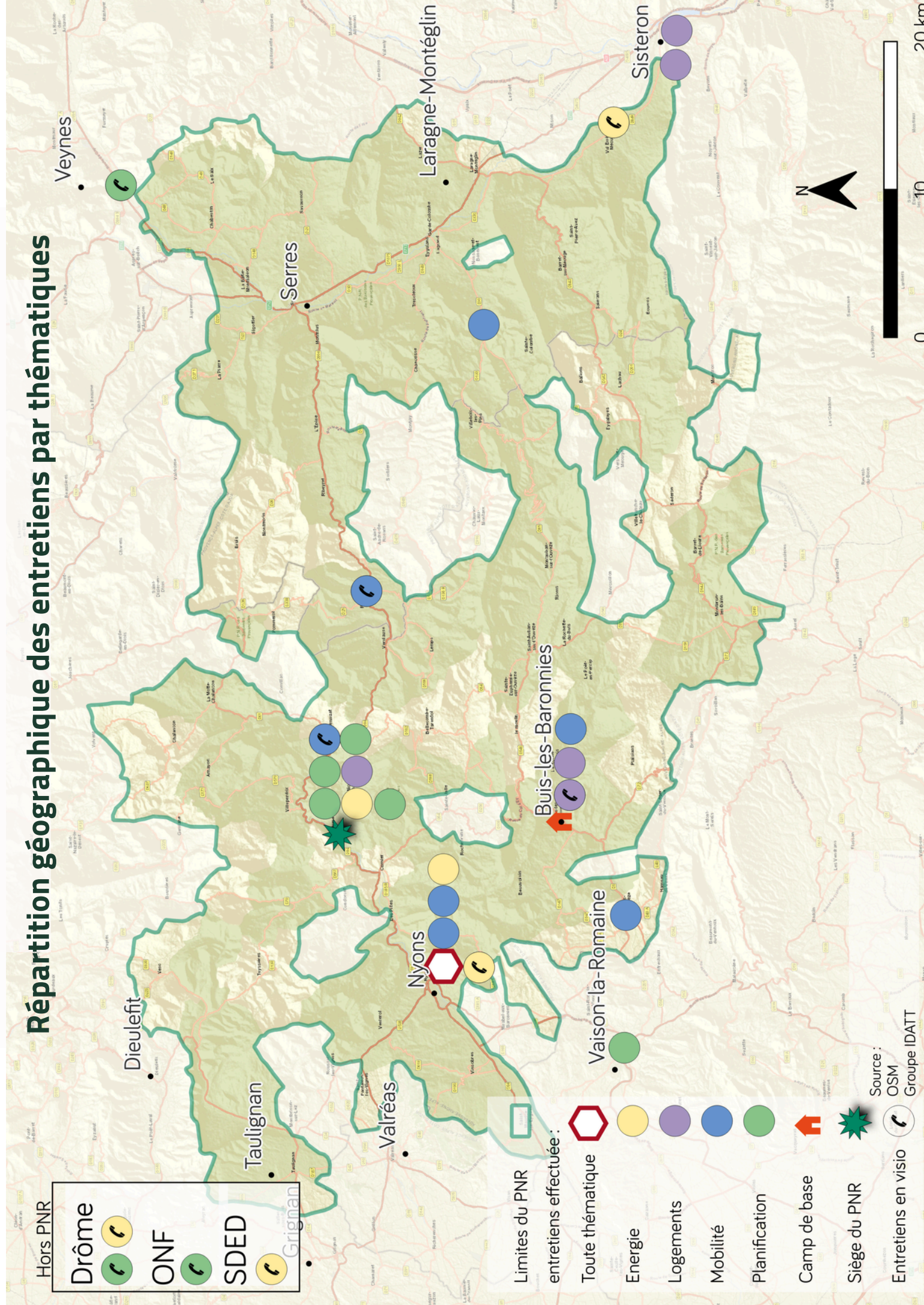
- 60 à 0 %
- 0 à 10 %
- 10 à 30 %
- 30 à 150 %

Population



Source :
Insee, Recensement de population
Fond :
MAPzen Global Terrain

Répartition géographique des entretiens par thématiques



Hors PNR

Drôme

ONF

SDED

Grignan

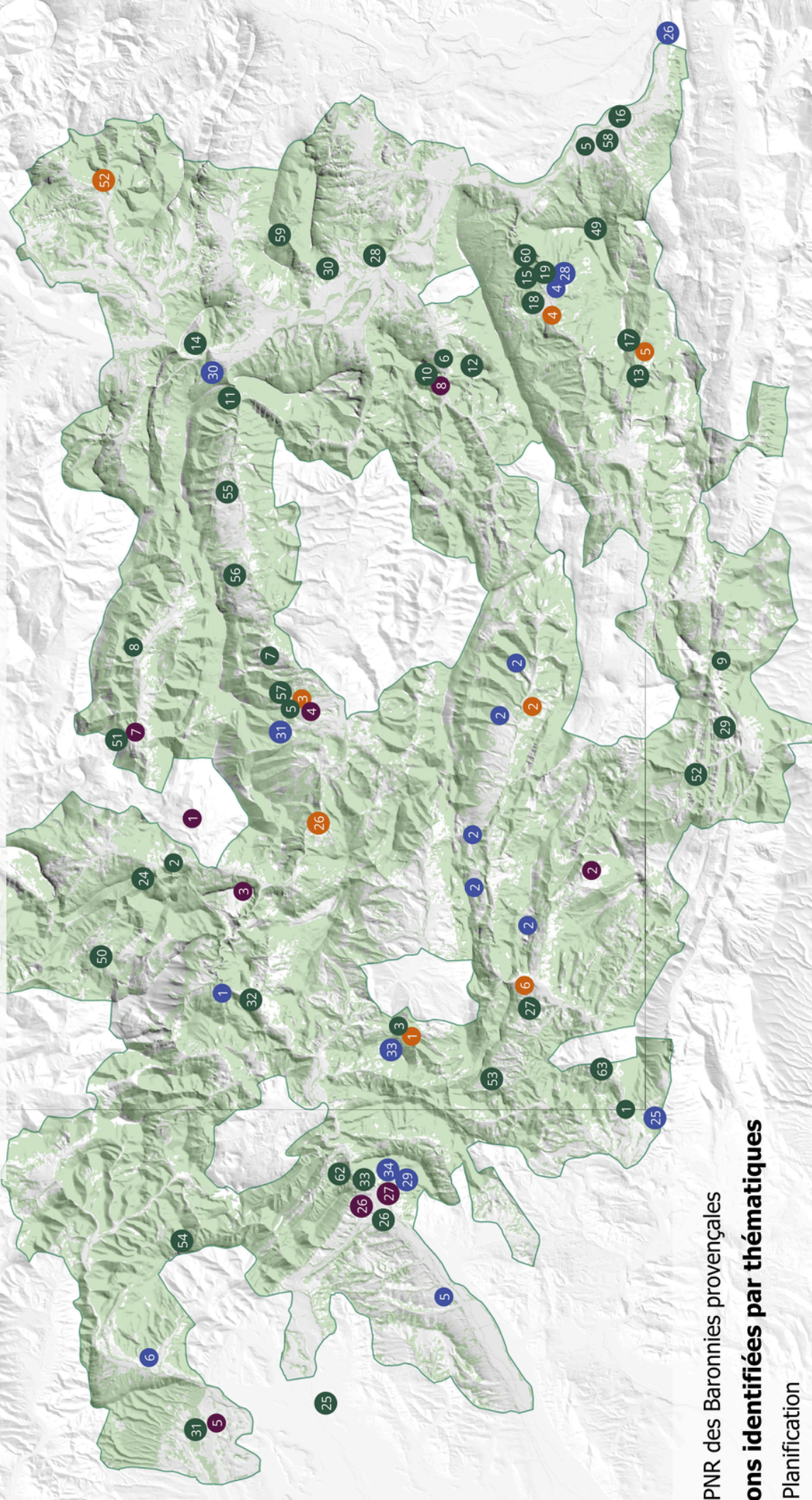
- Limites du PNR
- entretiens effectués :
- Toute thématique
 - Energie
 - Logements
 - Mobilité
 - Planification
 - Camp de base
 - Siège du PNR
 - Entretiens en visio

Source :
OSM
Groupe IDATT



Actions identifiées par les agents du Parc par thématiques

Réalisation : Atelier IDATT



□ PNR des Baronnies provençales

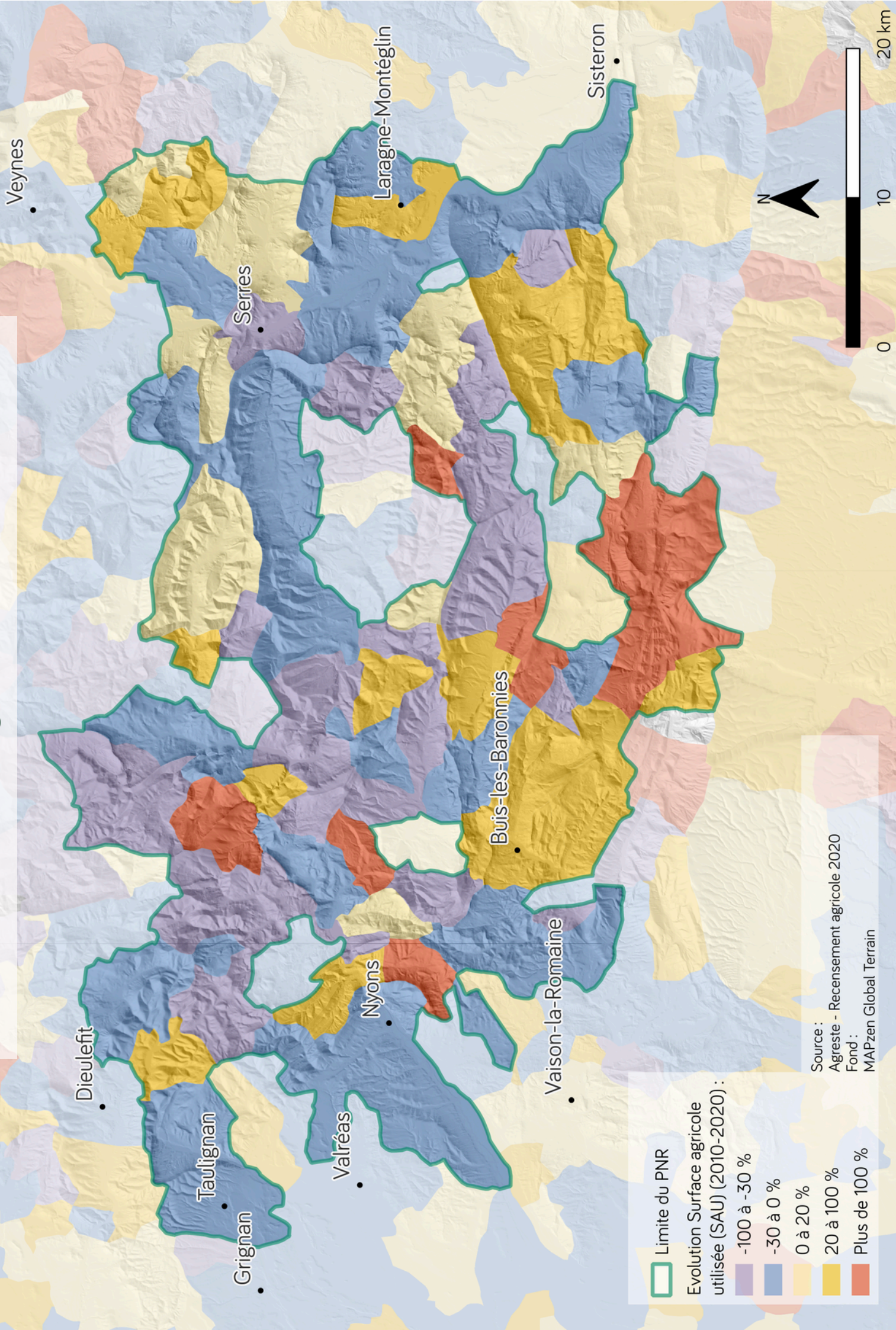
Actions identifiées par thématiques

- Planification
- Energie
- Habitat
- Mobilité



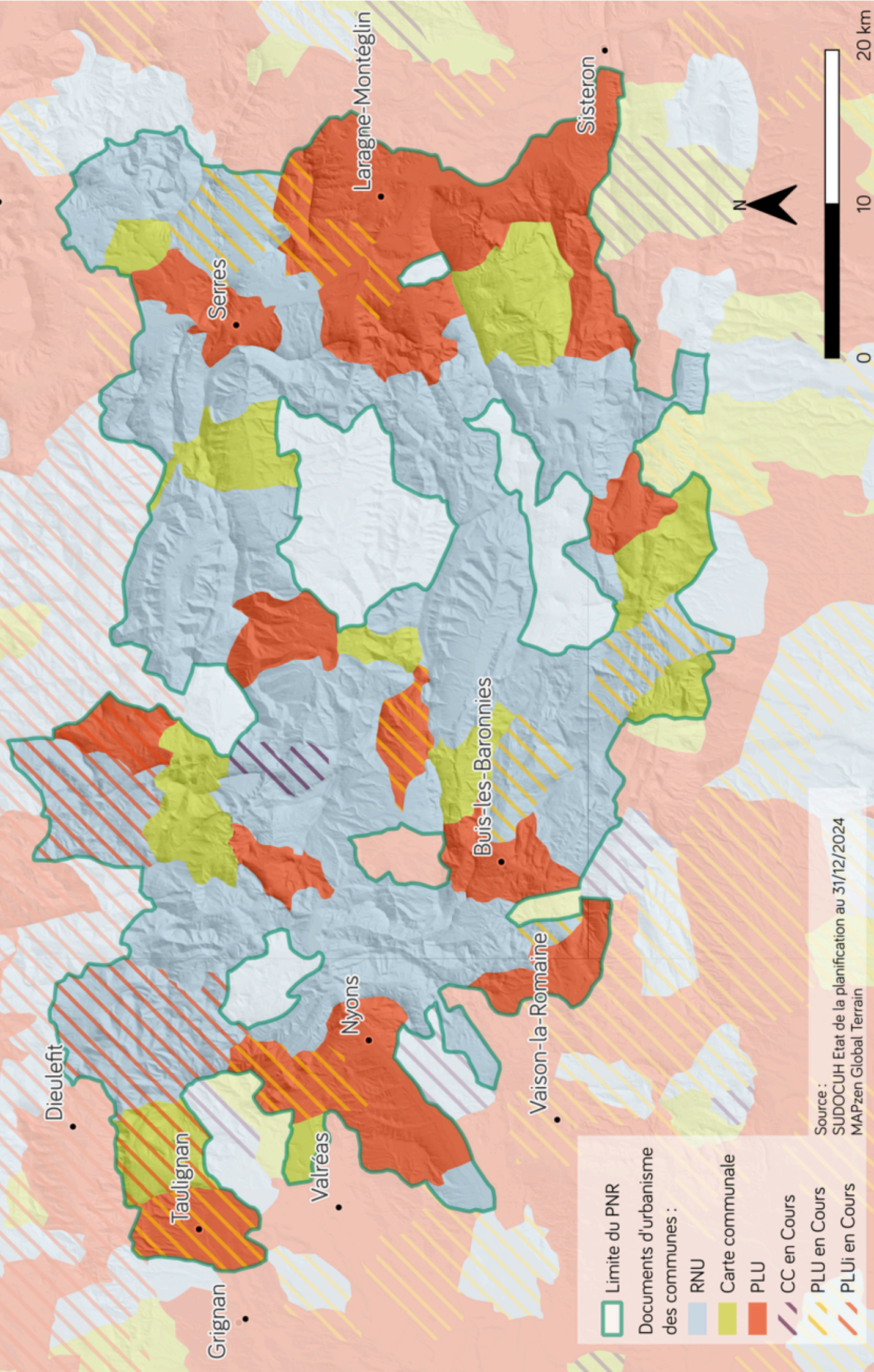
Source :
Atelier participatif multi-acteurs, animé par des
élèves du master IDATT, 2026.
MAPzen Global Terrain
BD TOPO @IGN

Evolution de la surface agricole utile entre 2010 et 2020



État des documents d'urbanisme des communes du Parc naturel régional des Baronnies provençales

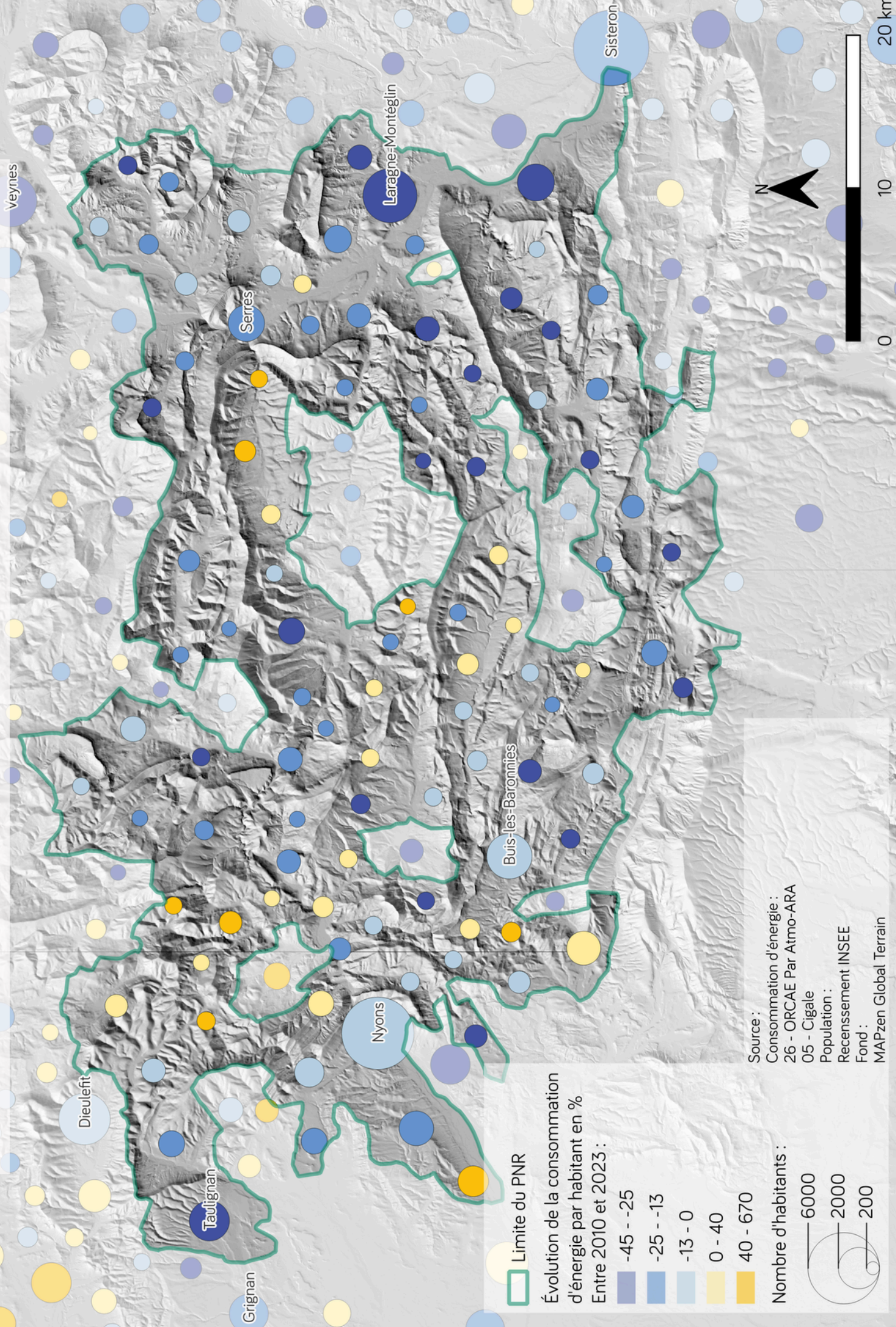
Veynes



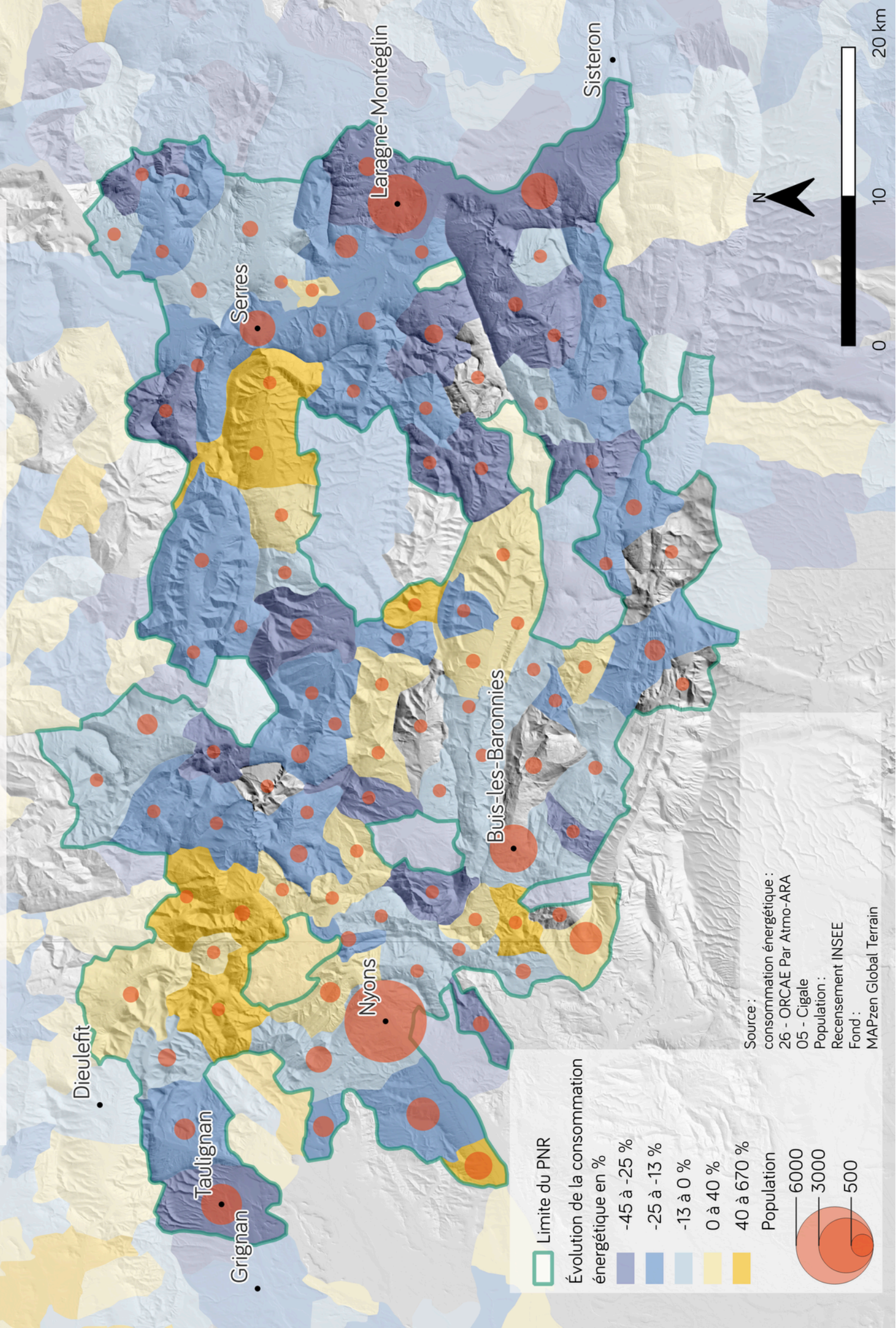
- Limite du PNR
- Documents d'urbanisme des communes :
 - RNU
 - Carte communale
 - PLU
 - CC en Cours
 - PLU en Cours
 - PLUi en Cours

Source :
SUDOCUH Etat de la planification au 31/12/2024
MAPzen Global Terrain

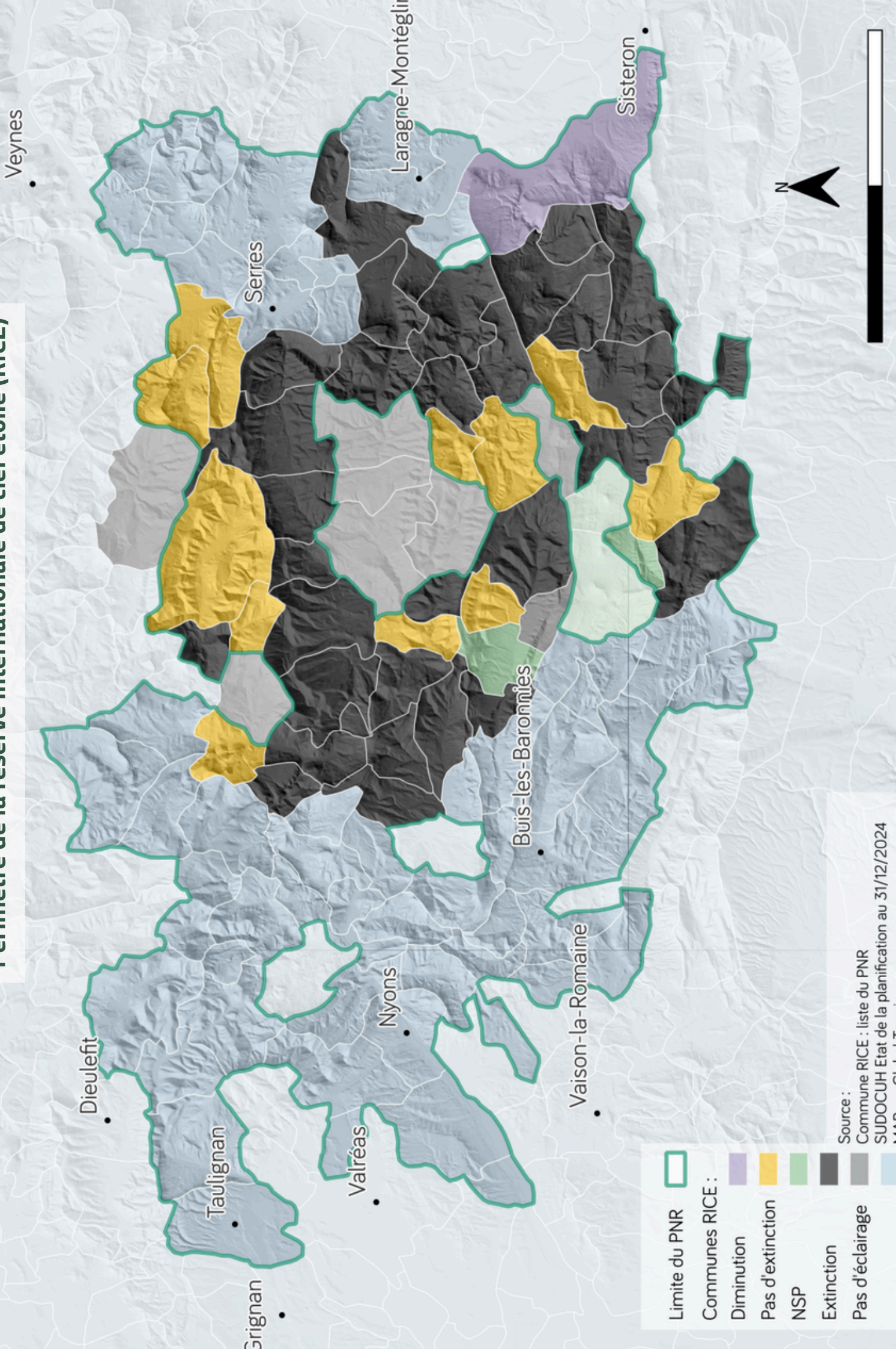
Évolution de la consommation d'énergie par habitants entre 2010 et 2023



Évolution de la consommation énergétique au sein du PNR entre 2015 et 2023



Périmètre de la réserve internationale de ciel étoilé (RICE)

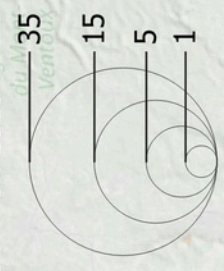


Évolution de la part des énergies renouvelables au sein de la consommation finale d'énergie entre 2015 et 2023

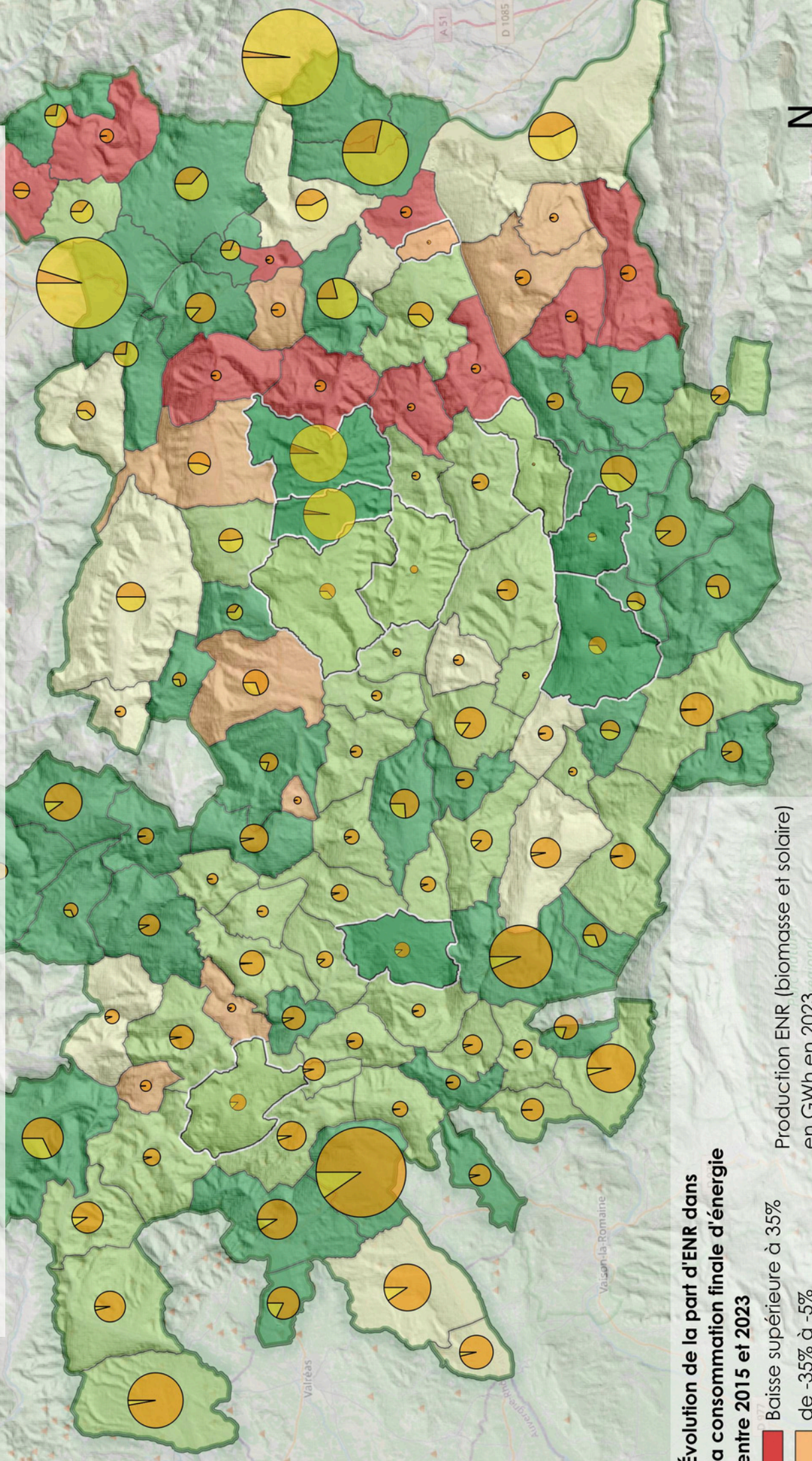
Évolution de la part d'ENR dans la consommation finale d'énergie entre 2015 et 2023

- Baisse supérieure à 35%
- de -35% à -5%
- de -5% à 5%
- de 5% à 35%
- Hausse supérieure à 35%
- Communes en-dehors du PNR

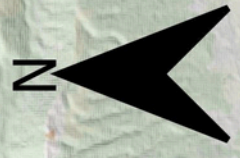
Production ENR (biomasse et solaire) en GWh en 2023



- Biomasse
- Solaire

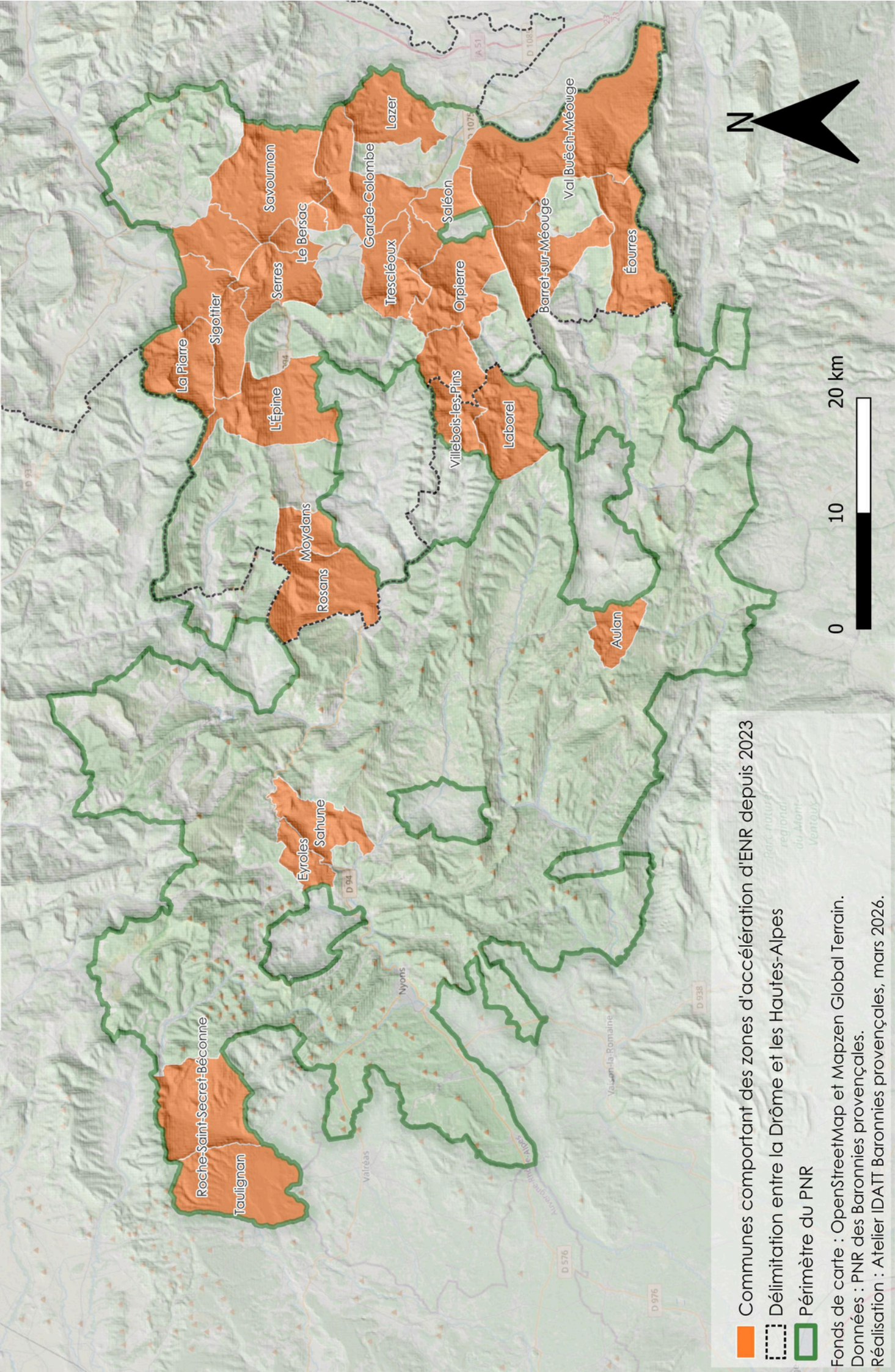





0 10 20 km



Fonds de carte : OpenStreetMap et Mapzen Global Terrain.
Données : Terristory et AtmoSud.
Réalisation : Atelier IDATT Baronnies provençales, février 2026.

Zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables au sein du PNR en 2025



-  Communes comportant des zones d'accélération d'ENR depuis 2023
 -  Délimitation entre la Drôme et les Hautes-Alpes
 -  Périmètre du PNR
- Fonds de carte : OpenStreetMap et Mapzen Global Terrain.
Données : PNR des Baronnies provençales.
Réalisation : Atelier IDATT Baronnies provençales, mars 2026.

Roche-Saint-Secret-Béconne
Taufignan

Eyrolles
Sahune

Moyeulans
Rosams

La Plarre
Sigottier

L'Épine

Savournon
Le Bersac

Serres

Lazer

Trescléoux

Garde-Colombe

Villebois-les-Plins

Laborel

Orpierre

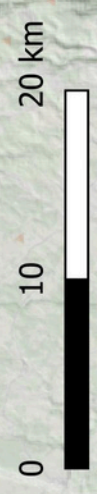
Saléon

Barret-sur-Méouge

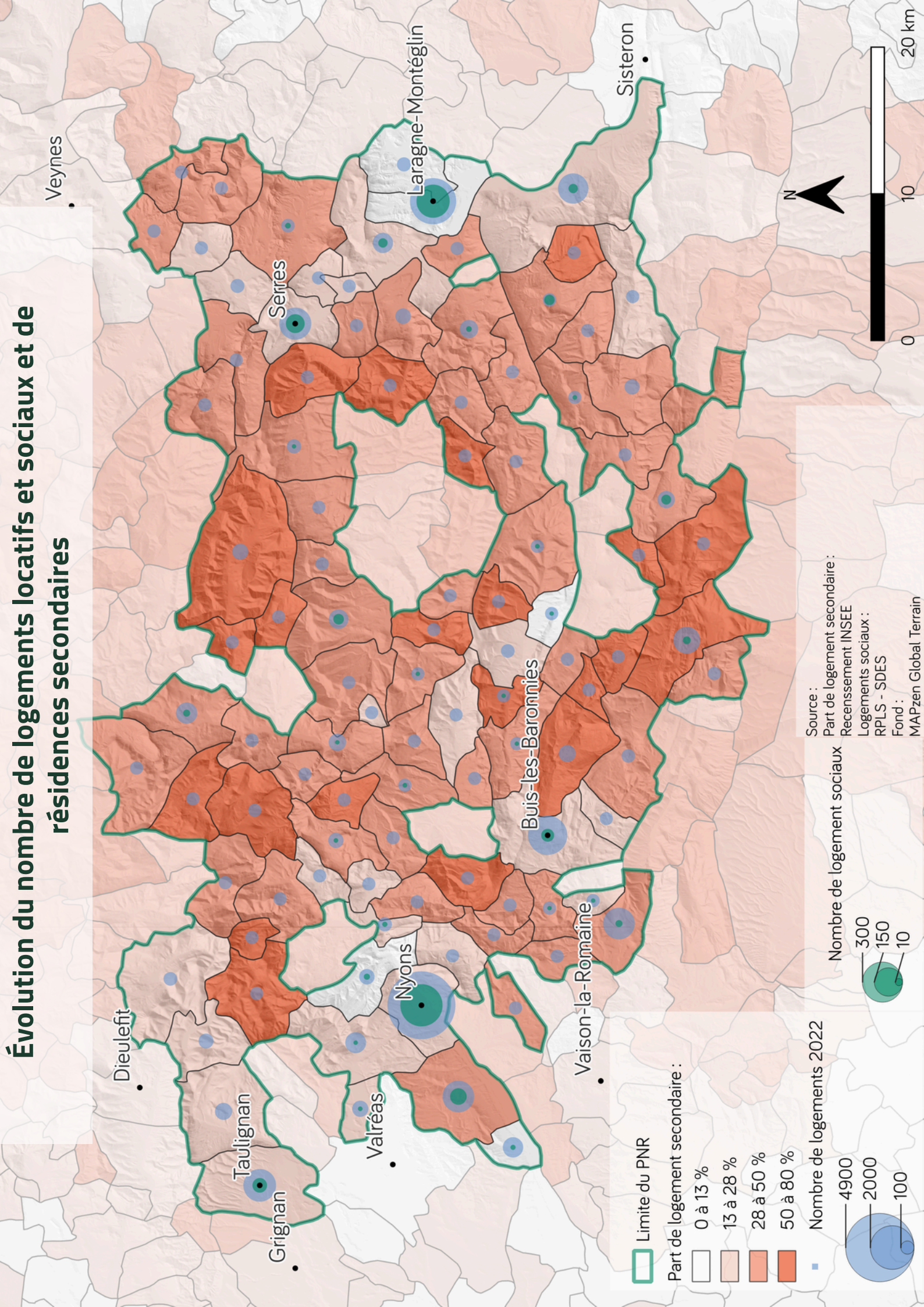
Val Buëch-Méouge

Aulan

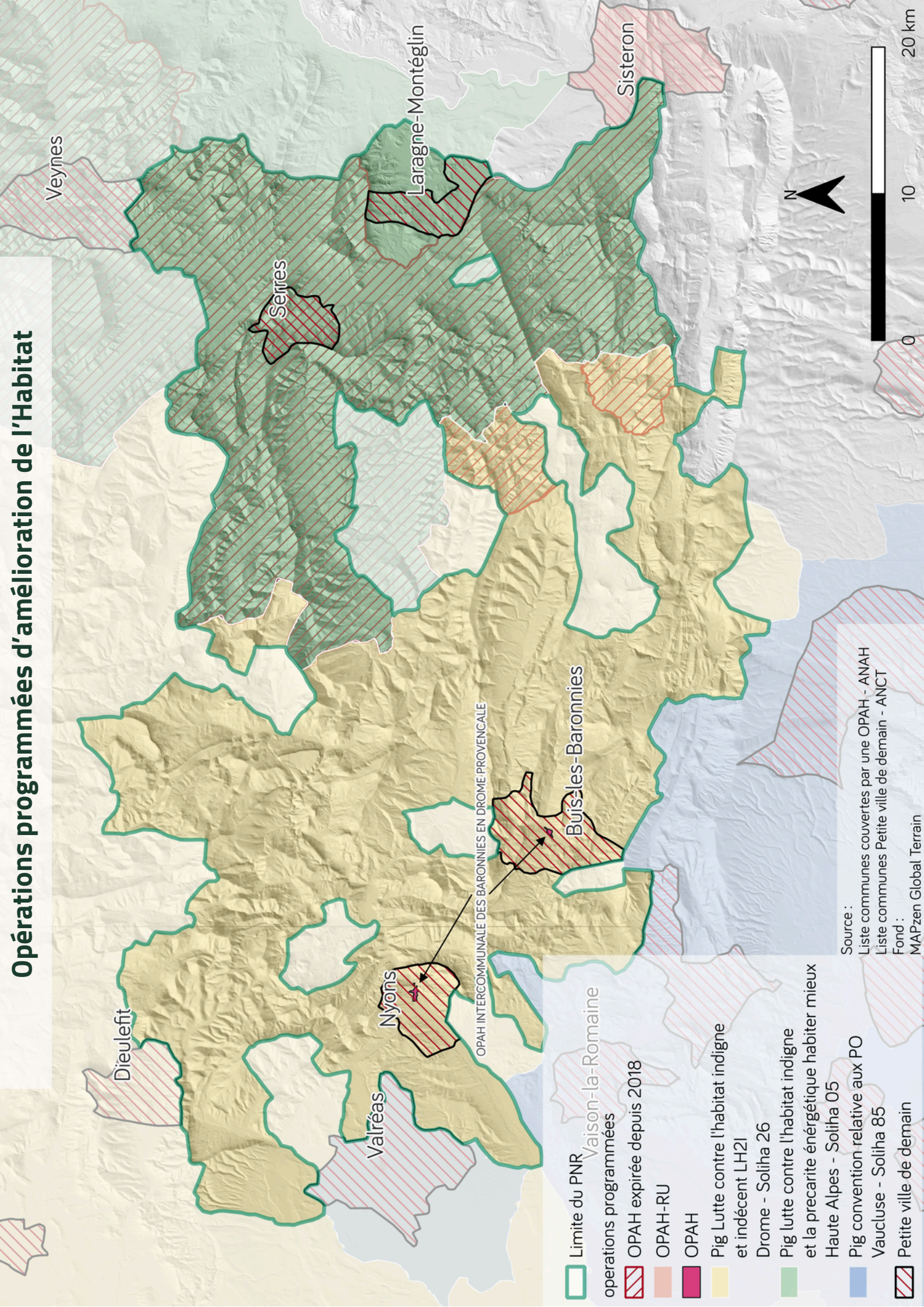
Éourres



Évolution du nombre de logements locatifs et sociaux et de résidences secondaires



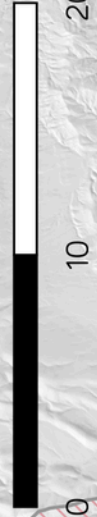
Opérations programmées d'amélioration de l'Habitat



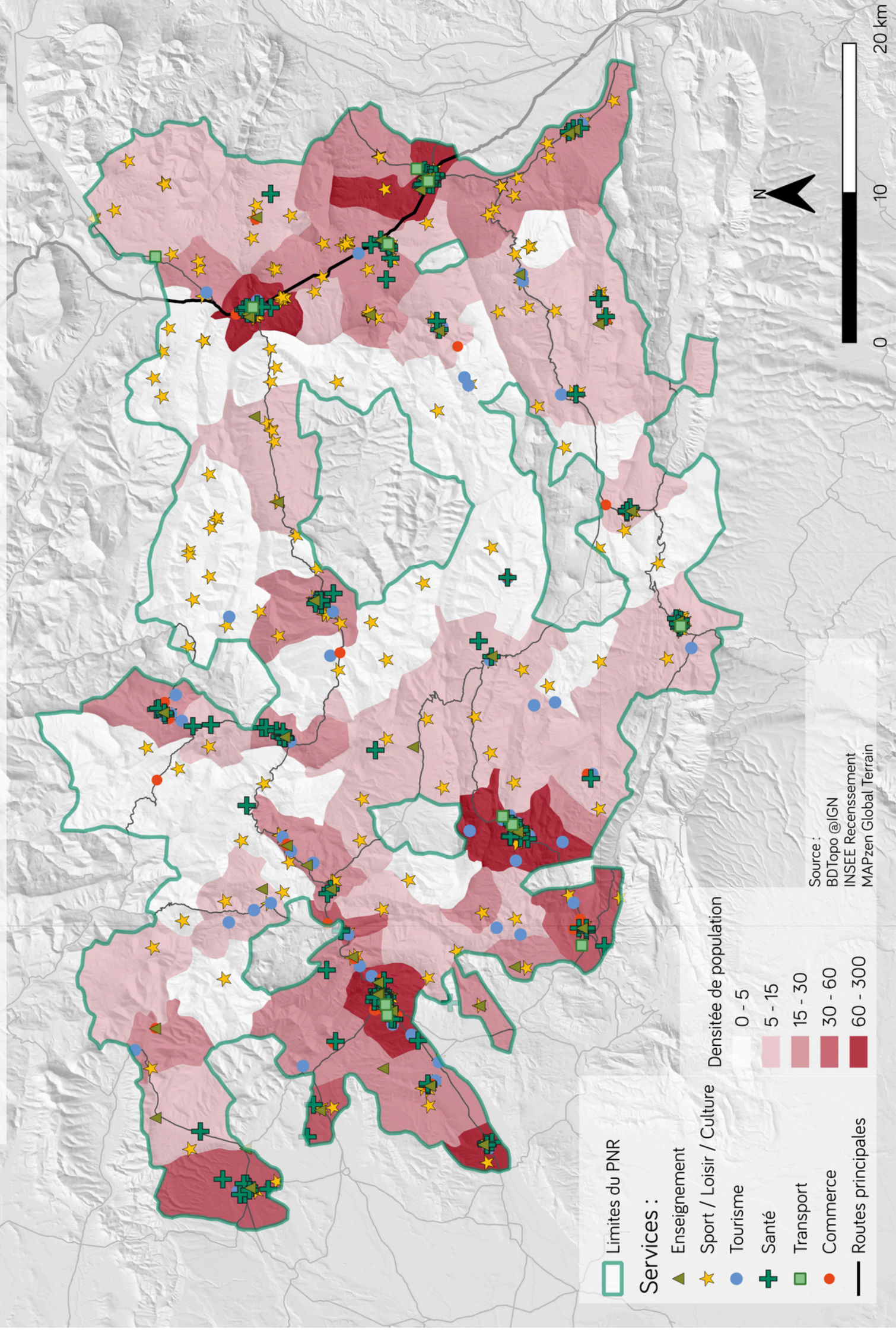
OPAH INTERCOMMUNALE DES BARONNIES EN DROME PROVENCEALE

-  Limite du PNR Vaison-la-Romaine
-  opérations programmées
-  OPAH expirée depuis 2018
-  OPAH-RU
-  OPAH
-  Pig Lutte contre l'habitat indigne et indécant LH21
-  Drome - Soliha 26
-  Pig lutte contre l'habitat indigne et la precarite énergétique habiter mieux Haute Alpes - Soliha 05
-  Pig convention relative aux PO Vaucluse - Soliha 85
-  Petite ville de demain

Source :
 Liste communes couvertes par une OPAH - ANAH
 Liste communes Petite ville de demain - ANCT
 Fond :
 MAPzen Global Terrain



Densité de population et répartition des services dans le Pnr des Baronnies provençales (2025)



Services :

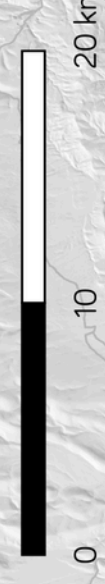
- ▲ Enseignement
- ★ Sport / Loisir / Culture
- Tourisme
- ✚ Santé
- Transport
- Commerce
- Routes principales

Limites du PNR

Densité de population

- 0 - 5
- 5 - 15
- 15 - 30
- 30 - 60
- 60 - 300

Source :
BDTopo @IGN
INSEE Recensement
MAPzen Global Terrain





Crédit Photo : Etudiant M1 IDAFTT

